

6211-08-009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président  
Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire  
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION  
D'UNE MINE D'APATITE À SEPT-ÎLES**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 28 août 2013 – 13 h  
Centre des congrès de Sept-Îles  
513, rue Brochu  
Sept-Îles

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 28 AOÛT 2013.....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
<b>DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LES PERSONNES-RESSOURCES .....</b>	<b>3</b>
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS :</b>	
M. MARTIN-PIERRE TREMBLAY .....	28
Mme AURORE PERREULT .....	31
M. JEAN-PIERRE RENÉ .....	40
M. RÉJEAN PORLIER .....	51
Mme LOUISE TANGUAY .....	61
M. MARCEL TREMBLAY .....	67
M. UGO LAPOINTE .....	77
Mme LOUISE DIONNE .....	81
Mme LOUSIE GAGNON.....	98
M. DENIS BOUCHARD .....	107
Mme NICOLE KIOURAC .....	129
M. RAYNALD ROY.....	134
MOT DE LA FIN .....	144

## AJOURNEMENT

## MOT DU PRÉSIDENT

### M. JOSEPH ZAYED, président :

5 Alors, Mesdames, Messieurs, bonjour, bon après-midi et bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite de Sept-Îles*.

10 J'aimerais, d'entrée de jeu, apporter deux précisions :

15 Tout d'abord, rappeler que la commission d'enquête participera demain à une sortie publique que le promoteur a accepté d'organiser, d'ailleurs je l'en remercie, et toutes les personnes intéressées à se joindre à la commission et à cette sortie publique peuvent donner leur nom à monsieur Luc Nolet qui est en arrière de la salle. Je rappelle que la visite du site s'effectuera à partir de 9 h 15, c'est-à-dire que le lieu de rassemblement sera à 9 h 15 aux Galeries Montagnaises et le retour sera prévu à environ 11 h 30.

20 La deuxième précision que j'aimerais exprimer ici – en fait, je ne l'ai jamais fait depuis le temps que je préside et que je participe à des commissions – j'aimerais signaler que la commission a été très insatisfaite de plusieurs réponses qu'elle a obtenues hier de la part des personnes-ressources. Et j'insiste là-dessus parce que c'est la première fois de ma carrière qu'à la suite d'une première séance, même si elle a été longue, que les analystes m'indiquent, entre autres choses, que pour les personnes-ressources, nous  
25 avons trois pages de questions en suspens qui n'ont pas été répondues et pour lesquelles les réponses doivent venir.

30 J'insiste absolument sur le fait que la commission a pris la peine d'envoyer à tous les organismes à qui on demandait de désigner des personnes-ressources, la liste des enjeux principaux qui risquaient de faire surface au cours de l'audience. Donc, la commission s'attend à ce que pour la majorité des questions, qu'elle puisse avoir des réponses claires et avec rigueur. Ce dont on a été témoin hier, c'est quelque chose de relativement – pas pour toutes les questions, j'insiste, il y a des questions qui ont été répondues de façon très intelligente et très diligente, mais plusieurs questions ont créé une certaine frustration ressentie chez l'auditoire et certainement bien cachée par la commission.  
35

40 Donc, cette observation générale, je la répéterai ce soir devant l'auditoire de ce soir, les participants de ce soir, mais surtout, j'invite les personnes-ressources des organismes invités à faire ce qu'il faut pour répondre de façon diligente et avec rigueur aux questions qui leur seront posées, pour éviter que des insatisfactions tant chez les participants que chez la commission puissent amener à des dérives éventuelles.

45 Vous avez le choix d'utiliser les moyens que vous voulez. Vous pouvez vous faire accompagner par qui vous voulez. Vous pouvez de nouveau consulter la liste des enjeux que la commission vous a transmise, mais c'est votre devoir de répondre avec rigueur et de la façon la plus complète possible aux questions de la commission.

50 Vraiment, je fais cette remarque à contrecœur. Ce n'est pas du tout dans mon tempérament de faire ce genre d'observation, mais hier, c'était trop évident et c'était démesuré. Donc, j'espère qu'il y a aura correction de tir. Évidemment, cet après-midi, peut-être vous êtes un peu pris par surprise, mais dès ce soir, je m'attends à ce que des corrections puissent être apportées pour que nous puissions avoir des réponses claires et sur le champ.

55 Alors, ceci étant dit, je voudrais savoir maintenant de la part du promoteur quelles sont les réponses aux questions que nous avons laissées en suspens hier. Monsieur Biron?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

60 Alors, Monsieur le président, nous allons répondre à la séance de ce soir aux questions qui ont été mises en suspens et nous allons également déposer les documents que nous avons convenu hier soir, au début de la séance de ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

65 Ah! Donc, vous n'êtes pas prêt pour répondre tout de suite?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Non, les documents sont en impression. Donc...

70 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais la réponse aux questions?

75 **M. FRANÇOIS BIRON :**

La réponse aux questions, nous allons faire les deux : le dépôt des documents et les réponses aux questions à la séance de ce soir.

80 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Maintenant, les personnes-ressources, je présume que vous avez également certaines réponses aux questions qui sont restées en suspens? D'abord, je vais commencer par Monsieur Duquette.

85 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, on a plusieurs réponses déjà à vous fournir. Je ne sais pas dans quel ordre vous voulez les traiter, est-ce que vous avez un ordre particulier pour...

90 **LE PRÉSIDENT :**

Abordez-les comme vous voulez, il y a notre analyste qui les a en liste donc il va, au fur et à mesure que vous allez répondre aux questions, il va tout simplement les cocher pour savoir quelles sont les questions restantes.

95 **M. MICHEL DUQUETTE :**

100 O.K. Je pense qu'on pourrait commencer par la question sur l'acidification potentielle du Lac des Rapides en fonction des émissions de NOx et de SO<sub>2</sub>. Par contre, nous attendions pour faire la réponse totalement complète, il nous faudrait effectivement les données de Mine Arnaud sur les émissions totales annuelles de NOx et de SO<sub>2</sub>. Par contre, on vous a amené quand même un élément de réponse qui pourrait être complété justement à la suite de ces données-là et des niveaux de pH que la municipalité devait aussi remettre à la commission sur les dernières années. Donc, on pourra faire la corrélation avec les données qu'on a déjà, mais on peut quand même vous présenter la réponse partielle, considérant que manque ces deux éléments-là.

105 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

110 **M. MICHEL DUQUETTE :**

J'inviterais Monsieur Guy Roy de la Direction des politiques de qualité de l'atmosphère pour venir élaborer la réponse.

115 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

120 **M. GUY ROY,**

Alors, Monsieur le président, comme le mentionne monsieur Duquette, il y a une partie de la réponse qui sera fournie ce soir à la suite des réponses de Mine Arnaud et de la Ville de Sept-Îles.

125 Alors si on regarde les impacts sur les émissions sur le milieu, les émissions les plus importantes... les impacts, sur le milieu, les plus importants, viennent des pluies acides. Les pluies acides se forment lorsque le SO<sub>2</sub> et le NOx se combinent à l'eau et qu'elles précipitent au sol ou dans le milieu.

130 Pour mettre en contexte, au Québec 75 % de la pollution acide est produite à l'extérieur du Québec, principalement aux États-Unis et l'Ontario. Elles proviennent particulièrement des centrales thermiques au charbon. On constate donc que ces gaz voyagent sur de longues distances de l'ordre de centaines de kilomètres jusqu'à des milliers de kilomètres. Alors, dans ce cas, dans le cas de Mine Arnaud, les émissions SO<sub>2</sub> et de NOx doivent donc prendre un certain temps pour se combiner à l'eau et ensuite être précipitées sous forme de pluies acides.

135 Alors, on comprend bien que les émissions ne se transforment pas immédiatement en pluies acides pour affecter le milieu.

140 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci pour ce cadre théorique, mais j'imagine, on va l'appliquer ce soir à la lumière des réponses de la Ville et de Mine Arnaud. C'est bien ça?

145 **M. GUY ROY,**

Oui.

150 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien merci. Passons à la question suivante.

155 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Donc l'autre question qui était restée en suspens, mais en fait, on a gardé le sujet, là, je ne sais pas s'il y avait une question directement à cet effet-là, mais on va revenir sur la question de l'air stagnant au-dessus de la Baie de Sept-Îles. J'inviterais Jean-François Brière de la Direction du suivi de l'état de l'environnement à venir expliquer la réponse qu'on va vous donner.

160

**M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE,**

165 Monsieur le président, d'entrée de jeu je tiens à mentionner que je ne suis pas météorologue de formation, donc je n'ai pas la prétention de comprendre dans le détail la dynamique des masses d'air au-dessus de Sept-Îles ou ailleurs au Québec. Par contre, mon expérience en modélisation de la dispersion atmosphérique me permet d'apporter quelques points que je pense qui sont intéressants.

170 Donc, premièrement, je n'ai jamais entendu parler d'une problématique d'air stagnant au-dessus de Sept-Îles. Généralement, ces phénomènes-là se produisent dans une topographie qui est très accidentée, escarpée, donc dans le fond d'une vallée qui serait profonde et très escarpée ou dans le fond d'une cuvette, là. Donc, la masse d'air qui est dans la vallée ou dans la cuvette peut, par certaines conditions météorologiques, être prisonnière, ne pas pouvoir échanger avec l'air environnant. Donc, si on a des émissions dans le fond de cette vallée ou de cette cuvette, bien elles vont s'accumuler, s'accumuler et comme il n'y a pas d'échange possible avec l'environnement, ça peut causer des problématiques de qualité de l'air.

180 Donc, la topographie environnante de Sept-Îles, à ma connaissance, ne présente pas vraiment ce genre de cuvette ou de vallée abrupte; donc, il n'y a pas de raison de croire que ça pourrait se produire de façon récurrente. Par contre, c'est possible – ça, ça peut se produire partout au Québec –, lorsque les vents sont très faibles, que le plafond est bas et que l'atmosphère est très stable, que la dispersion est très mauvaise. Donc, les contaminants qui sont émis dans l'air, étant donné qu'il n'y a pas de vent, ne se déplacent pas, il n'y a pas de dispersion non plus possible à cause qu'il n'y a pas de turbulence, en fait, à cause de la stabilité de l'atmosphère, donc c'est possible, par certaines journées, que les conditions atmosphériques soient telles qu'il y a une espèce d'accumulation de contaminants au-dessus d'une source de pollution.

190 Par exemple, en hiver, on peut souvent observer partout au Québec, au-dessus de quartiers résidentiels où il y a du chauffage au bois que les contaminants émis s'accumulent, puis ça peut générer des épisodes de mauvaise qualité de l'air.

195 Ceci étant dit, ça peut se produire partout au Québec. Ce n'est pas un cas qui est particulier à Sept-Îles, ça peut arriver peu importe la région, et la bonne nouvelle aussi, dans un sens, c'est que les modèles de dispersion sont capables de simuler ces épisodes-là où, comme je parlais, la stabilité de l'atmosphère ne favorise pas la dispersion; le plafond est bas et les vents sont calmes.

200 Donc dans l'étude déposée par le promoteur, on est capable de connaître l'impact, à Sept-Îles même, en fait, de la mine, lorsque ces conditions-là de dispersion très mauvaise vont se produire.

**LE PRÉSIDENT :**

205 Monsieur Clements, est-ce que ça a été déjà rapporté ou observé par la Ville, un phénomène «de stagnation de l'air»?

**M. DENIS CLEMENTS :**

210 Pas à ma connaissance, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Madame Drapeau?

215 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire, commissaire:**

220 Vous dites que les modèles donc pourraient quantifier ou peut-être évaluer ce type d'épisode. Est-ce que ça peut prendre en considération les fréquences potentielles dans la modélisation?

**M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE,**

225 Exactement, exactement. En fait, le modèle se base sur des données météo réelles. On utilise généralement cinq années de données météo. Donc, dans ces données-là, il y a des vents calmes, il y a des épisodes où le plafond est bas, où la stabilité de l'atmosphère ne favorise pas la dispersion. Donc toutes ces données-là se retrouvent dans les données météo qu'on utilise, là, pour la modélisation.

**LE PRÉSIDENT :**

230 Merci. Monsieur Duquette?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

235 Il y avait une question qui était restée aussi au niveau, peut-être plus une précision au niveau de qu'est-ce qui arrive en cas de rupture de digue. Bon, c'est sûr que là on en a parlé hier là, dans le fond, les digues et tous les ouvrages de retenue d'eau vont faire l'objet d'analyses et d'émissions d'autorisations. Donc, il va avoir des analyses très poussées sur la stabilité et les récurrences de crue et tous les facteurs de sécurité qui vont avec ça, la construction et  
240 effectivement comment va se produire, s'il y a rupture de digue, comment ça va se comporter, qu'est-ce qui va arriver.



245 Donc, toute cette analyse va être faite avant d'autoriser la construction des digues en question, mais effectivement, comme vous demandiez, si, quand même, la rupture se produit, qu'est-ce qui arrive et qu'est-ce que le citoyen peut faire si évidemment il y a des dommages à sa propriété? Bien, effectivement, c'est que la *Loi sur la sécurité des barrages*, entre autres, ne vient pas se substituer à la loi qui, dans le fond, de la responsabilité civile du promoteur envers les citoyens. Donc, c'est vraiment via le cadre légal, donc par une poursuite en cour que le citoyen pourra effectivement avoir réparation. Donc, la *Loi sur la sécurité des barrages* va jusqu'au point où la responsabilité civile du promoteur vient. Donc, la limite se situe là.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

255 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Pour la question du bruit, malheureusement, on n'a pas réussi à rejoindre notre expert encore; on n'a donc pas l'élément de réponse. On fait tout en notre possible pour avoir la réponse le plus rapidement possible

260 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

265 **M. MICHEL DUQUETTE :**

270 Autre point, je sais qu'hier il y a une question sur la compensation des milieux humides qui est venue sur le sujet. La question avait été adressée au MRN, mais nous, on considère qu'on aurait peut-être un élément de réponse qui pourrait vous intéresser à ce sujet là. Donc, je laisserais l'analyste, Laurence Grandmont, vous répondre à ce point là.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

275 **Mme LAURENCE GRANDMONT. :**

280 En fait, pour les milieux humides, Monsieur le président, le ministère de l'Environnement est en accord avec ce que le promoteur a commencé à faire. Donc, des démarches préliminaires qui ont été entreprises avec les intervenants du comité ZIP et puis du bassin versant de la région ici pour le plan de compensation.

De notre côté, ce plan-là doit être déposé et accepté, donc approuvé par nos experts des milieux humides pour la phase d'acceptabilité.

285

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez des critères?

290

**Mme LAURENCE GRANDMONT :**

On n'a pas vraiment de critères parce que c'est vraiment du cas par cas. Ça dépend toujours de ce que le milieu humide a l'air, donc on va regarder l'intégrité des fonctions du milieu, les valeurs relatives à l'échelle du territoire des milieux, donc, qui vont être détruits, si je peux dire, l'unicité ou la rareté aussi de ces milieux-là et l'ampleur des impacts qui est appréhendé du projet. Dans le cas de Mine Arnaud, bien, c'est une perte de 41,7 hectares de milieux humides.

295

**LE PRÉSIDENT :**

Pardon, c'est de?

300

**Mme LAURENCE GRANDMONT :**

C'est de 41,7 hectares de milieux humides.

305

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron, est-ce que c'est bien ça? Je pense qu'il y a une erreur.

310

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, c'est bien ça, Monsieur le président.

**Mme LAURENCE GRANDMONT :**

315

Oui. Et puis pour le système de compensation, nous autres, ce qu'on regarde...

**LE PRÉSIDENT :**

320

Attendez juste un instant pour qu'on puisse mettre à jour nos informations. Vous, vous faites référence à la période d'exploitation, il y a 47,9 hectares, mais en période de construction, il y a 24,3 hectares puis si on considère également les milieux humides avec pessière à sphaigne

noire, ils totaliseraient 75,1 hectares. En tout cas, je vous demande juste de faire une attention parce que c'est sûr, si vous partez avec une superficie X alors qu'elle est Y ça change tout.

325

**Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Oui. Mais de toute façon, nos experts, ils ont bien regardé ça au niveau...

330

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

335

**Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Il faut qu'ils regardent exactement le territoire qui va être à compenser. Donc ça, ça va être vérifié, mais je vais prendre bonne note de cette partie-là.

340

Et puis pour ce qui est au niveau de la gradation du système de compensation, bien c'est sûr que l'idéal, ça va être de restaurer un milieu humide qui est déjà existant. Ensuite, si ce n'est pas possible, ça va être de créer un milieu humide existant, si on est capable. Sinon, ça va être de protéger un milieu humide ou encore de protéger un milieu humide terrestre ou si tout ça n'est pas possible, on va aller plus vers de la valorisation écologique du milieu.

345

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

350

**Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Donc. ça ressemble à ça pour la compensation.

355

**LE PRÉSIDENT :**

Merci Madame Grandmont. Monsieur Duquette?

360

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Moi, de mon côté, je n'avais pas pris note d'autres questions en suspens. Je ne sais pas si la commission avait soulevé d'autres....

**LE PRÉSIDENT :**

365

Mais nous allons faire le suivi et nous reviendrons, comme je vous l'ai dit, tout à l'heure...

**M. MICHEL DUQUETTE :**

370

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

375

Peut-être en début de soirée.

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Parfait.

380

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Clements.

**M. DENIS CLEMENTS :**

385

Bonjour, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

390

Bonjour.

**M. DENIS CLEMENTS :**

395

Écoutez, j'avais pris note de certains éléments, un peu comme monsieur Duquette, s'il y a des éléments que j'ai oubliés, n'hésitez pas à m'en faire part.

400

Donc, je vais déposer l'extrait de résolution du 13 mai en lien avec le dépôt de la pétition pour le référendum, ça été fait tout à l'heure. Je devais fournir les données historiques en lien avec le niveau du pH de l'usine d'eau, ça été fait. On a les données de 95 à 2013, donc j'espère, Madame la commissaire, que la période est assez longue. Comme je vous le disais, on a essayé d'aller... le plus possible. On a également déposé, Monsieur le président...

405

**LE PRÉSIDENT :**

Mais pourriez-vous nous mettre l'eau à la bouche quand même?

410

**M. DENIS CLEMENTS :**

Si vous le permettez, je vais juste... parce qu'il y a un autre document qu'on a également déposé.

415

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

420

**M. DENIS CLEMENTS :**

C'est le rapport annuel des opérations 2012 de l'usine d'eau. Donc, vous avez des données encore par rapport à l'année 2012 qui vont peut-être aider à répondre à certaines interrogations que vous pouvez avoir.

425

Donc, les données, comme je vous disais, c'est de 95 à 2013. On a des données mensuelles. Donc, on n'a pas pris la moyenne uniquement annuelle, on les a sorties par mois. Donc, c'est sûr que ça fait beaucoup de chiffres, Monsieur le président,

430

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non, on n'a pas besoin des chiffres, mais peut-être que vous pouvez nous donner la fourchette ou le maximum/minimum ou la moyenne; maximum/minimum/moyenne, quelque chose comme ça.

435

**M. DENIS CLEMENTS :**

Oui, bien si on y va avec la moyenne, c'est peut-être plus facile.

440

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

445

**M. DENIS CLEMENTS :**

On joue aux alentours de 4,98 à 5,09 pour 95 à 2001. On joue de 4,82 à 4,96 de 2002 à 2008. Et 2009 à 2013, on parle de 4,76 à 4,96. Donc, des petites variations.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais ça reste quand même assez stable.

450 **M. DENIS CLEMENTS :**

Exact. Puis peut-être juste un complément, Monsieur le président. Hier, on vous donnait un chiffre par rapport aux pH pour janvier 2013. Malheureusement, on n'a pas pris la bonne page. On a vérifié avec le consultant ce matin, le pH au mois de janvier, en date du 16 janvier, est de 4,72. Hier, je vous avais donné 5,81, mais la vraie donnée, si on veut comparer des pommes avec des pommes, la bonne donnée est 4,72.

455  
460 Ensuite, Monsieur le président, on avait également à fournir des statistiques de la SCHL en date d'avril 2013, ça été déposé à la table. On avait également, il nous avait été demandé le rapport sur l'étude sur le loyer évolutif; pour des raisons techniques, parce que c'est un document assez volumineux puis c'est des pages 11 X 17, donc on n'a pas eu le temps de faire les photocopies pour cet après-midi.

465 Ensuite, le rapport préliminaire de la firme EXP, c'est un rapport d'avancement. Donc, si vous êtes d'accord, on a vérifié comme je vous le disais avec la firme EXP, on devrait avoir le rapport plus complet d'ici deux semaines. Comme je vous le disais, il y a différents éléments manquants à l'intérieur, donc la firme EXP prévoit déposer son rapport d'ici deux semaines.

470 **LE PRÉSIDENT :**

C'est d'accord.

475 **M. DENIS CLEMENTS :**

D'accord? Et le dernier point, pardon, je vais juste... ah, oui. Il y avait de vérifier le registre du lobbyisme, que vous m'aviez demandé également. Donc, dans le registre, on a effectivement un consultant d'inscrit. Je m'excuse, je ne trouve pas mon document... il est ici. Il y a un consultant d'inscrit comme lobbyiste pour Mine Arnaud pour la période du 15 mai 2010 au 15 mai 2011.

480 **LE PRÉSIDENT :**

485 D'accord. Merci beaucoup Monsieur Clements. Monsieur Fréchette?

**M. VINCENT FRÉCHETTE,**

490 Oui, Monsieur le président, hier, on m'a posé la question si en fait... en fait, je  
voulais préciser tout simplement s'il y avait une mesure de compensation qui était intégrée  
au plan de restauration d'une mine. Puis, je veux simplement préciser que ce que j'ai dit  
comme réponse hier est valable, que ce n'est pas intégré au plan de restauration.  
495 Cependant, je voudrais préciser qu'à moins que ces mesures soient mises en place  
directement sur le site de la mine elle-même, dans ce cas-ci, elles pourraient être  
intégrées au plan de restauration, mais dans d'autres cas, non.

C'est pas mal tout. Il n'y a pas rien qui...

**LE PRÉSIDENT :**

500 Puis pour les lignes directrices en matière d'habitat de poissons?

**M. VINCENT FRÉCHETTE,**

505 En fait, la ligne directrice, je vous dirais que ce qui concerne le secteur des mines,  
lors de l'analyse d'une demande de bain minier, ce qu'on va faire c'est qu'on va solliciter  
les commentaires du secteur faune et que ceux-ci vont être pris en considération lors  
d'une analyse. Il n'y a pas d'autre ligne directrice que celle-ci. Mais c'est pour ça, hier, que  
j'ai renvoyé la balle au secteur faune.

**LE PRÉSIDENT :**

510 Donc vous nous demandez de nous informer auprès du MDDEFP?

**M. VINCENT FRÉCHETTE,**

515 Oui. C'est ce que j'ai fait hier, c'est que j'ai passé la parole au secteur faune.

**LE PRÉSIDENT :**

520 Alors, je reviens à vous Monsieur Duquette. Qu'est-ce qui en est en matière de ligne  
directrice pour les habitats de poissons?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

525 Je vais laisser Madame Grandmont répondre à cette question.

**LE PRÉSIDENT :**

530           Très bien.

**Mme FLORENCE GRANDMONT :**

535           Bien, au niveau de la ligne directrice, c'est sûr qu'il faut avoir, il faut qu'il y ait un plan de compensation qui soit fait, donc qui soit élaboré pour qu'il y ait aucune perte nette d'habitats de poissons, mais en fait, ce plan de compensation là, il est fait à partir de la *Loi sur les pêches*, donc du MPO.

540           De ce qu'on en sait pour l'instant, il y a un plan qui est en train d'être en concoction avec le promoteur et puis il est établi, à partir de nombreuses communications donc avec MPO, avec la ZEC de Matimek, les représentants du MRN, l'AMIK et le Conseil de bande de Uashat aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

545           Indépendamment de la démarche que le promoteur suit, il faut bien sûr que sa démarche s'inscrive et respecte la ligne directrice.

**Mme FLORENCE GRANDMONT :**

550           Tout à fait, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

555           Merci. Le représentant du ministère de la Santé.

**M. MICHEL JULIEN :**

560           Oui. J'ai fait parvenir ce matin une réponse écrite pour les deux questions qui étaient en suspens.

565           La première concernait les inquiétudes de madame – attendez une minute que je retrouve mes affaires, là – de madame Bezeau, je crois, et qui se demandait, qui demandait, au niveau de la santé publique, un avis sur la dangerosité de pouvoir utiliser son jardin et puis de pouvoir poursuivre ses activités de formation avec les jeunes, en fonction des retombées atmosphériques de certains polluants atmosphériques dans le sol et puis sur la végétation.



570 Là, ce que je vous donne comme réponse, c'est partiel, je suis conscient. Si on veut aller plus loin, c'est sûr qu'il va falloir des recherches puis on ne pourra pas vous donner une réponse demain matin comme ça. Elle va être basée sur des niveaux théoriques parce que présentement, nous, on prend pour acquis que la modélisation fournie par le promoteur, c'est ce qu'on a analysé au niveau de la santé publique puis on ne peut pas supposer que tout est bon ou pas bon.

575 On prend qu'est-ce qu'on a puis on analyse à partir de ça; et si les normes sont respectées, normalement il n'y a pas de problème au niveau de la culture. Et puis s'il y a des dépassements... par contre, on veut s'assurer qu'il y a un suivi de pollution atmosphérique dans la région immédiate. S'il y a un dépassement de normes pour certains éléments, on veut être avertis immédiatement et non pas dans deux ans à partir des suivis environnementaux qu'il peut y avoir. Ça, c'est une des conditions pour qu'on puisse pouvoir assurer une protection au niveau de la santé publique. Puis à ce moment-là, s'il y a des dépassements de normes, on donne un avis de santé publique à la personne pour qu'elle puisse se protéger à ce moment-là. Ça, c'est dans les réalités quand qui a des dépassements.

585 Comme on est devant un projet hypothétique, bien, il faut évaluer à ce moment-là, au niveau de la gestion du risque qu'est-ce que c'est que les polluants, quelles normes, c'est-à-dire s'il dépasse les normes, c'est quoi les risques toxicologiques et puis après ça, il faut passer par tout le processus d'analyse des risques toxicologiques des éléments de l'environnement.

590 Je ne sais pas si vous comprenez un peu où je m'en vais avec ça, mais....

595 **LE PRÉSIDENT :**

600 Oui. Mais c'est sûr, je veux dire, que théoriquement, on ne peut pas faire autrement que, quand on est face à un projet, qu'on ne peut pas faire autrement que d'avoir des estimations. Si on veut avoir des évaluations, il faut que le projet ait lieu, il faut assurer un suivi. Donc, bien sûr, il faut travailler avec des estimations en fonction des estimations qui ont été faites, pour lesquelles le ministère de l'Environnement et de la Faune a déjà donné une indication sur sa recevabilité ou sur sa rigueur, à ce que les concentrations qui ont été modélisées – c'est sûr que la modélisation revêt un caractère d'incertitude, elles sont toutes porteuses d'incertitudes –, mais à ce que les résultats peuvent entraîner une préoccupation réelle chez, entre autres, la participante qui est intervenue hier, et est-ce que le ministère peut faire des recommandations par rapport à sa localisation à elle par rapport à la mine, en matière de dépôt de poussières tant sur le sol, il y avait deux éléments, il y avait sur le sol, donc il y avait une crainte que les enfants puissent ingérer le sol, mettent...

610

**M. MICHEL JULIEN :**

Oui.

615

**LE PRÉSIDENT :**

...enfin que les enfants mettent tout à la bouche et encore les poussières qui seraient déposées sur les...

620

**M. MICHEL JULIEN :**

Sur les plantes.

625

**LE PRÉSIDENT :**

...les végétaux.

630

**M. MICHEL JULIEN:**

Et puis aussi par l'absorption aussi éventuellement des végétaux dans leur croissance.

635

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, vous avez répondu hier. Ça, par l'absorption racinaire, par l'absorption des végétaux, vous avez répondu hier. Mais uniquement par le dépôt, ça restait en suspens. Puis également les poussières sur le sol. Donc, est-ce qu'à partir des données qui sont contenues dans l'étude d'impact, vous pouvez vous positionner là-dessus?

640

**M. MICHEL JULIEN :**

Oui, dans la réponse on l'a dit. Je vais retrouver ce que j'ai envoyé ce matin. Ce qu'on répond, c'est que : *« comme les activités de Mine Arnaud ne sont pas en cours, nous devons travailler à partir de modèles et de l'information fournie par le promoteur »*.

645

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est bien.

650

**M. MICHEL JULIEN :**

« Ainsi, nous pouvons confirmer selon l'information que nous possédons, l'exploitation, la consommation de la culture est sécuritaire. »

655 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

660 **M. MICHEL JULIEN :**

« Nous recommandons également qu'un suivi de la qualité de l'air soit effectué en périphérie du site minier et demandons à être informés des résultats immédiatement s'il y a dépassement des normes. »

665 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'était très clair.

670 **M. MICHEL JULIEN :**

« Le MDDEFP a la responsabilité de surveiller la qualité extérieure et en cas de contamination, ce qui n'est pas présumé – on le dit bien, on ne peut pas présumer rien là-dedans –, il aviserait la DSP qui pourra à ce moment-là émettre un avis, s'il y a lieu, pour informer les citoyens. »

675 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien. Parfait. Je pense que la première partie maintenant est beaucoup plus claire pour moi. Ensuite, est-ce qu'il y a d'autres questions qui...

680 **M. MICHEL JULIEN :**

685 Oui. La deuxième question, c'était à propos, concernant le taux élevé de cancer observé à Sept-Îles comparativement aux autres régions. Moi, j'ai interprété la question comme ça, vous me direz si je l'ai interprétée comme il faut, là : les gens s'inquiètent de ça et se questionnent sur l'impact additionnel d'une mine sur les effets des autres industries de Sept-Îles, autrement dit comme un effet cumulatif. La réponse à cette question c'est qu'effectivement, il y a un taux de cancer plus élevé à Sept-Îles que dans les autres régions. Le cancer du poumon est celui qui ressort comme étant le plus fréquent dans la  
690 région de la Côte-Nord et à Sept-Îles.

Les deux facteurs de risque les plus fréquents du cancer du poumon sont le tabagisme, 80 à 90 % des cas, et le radon à 10 % des cas.

**LE PRÉSIDENT :**

695

C'est quoi la prévalence?

**M. MICHEL JULIEN :**

700

Le radon?

**LE PRÉSIDENT :**

705

La prévalence du cancer du poumon?

**M. MICHEL JULIEN :**

710

C'est 80 à 90 % des cas de cancer dans la région de Sept-Îles, c'est le cancer du poumon.

**LE PRÉSIDENT :**

90 %, mais est-ce que vous avez le nombre?

715

**M. MICHEL JULIEN :**

Je ne comprends pas, là.

**LE PRÉSIDENT :**

720

Le nombre de cancers du poumon?

**M. MICHEL JULIEN :**

725

Ah non, je ne l'ai pas.

**LE PRÉSIDENT :**

730

O.K.

**M. MICHEL JULIEN :**

735 Non, non. Ils l'ont regardé de façon globale, pas avec des chiffres. Parce qu'on peut avoir un nombre puis statistiquement parlant sur une population de 30 000 personnes, les cas de un sur un million, on n'a même pas une population pour pouvoir sortir des statistiques de prévalence.

**LE PRÉSIDENT :**

740 Mais comment alors vous pouvez vous positionner à l'effet qu'effectivement...

**M. MICHEL JULIEN :**

745 Bien, c'est parce qu'ils ont le nombre de cancers total, puis 80-90 % des cancers, c'est des cancers du poumon.

**LE PRÉSIDENT :**

750 Oui, mais quand vous dites le nombre de cancers, bien c'est quoi le nombre?

**M. MICHEL JULIEN :**

755 Ah, je ne l'ai pas. Je pourrais vous revenir avec ça.

**LE PRÉSIDENT :**

760 Bien, ça serait intéressant de l'avoir, en fait, pour pouvoir porter un jugement éclairé sur une approche comparative entre la région ou Sept-Îles, ou la région de la Côte-Nord avec les autres régions du Québec, s'il vous plaît.

**M. MICHEL JULIEN :**

765 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

770 Mais vous pouvez poursuivre quand même la réponse. Donc, vous nous avez dit 90 %...

**M. MICHEL JULIEN :**

775 Oui, oui. Je vais juste me prendre une note, je l'ai fait à matin, là.

780 *« Les deux facteurs de risque les plus fréquents du cancer du poumon sont le tabagisme et le radon. Le cancer du poumon a une latence entre l'exposition au facteur de risque et le début des symptômes de la maladie de plus 30 ans. Il faut donc regarder les données d'il y a plusieurs années pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui. »*

785 *Historiquement, la région de Sept-Îles a connu un taux de tabagisme significativement supérieur au reste du Québec. Par ailleurs, la région immédiate de Sept-Îles se compare bien au reste du Québec pour ce qui est de la caractérisation du sol et de l'exposition potentielle au radon domiciliaire et ne saurait vraisemblablement expliquer la différence qu'on observe. »*

790 Autrement dit, ce ne serait pas ce facteur-là, le radon, qui expliquerait la différence des cancers du poumon qu'on observe ici.

795 *« Ça fait que certaines particules, comme les HAP, le chrome, le nickel, l'arsenic et l'amiante peuvent également causer le cancer du poumon. Des mesures préliminaires nous montrent toutefois que la concentration de ces particules est négligeable tout comme leur participation probable au taux de cancer du poumon pour la région. »*

Donc c'est une hypothèse qu'on exclut.

800 *« La DSP maintient comme première hypothèse les forts taux de tabagisme des dernières années. En réaction à ce problème, d'importants gains ont été réalisés dans la région suite, entre autres, à l'entrée de la Loi sur le tabac et les programmes de santé publique, comme « Gang allumée », « Ligne j'arrête » participation des médecins et professionnels de la santé. »*

805 *La situation est toutefois suivie de près et nous devrions obtenir en mars, de la part du MDDEFP, les résultats d'une étude sur la qualité de l'air à Sept-Îles. Tout résultat anormal pourrait dès lors mener à une enquête s'il y a lieu. Nous travaillerons également d'ici là avec la Ville pour limiter les particules associées au chauffage au bois.*

810 *Une surveillance en continu de la qualité de l'air à Sept-Îles est la clé du succès de nos interventions de protection en santé publique. Ainsi, toute détérioration de la qualité de l'air suite à l'implantation d'un nouveau projet industriel sera détectée et le directeur de la Santé publique ainsi que le MDDEFP ont le pouvoir, et pour le ministère de l'Environnement le devoir, en cas de dépassement, de demander des correctifs. »*

815 C'est ce que je vous amène comme élément de réponse qui peut expliquer le haut  
taux de cancer à Sept-Îles.

Pour le nombre, bien, je vous reviendrai avec ça. Pour moi, ce n'était pas quelque  
chose que je considérais important parce qu'on parle de proportion, mais on va l'amener.

820 **LE PRÉSIDENT :**

825 En fait, c'est parce que la question qui avait été soulevée était à l'effet que la région ici avait  
un taux de cancer beaucoup plus élevé que d'autres régions. Donc, pour avoir la réponse, il faut  
absolument comparer le nombre par rapport à un dénominateur; le dénominateur, comme vous  
l'aviez dit, c'est la population des régions ou des villes. Comme ça, on pourra apprécier à juste  
titre le nombre proportionnel, la différence...

**M. MICHEL JULIEN :**

830 Le dépassement.

**LE PRÉSIDENT :**

835 Bien, le dépassement, on ne dépasse rien, mais pourquoi c'est plus élevé ici.

**M. MICHEL JULIEN :**

840 Moi, ce que j'en comprends c'est que disons qu'à Baie-Comeau, c'est 60 personnes puis  
ici c'est 190, c'est 30 % de plus.

**LE PRÉSIDENT :**

845 Mais en tenant compte de la population. Ce n'est pas juste le nombre. Le nombre en  
fonction de la taille de la population. Très bien.

Je pense que Monsieur Gagnon vous aviez une question.

**M. PHILIPPE GAGNON,**

850 Oui, j'avais une question concernant le lobbyisme au niveau de la MRC. Oui, j'ai contacté  
la direction de la MRC, puis il n'y a aucun lobbyiste autre que le promoteur qui a eu des  
discussions avec la MRC, autant au niveau de la direction générale qu'au niveau de la préfecture.

855 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Très bien. Alors, écoutez, toutes les personnes, je ne sais pas s'il y a des personnes qui se sont déjà inscrites au registre pour poser des questions, mais le registre est ouvert, sentez-vous à l'aise de vous inscrire.

860 Nous allons conserver un peu la même approche qu'hier. On limitera chaque intervenant à deux questions, en espérant qu'il n'y ait pas trop de sous-questions.

865 Je vous rappelle qu'il ne faut pas qu'il y ait de trop longs préambules et je rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle pour assurer un débat serein et respectueux. D'ailleurs, je tiens à vous féliciter, la soirée d'hier s'est quand même très bien déroulée grâce à vous tous et vous toutes.

870 Alors, peut-être en attendant les questions, j'aimerais lancer un peu le débat avec le promoteur concernant les éléments que vous avez intégrés dans votre dossier relativement à la prévision que vous avez faite en termes de demande forte d'apatite, et puis curieusement j'ai trouvé, très résumé dans un de vos documents, très résumé, l'essentiel sur lequel on pourrait partir la discussion et on reviendra là-dessus plusieurs fois au cours des prochaines séances.

875 Mais, je lis textuellement :

880 « *La forte demande, plusieurs facteurs l'expliquent : 1) la demande de fertilisant dans les pays en voie de développement; 2) le faible niveau de réserve de grain dans le monde – et ça c'est quand même passablement relié à la première raison; parce qu'il y a une faible réserve, on a besoin de plus de fertilisants pour produire plus de grain –; 3) l'augmentation de la demande pour les plantes servant à produire des biocarburants* »; et donc ça aussi, finalement, c'est la même raison.

885 Donc, effectivement, il y a des territoires très importants qui sont utilisés à des fins de culture agricole à des fins énergétiques. Mais ça, on y reviendra, mais tout ça finalement gravite autour de la même raison. « *La forte demande pour les aliments de meilleure qualité – donc encore là, une demande agricole plus importante –; la fermeture de plusieurs mines d'apatite – et ça, on demandera une clarification –; et la hausse de coûts de construction de nouvelles mines.* »

890 Je commencerais par la plus simple « la fermeture de plusieurs mines d'apatite. » Dans l'étude d'impact, en fait, vous indiquez qu'une seule mine d'apatite a fermé. Qu'est-ce qui en est? Est-ce que c'est plusieurs mines ou une seule mine?



**M. FRANÇOIS BIRON :**

900 Monsieur le président, peut-être avant d'aborder le sujet, j'aimerais peut-être apporter une précision sur le nombre d'hectares que vous avez mentionné tout à l'heure, le nombre 75 par rapport... 75 hectares de milieux humides par rapport à 41,7.

905 Alors le chiffre 75 est apparu dans l'étude d'impact qui a été préparée par Roche et il a été révisé par la firme Genivar lorsqu'on a fait les compléments d'information. Donc, le chiffre 41,7 c'est celui qui est valide aujourd'hui.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, intégrant la pessière à sphaigne noire?

910 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, c'est le chiffre total.

**LE PRÉSIDENT :**

915 Durant la période en phase de construction et d'exploitation?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

920 Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

925 Comment vous expliquez cet écart quand même assez important entre les deux?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

930 Pour expliquer l'écart, Monsieur le président, j'inviterais Monsieur Bernard Massicotte, le chargé de projet, pour nous expliquer les principales raisons du changement.

**LE PRÉSIDENT :**

935 On reviendra ensuite à la justification.

**M. BERNARD MASSICOTTE :**

940 Bonjour, Monsieur le président. Alors l'écart entre les deux estimations s'explique par le fait qu'on a fait une couverture photographique à haute résolution de l'ensemble de la zone du projet quand Genivar a débuté son mandat en mai l'année dernière.

945 Donc, si vous voulez, on peut afficher la carte avec le contour de tous les milieux humides qu'on a recensés.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, pas tout de suite.

950 **M. BERNARD MASSICOTTE :**

Pas tout de suite? D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

955 J'aimerais juste comprendre pourquoi il y a une différence presque du double.

**M. BERNARD MASSICOTTE :**

960 O.K. Alors, l'estimation qui était dans l'étude d'impact était basée sur la carte écoforestière d'échelle 1/20 000, d'accord, où on a une précision de 10 mètres.

**LE PRÉSIDENT :**

965 Qui a été faite par Roche?

**M. BERNARD MASSICOTTE :**

970 Oui. Alors que nous, l'image qu'on a utilisée, elle avait une précision de 10 centimètres. Donc, c'est une image avec une précision beaucoup meilleure. Et ce qu'on – c'est notre hypothèse, O.K.? – ce qu'on croit, ce qui est arrivé, c'est que Roche a attribué une classe qui apparaît sur les cartes écoforestières, O.K., comme étant dénudée humide, O.K.? Ils ont associé ça systématiquement à des milieux humides puis nous, ce qu'on constate, c'est que ça n'en était pas toujours, dans tous les cas. Ça incluait parfois des surfaces dénudées de roc avec une mince couche de matière organique dessus et d'autres cas qui ne sont pas des milieux humides. Donc, 975 c'est ce qui explique la différence d'environ 30 hectares entre les deux estimations.

**LE PRÉSIDENT :**

980

Merci. Je demanderai à Monsieur Duquette : comment vous réagissez face à une information qui arrive, en quelques mois de différence, et qui quand même est passablement différente. Est-ce que ça va vous amener à une révision, une validation de la nouvelle information ou vous considérez que la dernière information, c'est l'information la mieux documentée?

985

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Monsieur le président, je suis assez d'accord avec le point qu'amène le promoteur en termes de précision de la cartographie. Donc, il y a effectivement eu peut-être une surestimation au départ, puis la valeur qui est donnée actuellement, c'est celle qu'on va utiliser.

990

**LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que vous demandez quand même à Genivar de faire une validation terrain pour au moins s'assurer que cette première lecture trouve sens sur le terrain?

995

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Ça va venir dans le plan de compensation. Tout va être...

1000

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais au-delà du plan de compensation, juste pour voir si la nouvelle estimation du promoteur est valable. Compte tenu qu'il y a une différence importante avec la première estimation, est-ce que vous allez demander une validation terrain, ne serait-ce que ponctuelle?

1005

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Ça va être vérifié, oui.

1010

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous l'avez demandée ou vous allez le demander?

1015

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Ça va venir avec le plan de compensation. C'est en cours, dans le fond. Il faut comprendre que on est en phase d'acceptabilité et les experts en milieux humides vont être encore consultés et auront encore des choses à demander au promoteur, dont probablement la validation de cette

1020 superficie-là. Mais d'emblée, la superficie qui a été avancée par le promoteur est jugée acceptable comme telle.

**LE PRÉSIDENT :**

1025 La dernière?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

La dernière.

1030 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, écoutez – Monsieur Nolet, est-ce qu'il y a des inscriptions, parce que je veux absolument donner priorité aux citoyens et aux participants quitte à ce que la commission glisse ses questions à travers les questions, comme elle l'a fait très légèrement hier. Puis nous  
1035 reviendrons à la question de la justification.

**M. MICHEL DUQUETTE :**

1040 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron.

1045 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, Monsieur le président, j'aurais une autre précision. Si vous voulez connaître le chiffre au niveau des cancers, nous avons le document qui exprime le chiffre. Si vous voulez connaître le nombre de cancers de poumons dans la région de Sept-Îles.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

Bien en fait, par rapport aux autres régions du Québec?

1055 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui.

1060

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'accord, vous pouvez le document. Mais je tiens quand même à demander au ministère de la Santé de déposer également l'information, mais ça nous ferait plaisir de recevoir l'information de votre part.

1065

**M. MICHEL JULIEN :**

C'est effectivement le même document.

1070

**LE PRÉSIDENT :**

C'est le même document?

1075

**M. MICHEL JULIEN :**

Oui, c'est basé sur la dernière enquête de Santé publique en 2012, je crois.

1080

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Donc, c'est vous qui allez le déposer, Monsieur Biron?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Il est inclus dans le rapport des déterminants de la santé, Monsieur le président.

1085

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Très bien merci.

1090

Donc, j'appelle Monsieur Martin-Pierre Tremblay.

**M. MARTIN-PIERRE TREMBLAY,**

Bonjour, Monsieur le commissaire.

1095

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

1100

**M. MARTIN-PIERRE TREMBLAY,**

1105 Mesdames. J'aurais une question, en fait j'ai deux questions. C'est en ma qualité de citoyen que je vous parle aujourd'hui, je suis documentariste écrivain. J'ai une question pour la MRC, les gens de la Santé publique. J'ai eu vent que monsieur Fafard vous avait demandé hier de préciser si vous aviez été l'objet d'un mandat par un lobbyiste. Est-ce que vous maintenez ce que vous avez dit hier ou vous avez l'intention de nous dire exactement ce qu'il en est?

1110 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez adresser la question à qui?

**M. MARTIN-PIERRE TREMBLAY,**

1115 À monsieur de la Santé publique et monsieur de la MRC.

**LE PRÉSIDENT :**

1120 Bon, et qu'est-ce que Monsieur de la MRC aurait dit hier, selon vous, selon votre compréhension?

**M. MARTIN-PIERRE TREMBLAY,**

1125 Qu'il n'était pas au courant.

**LE PRÉSIDENT :**

1130 O.K. Mais en fait – bien, je vais lui relancer la question, mais il vient d'y répondre quand même. Allez-y, Monsieur.

**M. PHILIPPE GAGNON,**

1135 L'information que j'ai eue de la direction de la MRC, c'est qu'il n'y a aucun lobbyiste qui a pris contact avec la MRC autre que le promoteur.

**LE PRÉSIDENT :**

1140 Et puis, mais comme vous avez vu, monsieur Clements de la Ville de Sept-Îles a indiqué que...

**M. MARTIN-PIERRE TREMBLAY,**

Je m'adresse au monsieur de la Santé publique.

1145

**LE PRÉSIDENT :**

Santé publique?

1150

**M. MARTIN-PIERRE TREMBLAY,**

Oui.

**M. MICHEL JULIEN :**

1155

Oui, on ne nous a pas reposé la question, effectivement, donc je n'ai pas répondu.

Moi, personnellement, j'ai eu une invitation. Je ne peux pas définir si c'est des lobbyistes ou bien donc si c'est des gens en communication de l'entreprise qui voulaient faire une session d'information du projet. Et les gens du Centre de santé de Sept-Îles, je ne sais pas s'ils ont assisté, mais c'était pour nous expliquer le projet puis avoir notre avis sur les enjeux de santé.

1160

Moi, j'ai refusé, je n'y ai pas été. Parce que mettons qu'il y a deux visions, deux modèles de pensée dans ce domaine-là au niveau des évaluations environnementales pour les gens, que ce soit dans le domaine de la santé ou dans d'autres ministères, quand le promoteur nous approche. Moi, je préfère regarder le rapport d'évaluation et de porter mon jugement sur le rapport d'évaluation, et si j'ai des questions, je les pose là. Mais il y en a d'autres qui préfèrent avoir une certaine influence et de définir tout de suite les enjeux dans leur domaine d'activité et de les voir traités dans l'évaluation environnementale.

1165

1170

Mais pour savoir si ce sont des lobbyistes ou pas, moi, je ne suis pas habilité à vous dire que les gens de Transfert Environnement, c'est des lobbyistes ou bien donc si c'est des gens en communication qui ont un mandat direct de la firme pour nous approcher là-dessus. Mais ça ne change rien à l'évaluation qu'on fait.

1175

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1180

**M. MARTIN-PIERRE TREMBLAY,**

Juste une précision. Il y a un mandat qui a été donné entre la période du 15 mai 2010 au 15 mai 2011 à un cabinet de communication dont le libellé était :

1185

*« Démarches effectuées afin d'obtenir une orientation visant le support du Conseil de ville de Sept-Îles et de la MRC de Sept-Rivières dans le but de poursuivre l'exploration et de permettre l'exploitation éventuelle du projet Mine Arnaud à Sept-Îles ».*

1190

Les intimés étaient l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, Hydro-Québec, le cabinet du maire de la ville de Sept-Îles et la MRC de Sept-Rivières. Je ne peux vous déposer ce document dans sa forme actuelle, il est en forme électronique, mais si vous voulez bien, je peux vous le déposer papier demain, sans aucun problème.

1195

**LE PRÉSIDENT :**

Absolument.

1200

**M. MARTIN-PIERRE TREMBLAY,**

Seconde question. J'aimerais que Monsieur Biron nous donne, dans la mesure du possible, ou nous explique la nature de ses relations avec le Cégep de Sept-Îles.

1205

**LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous nous dire en quoi cette question-là est importante en lien avec le projet?

1210

**M. MARTIN-PIERRE TREMBLAY,**

Elle est intéressante puisque monsieur Biron siège sur le comité d'administration de l'Institut national des mines au même titre qu'un dirigeant du Cégep de Sept-Îles et que ces choses-là se sont déroulées, la fondation de l'Institut national des mines qui a été l'objet d'un décret à la fin du printemps 2010 tombe de manière assez rapprochée, dans le temps, de ce mandat dont je viens de vous parler. Donc, j'aimerais juste simplement avoir la nature de ces relations avec le Cégep de Sept-Îles.

1215

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, je ne comprends pas très bien la pertinence de la question, mais je vais quand même la transmettre à monsieur Biron. Monsieur Biron?

1220



**M. FRANÇOIS BIRON :**

1225 Alors, les discussions que j'ai avec le Cégep de Sept-Îles sont d'ordre au niveau de la formation pour le projet Mine Arnaud. Nous avons des échanges pour connaître l'offre de formation présentée par le Cégep, dans la mesure où on va avoir besoin de ces programmes ainsi que les programmes de la commission scolaire au niveau de la formation professionnelle.

1230 Donc, c'est à ce niveau-là, d'une part, et monsieur mentionne également que je suis membre du conseil d'administration de l'Institut national des mines, c'est bien le cas. Je suis le président du conseil d'administration. J'ai été nommé par décret au mois de juin 2010 et par la suite, c'est une décision qui est arrivée à ce moment-là. Ça, je n'ai pas de contrôle sur le moment où la décision arrive.

1235 Entretemps, moi, j'étais en discussion très avancée avec mon employeur au sujet de Mine Arnaud et j'ai joint Mine Arnaud au mois d'août 2010. Les deux événements n'ont pas de relation entre les deux.

**LE PRÉSIDENT :**

1240 D'accord.

**M. MARTIN-PIERRE TREMBLAY,**

1245 Très bien, Monsieur. Bonne journée.

**LE PRÉSIDENT :**

1250 Ça va, je vous en prie. Je vais quand même me permettre d'inviter les deux personnes qui s'étaient inscrites hier soir et qui avaient quitté avant la fin de l'audience. Si jamais, elles étaient ici, je leur donnerai priorité, Madame Louise Tanguay et Madame Linda Bouma. O.K.

Donc, on poursuit avec madame Aurore Perreault.

**Mme AURORE PERREAULT :**

1255 Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

1260 Bonjour, Madame.

**Mme AURORE PERREAULT :**

1265 Donc mon nom est Aurore Perreault. Je suis la directrice générale du Comité ZIP Côte-  
Nord du Golfe qui est basé à Sept-Îles. Notre mission en tant qu'organisme, c'est tout ce qui est  
protection du littoral du Saint-Laurent, et ça passe par la concertation et les actions terrain comme  
restauration de milieux naturels, sensibilisation.

1270 Aujourd'hui, on se posait deux questions au Comité ZIP, parmi tant d'autres, mais pour  
l'instant deux questions.

1275 La première question qu'on se posait c'était par rapport à la portée spatiale du projet. Dans  
son document, les limites de l'étude pour le milieu biophysique sont à peu près de 200 kilomètres  
carrés, 202 exactement. Donc, ça c'est ce qu'il considère comme étant la zone d'affluence du  
projet. Pourtant, quand on lit les rapports sectoriels, on peut constater que les inventaires  
d'oiseaux, de poissons ou de milieux humides représentent au maximum 70 kilomètres carrés qui  
ont été inventoriés. Donc le Comité ZIP aimerait comprendre pourquoi seulement un maximum  
de 70 kilomètres carrés au maximum ont été inventoriés pour les paramètres biologiques que j'ai  
cités?

1280

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense que votre question est très claire. Monsieur Biron.

1285

**M. FRANÇOIS BIRON :**

La zone d'influence du projet a été déterminée par notre équipe d'experts qui selon une  
grille d'évaluation ont déterminé la zone d'impact du projet.

1290

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense que vous pouvez mettre un peu plus de chair autour de votre réponse?

1295

**M. FRANÇOIS BIRON :**

À ce moment-là, je ferai intervenir Monsieur Bernard Massicotte, chargé de projet.

1300

**M. BERNARD MASSICOTTE :**

Oui. Monsieur le président, alors, la zone, il y a une zone d'étude qui a été définie au tout  
début de l'analyse environnementale du projet pour s'assurer que tous les impacts potentiels qui  
pouvaient être générés par la mine étaient compris à l'intérieur de cette zone-là.

1305 Sauf que ça, c'est un seul des éléments qui est utile pour comprendre les impacts du projet, c'est-à-dire que les caractéristiques de la Baie, c'est une chose; mais la chose encore peut-être plus importante qu'il faut regarder, c'est l'influence du projet et à quelle distance, si on veut, des installations, un effet peut se faire ressentir. C'est ce qui détermine jusqu'où les inventaires et la caractérisation du milieu doivent s'étendre.

1310 Puis nous, en fait, l'idée c'est qu'on arrive à la conclusion – Roche est arrivée avec cette conclusion-là et nous on est arrivé à cette même conclusion-là – qu'il n'y avait pas d'influence au niveau de la Baie de Sept-Îles, du projet. Comme l'a expliqué monsieur Roy, je pense, hier, l'idée c'est de maîtriser l'impact à la source, donc au niveau de l'effluent du ruisseau Clet pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'impact qui se propage au niveau de la Baie de Sept-Îles. Donc, c'est l'approche qu'on a utilisée pour ...

1315 **LE PRÉSIDENT :**

Mais donc, quel est l'argumentaire que vous avez utilisé pour délimiter la zone d'influence à 70 kilomètres carrés plutôt que 200 mètres carrés?

1320 **M. BERNARD MASSICOTTE :**

La zone d'influence de 70 kilomètres carrés...

1325 **LE PRÉSIDENT :**

À laquelle madame...

1330 **Mme AURORE PERREAULT :**

C'est, la zone d'étude des oiseaux a été limitée à 70 kilomètres carrés autour de la baie, il n'y a pas la plaine Checkley qui a été incluse dedans ni la Baie de Sept-Îles.

1335 **M. BERNARD MASSICOTTE :**

1340 Oui. Mais ces zones-là sont définies de façon préliminaire au début des études puis en cours d'étude, c'est-à-dire que l'inventaire ne va pas nécessairement couvrir l'ensemble de la zone. Là, il y a certains inventaires qui ont couvert essentiellement les inventaires qui ont été faits au niveau de la Baie de Sept-Îles, c'est au niveau des milieux humides. Ça, on les a cartographiés, on les a inventoriés, il y a eu des inventaires d'oiseaux qui ont été faits, limicoles notamment, ou en bordure du ruisseau Clet, mais à un moment donné, on s'aperçoit que ce n'est pas utile de propager les inventaires beaucoup plus loin, vous savez, quand l'impact du projet n'atteint pas ces distances-là.

1345 Donc, ces zones-là sont définies, si vous voulez, c'est pour... on définit des zones d'étude en début d'analyse pour s'assurer que minimalement on n'aura pas à retourner sur le terrain si on s'aperçoit, après coup, que l'impact va plus loin que qu'est-ce qu'on avait escompté au début. Donc, on s'assure au début qu'on a une zone d'étude suffisamment grande, mais ce n'est pas toujours nécessaire de couvrir entièrement ces zones-là.

1350 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Duquette, est-ce que la démarche du promoteur aux yeux de vos experts semble rigoureuse?

1355 **M. MICHEL DUQUETTE :**

1360 Monsieur le président, la démarche du promoteur dans la définition des zones d'étude est conforme à la Directive. Il peut arriver effectivement que dans certains cas, que le milieu biophysique et le milieu humain soient délimités par des zones d'étude différentes. Comme il a été mentionné, effectivement, l'étude sur le milieu biophysique peut atteindre une certaine distance, donc au-delà de ça, si à l'analyse lors de la rédaction de l'étude d'impact, si le promoteur ne voit plus d'effet, il limite cette zone-là.

1365 Pour le milieu humain, bien, on peut comprendre que dans notre cas, la ville de Sept-Îles étant touchée de pratiquement tous les aspects, bien, effectivement au niveau du milieu humain, la zone d'étude peut être différente.

**LE PRÉSIDENT :**

1370 Ça répond?

**Mme AURORE PERREAULT :**

Oui et non.

1375 **LE PRÉSIDENT :**

Non, vous pouvez ne pas être d'accord.

1380 **Mme AURORE PERREAULT :**

Bien oui, je ne suis pas d'accord dans le sens où... en fait, j'ai du mal à comprendre l'argumentaire qui dit qu'au départ, on y va avec 200 kilomètres carrés parce qu'on est persuadé qu'elle couvre tous les impacts directs et indirects du projet sur les différentes composantes

1385

physiques et biologiques susceptibles d'affecter le projet et qu'après, on décide d'y aller moins loin, bien, l'argumentaire n'est pas convaincant.

**LE PRÉSIDENT :**

1390

Vous avez le droit de le trouver comme ça. Votre deuxième question?

**Mme AURORE PERREAULT :**

1395

La deuxième question est par rapport à la zostère marine. Dans son rapport sectoriel sur les milieux humides, le promoteur exclut volontairement la zostère marine dans ses inventaires. Hors la zostère, c'est considéré comme une espèce d'importance écologique par le MPO. On la retrouve dans la Baie de Sept-Îles, dans tout le fond de la Baie de Sept-Îles, c'est une espèce qui est un garde-manger pour les poissons, c'est une espèce d'importance écologique pour beaucoup, beaucoup de facteurs, et ma question c'est pourquoi cette espèce n'a pas été inventoriée alors qu'elle se retrouve à l'embouchure directe du ruisseau Clet, donc sous influence directe, je pense, du projet?

1400

**LE PRÉSIDENT :**

1405

Monsieur Biron?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1410

Alors, la zostère qui est dans l'embouchure du ruisseau Clet, lorsque le ruisseau Clet arrive dans la Baie de Sept-Îles, nous avons considéré cet aspect et je reviens aussi avec la même approche que le ministère à ce niveau-là. Nous travaillons surtout en amont pour s'assurer que la qualité de l'eau du ruisseau Clet soit la même qu'elle est actuellement, avec le rejet minier ou avec l'effluent minier.

1415

Donc à ce moment-là, avec une même qualité d'eau, la zosteraie n'a pas d'impact, n'a aucun impact, finalement, au niveau de la Baie de Sept-Îles. Donc les experts se sont penchés sur cet aspect et ils ont conclu justement que l'effluent ainsi que son contenu n'ont pas d'impact sur la zosteraie.

1420

**LE PRÉSIDENT :**

1425

Mais dans le cas, par exemple, de la contamination de l'air, le ministère de l'Environnement vous avait demandé d'y aller avec des scénarios relativement conservateurs, appelés même, selon certaines personnes, « les pires scénarios ». Dans le cas de l'effluent et du ruisseau Clet, vous y allez tout le temps de façon très rassurante, mais il n'y a rien qui vous indique qu'il ne peut

pas y avoir des accidents de parcours. Est-ce que cette attitude d'y aller de façon très rassurante justifie le fait de décider d'étudier tel aspect moins que tel aspect? Je ne sais pas, je trouve qu'il y a comme quelque chose qui n'est pas cohérent avec certains volets de votre étude qui ont poussé beaucoup plus loin la recherche

1430

**M. FRANÇOIS BIRON :**

En fait, Monsieur le président, la qualité du rejet de l'eau, elle est mesurée sur une base continue avec des instruments de contrôle. Donc, on est en mesure de savoir très rapidement s'il y a un dépassement ou un problème au niveau de l'effluent et nous avons la capacité d'interrompre notre effluent à tout moment lorsqu'il y a une situation anormale.

1435

**LE PRÉSIDENT :**

Dans un délai de?

1440

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Très rapide, ça se fait, on ferme la...

1445

**LE PRÉSIDENT :**

Dans un délai de?

1450

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Dans un délai de, je dirais, moins d'une heure, Monsieur le président. Parce que les informations sont colligées d'une façon informatique et nous avons aussi des mesures d'avertissement qui nous indiquent s'il y a des dépassements. Ou si on voit qu'il y a une tendance d'un élément à s'approcher du seuil à ne pas dépasser, à ce moment-là, il y a une intervention aussi qui est prévue. Et, au besoin, on ferme l'écoulement de l'effluent.

1455

**Mme AURORE PERREAULT :**

On parle bien du traitement physicochimique pour l'effluent à la station de traitement, c'est ça?

1460

1465

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1470 Le contrôle de l'effluent se fait par deux moyens : par effectivement l'usine de traitement physicochimique et, aussi, notre bassin de sédimentation. Donc, ce sont deux éléments que nous utilisons pour arriver à un contrôle de l'effluent.

**Mme AURORE PERREAULT :**

1475 O.K. Et est-ce que c'est de l'effluent de la station que vous dites qui peut être arrêté à peu près instantanément?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1480 Oui. Il y a un seul écoulement; l'écoulement de l'usine de traitement et l'écoulement du bassin sont la même sortie.

**Mme AURORE PERREAULT :**

1485 O.K. À ce moment-là, l'eau s'accumule à quel endroit?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1490 Dans le bassin de sédimentation.

**Mme AURORE PERREAULT :**

Il va séjourner là tant et aussi longtemps...?

1495 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Tant et aussi longtemps que le problème n'est pas réglé.

**LE PRÉSIDENT :**

1500 Madame Goyer.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

1505 Ma question s'adresse au ministère. Advenant que pour une raison incontrôlable, il y aurait eu dépassement et déversement dans l'effluent Clet, comment fait-on pour mesurer l'impact s'il n'y a pas de portrait au temps 0? En d'autres mots, admettons que pour une raison donnée, il y a

une perte au contact de l'embouchure du ruisseau Clet dans la Baie de Sept-Îles, si on n'a pas de portrait, comment on fait pour évaluer cette perte?

1510

**M. MICHEL DUQUETTE :**

En fait, les eaux horaires tiennent compte de tout ce qui est... dans le fond, les eaux horaires sont calculées dans le but d'effectivement éviter qu'il y ait atteinte au cours d'eau, dans ce cas-là, le ruisseau Clet. Donc, s'il y a un dépassement, bien l'effet, on le sait qu'il va y en avoir un effet, puisqu'on analyse justement toute la faune et la flore de ce cours d'eau là. Donc, on sait qu'il va y avoir un impact, s'il y a des dépassements, donc c'est pour ça qu'on ne les autorise pas.

1515

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

1520

D'accord, je comprends pour la question du suivi de l'effluent lui-même dans le cours du bassin du ruisseau Clet. Mais admettons que l'effluent lui-même fasse un impact dans la Baie de Sept-Îles, dans un certain périmètre, dans un certain delta, de l'effluent du ruisseau Clet, comment on fait pour évaluer la différence entre avant l'impact et après l'impact, s'il n'y a pas de portrait dans la Baie à cet endroit-là?

1525

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Je demanderais à Francis Perron de venir préciser la réponse.

1530

**M. FRANCIS PERRON,**

Il est déjà arrivé des situations effectivement problématiques comme ça; par exemple, pour les exploitations de métaux précieux, on fait appel souvent à l'utilisation de cyanure pour extraire les métaux précieux en tant que tels, donc il peut y arriver, à l'occasion, des événements fortuits où un déversement de cyanure va être observé dans la nature et effectivement, ça va avoir un impact immédiat sur le milieu. Ça, c'est clair et net. Donc, on va demander effectivement à l'entreprise d'agir directement pour cesser la source. C'est ça qu'on va faire comme intervention. On va directement faire affaire avec l'entreprise pour cesser les sources de contamination.

1535

1540

Comme je l'ai expliqué hier, aussi, notre approche, comme monsieur de la Mine Arnaud l'a expliqué tantôt, notre approche est davantage axée sur la prévention. Donc, on travaille en amont du problème pour éviter qu'il ne se produise en tant que tel. Et la plupart des cas, ça fonctionne, c'est comme ça que ça fonctionne.

1545



**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

1550

Je comprends tout à fait votre réponse et je comprends tout à fait l'approche qui est préconisée. Cependant, advenant qu'il y aurait dommage, j'essaie de comprendre comment on fait pour en évaluer la portée et, éventuellement, le compenser. Comment on fait pour évaluer le dommage si on n'a pas le portrait?

1555

**M. FRANCIS PERRON,**

Bien, on va effectivement le constater, on va constater dans le milieu s'il y a des dommages ou pas, là. C'est sur l'habitat du poisson, et cetera, et donc, on va intervenir. Notre façon d'agir c'est d'intervenir directement à la source.

1560

**LE PRÉSIDENT :**

Moi, je vais m'essayer une dernière fois en appuyant ma collègue. Comment pouvez-vous déterminer les impacts si ce n'est pas fait de façon comparative? Et pour que ça soit fait de façon comparative, il faut comparer le temps 1 au temps 0. Donc, oui, vous pouvez avoir des impacts, mais comment connaître l'étendue des impacts si vous n'avez pas le portrait au temps 0?

1565

**M. FRANCIS PERRON,**

Bien, on va aller jusqu'à demander, effectivement, d'effectuer des études sur le milieu, ça peut aller jusque-là.

1570

**LE PRÉSIDENT :**

Mais pour ça aille jusque-là, il faut que ça aille avant le temps 1, ça veut dire maintenant.

1575

**M. FRANCIS PERRON,**

Bien, les inventaires, je pense qu'ils ont été faits. On sait ce qu'il y a dans le milieu actuellement.

1580

**LE PRÉSIDENT :**

Dans la Baie de Sept-Îles?

1585

**M. FRANCIS PERRON,**

Bien, il doit y avoir des inventaires qui ont été faits jusqu'à présent, là.

1590

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Peut-être juste pour compléter, Monsieur Biron, quel est l'inventaire que vous avez fait dans la Baie de Sept-Îles?

1595

**M. FRANÇOIS BIRON :**

L'information nous a été transmise par, d'une part, la Corporation de l'environnement, Corporation municipale de l'environnement sur la présence de la zosteraie et sur la qualité de la zosteraie. Et aussi, la ZIP Côte-Nord détient des informations aussi sur le niveau de la qualité de la zosteraie. Donc, à partir de ces informations de base là, nous avons une bonne idée du milieu, de la qualité du milieu.

1600

**LE PRÉSIDENT :**

1605

Donc, il n'y a eu aucune étude terrain?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Nous n'avons pas effectué d'étude terrain. Nous nous sommes basés sur les informations disponibles.

1610

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1615

**Mme AURORE PERREAULT :**

Je peux me permettre un commentaire parce qu'on a été impliqués directement. On n'a aucune idée de la qualité de la zostère. L'AMIK fait quelques inventaires, mais on n'a aucune idée de l'étendue de la zostère dans la Baie de Sept-Îles. C'est un gros manquement qu'on a actuellement, c'est le manque de données.

1620

**LE PRÉSIDENT :**

1625

Merci, Madame. Monsieur Jean-Pierre René.

**M. JEAN-PIERRE RENÉ :**

Bonjour, Monsieur le président. Bonjour Mesdames les commissaires. C'est en tant qu'ancien employé de compagnies minières que je viens ici, retraité, et en tant aussi

1630

qu'enseignant en mécanique industrielle que je viens m'adresser à la commission aujourd'hui pour poser quelques questions importantes, en premier touchant mes étudiants et en deuxième, touchant sur l'implication de notre société sur le développement durable mondial et non que les intérêts locaux.

1635

Donc, comme en préambule qui ne sera pas trop long, souvent, dans les pays industrialisés, quand on a un projet qui nous fait peur, on a tendance à pelleter le problème dans la cour des pays en voie de développement et de dire : on fera ramasser les choses qu'on ne veut pas ramasser ici par des gens qui ne sont pas protégés par des lois ou par des législations ou par des gouvernements qui ont un intérêt affiché pour la protection de l'environnement.

1640

Donc, ce genre de pays, souvent ce sont des pays qui sont avec des régimes totalitaires et puis qui contrôlent plus ou moins les données environnementales et agissent souvent de façon... avec un laxisme presque évident dans l'application des lois qu'ils se donnent dans ces propres pays, et ils en profitent, les gens qui s'installent dans ces pays en profitent pour faire à notre place du boulot, dans des conditions sur lesquelles qu'on n'accepterait pas ici, dans notre pays à nous, dans notre province et même dans notre région.

1645

Donc, on fait fabriquer un peu partout dans le monde, pour nos biens de consommation à nous, souvent par des enfants, souvent par des personnes sous-payées, dans des conditions affreuses, avec des rejets environnementaux avoisinant certaines usines, dans certains pays, puis on n'en a vu que trop dans des reportages télévisés, avec des ruisseaux ou des caniveaux à côté des maisons qui coulent avec des produits toxiques dedans pour nous faire des jeans délavés ou bien donc du cuir de couleur. Donc, on envoie faire ces choses-là à l'extérieur.

1650

1655

Moi, je considère qu'on vit dans un pays où est-ce que les lois nous protègent, les lois environnementales sont à l'avant-garde de beaucoup de pays dans le monde.

Donc ma question s'adressera aux gens de la Santé publique et aux gens de l'Environnement. Est-ce que vous croyez, et là c'est peut-être une question d'opinion, mais est-ce que vous croyez maintenant que le projet Mine Arnaud, comme il est présenté avec les lois et les institutions qu'on possède au Québec, n'est pas un des meilleurs endroits au monde pour ce genre de type de projet qui nous permettrait de produire des éléments pour faciliter l'agriculture dans le monde et pour nourrir la planète? Est-ce que vous croyez que le projet Mine Arnaud au Québec ne serait pas un des meilleurs endroits au monde, compte tenu des lois qu'on possède?

1660

1665

**LE PRÉSIDENT :**

Je suis obligé de refuser la question, Monsieur. Ça va obliger les personnes-ressources à se positionner par rapport au projet.

1670

**M. JEAN-PIERRE RENÉ :**

O.K.

1675

**LE PRÉSIDENT :**

Puis ce n'est pas du tout l'intention de la commission de leur demander de faire ce positionnement maintenant.

1680

**M. JEAN-PIERRE RENÉ :**

O.K. Est-ce que nos lois nous protègent comparer à ces pays-là?

1685

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, ça, oui, je peux certainement transmettre la question. Est-ce que les lois québécoises, selon vous, Monsieur Duquette, sont suffisamment solides pour garantir la qualité de l'environnement?

1690

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Monsieur le président, je dirais qu'il n'y a pas de système parfait. Par contre, le gouvernement et le ministère de l'Environnement, particulièrement, établissent des lois, des règlements, des normes et toutes sortes d'autres valeurs à respecter, qui sont dans le but de protéger l'environnement. Et la procédure en tant que telle, j'ajouterais que la procédure d'évaluation environnementale est là effectivement pour s'assurer du respect du développement durable, donc les trois principaux volets dont l'économie, le social et l'environnement.

1695

1700

Donc, tous ces aspects-là sont traités durant la procédure. Les séances auxquelles on participe actuellement sont là pour informer la population en plus. Donc, c'est une procédure qui permet de voir l'ensemble de l'œuvre du projet et de s'assurer que ça va être dans le meilleur respect de l'environnement et des lois et règlements.

1705

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur?

1710

**M. JEAN-PIERRE RENÉ :**

Une deuxième question, au niveau de l'emploi que les gens de Mine Arnaud peuvent procurer aux gens de la région. J'ai vécu dans les années 80 les hauts et les bas du fer, la

1715 fameuse crise du fer des années 80 qui était conjuguée avec la première crise du pétrole qui a fait que l'économie nord-côtière s'est effondrée, effondrée à un point tel que j'ai vu des copains acheter des maisons, moi, à 75 000 \$ pour les revendre à environ 20 000 \$. Et puis j'ai vu aussi... surtout ça.

1720 Puis moi, je forme des jeunes aujourd'hui en mécanique industrielle. On les sensibilise beaucoup à l'environnement, ce sont nos premiers chiens de garde dans les industries aujourd'hui, et c'est ces jeunes-là qu'on forme dans les écoles. On leur montre à se préoccuper de déversements, à utiliser, à travailler sur des machines qui servent à dépoussiérer, à ajuster des machines pour ne pas qu'il y ait fuites gazeuses sur les machines d'opération. On leur enseigne à entretenir les machines de façon à ce qu'elles soient le plus propre possible, contrairement à ce qu'on pouvait voir dans les années 70 ou dans les années 60 où est-ce qu'on renversait un baril d'huile puis on disait : « Va en chercher un autre à l'entrepôt » puis on laissait couler dans le ruisseau.

1730 Aujourd'hui, on échappe une pinte d'huile à terre dans une usine et puis tout de suite, il y a des moyens, il y a des absorbants qu'on n'avait pas dans les années 70 quand j'ai commencé à travailler. Donc, pour mes étudiants qui sont formés pour être nos premiers chiens de garde, le fait d'avoir des emplois sur la Côte-Nord éviterait à la population de la Côte-Nord de subir les contrecoups, je crois, d'encore un ralentissement dans le fer étant donné que c'est Mine Arnaud, je crois...

1735 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur René, il ne s'agit pas de faire un plaidoyer, il s'agit juste de poser la question. Vous avez de très longs préambules.

1740 **M. JEAN-PIERRE RENÉ :**

1745 O.K. D'abord aux gens de Mine Arnaud, les emplois que vous aurez de disponibles pour les jeunes sur la Côte-Nord, est-ce que ce seront des emplois volatiles ou votre entreprise et votre production est une production qui est plutôt stable comparer au cyclique du minerais de fer et de l'aluminium?

**LE PRÉSIDENT :**

1750 Alors, monsieur René vous lance une question dirigée parce qu'elle contient sa propre réponse, mais Monsieur Biron?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1755

Alors, Monsieur le président, au niveau des emplois que nous offrirons, effectivement, nous nous assurerons que les valeurs de l'entreprise seront respectées par l'ensemble des employés, à savoir un respect de l'environnement, un respect de l'intégrité physique des lieux et un respect aussi des autres employés, mutuel.

1760

Les valeurs nous viennent aussi de nos actionnaires, Monsieur le président. L'entreprise YARA est une entreprise norvégienne et les Norvégiens sont très sensibilisés à l'environnement, très sensibilisés également à la cause sociale. Donc, ces valeurs-là nous sont transmises par nos actionnaires et elles doivent être aussi transmises à l'ensemble de l'entreprise et à l'ensemble de nos employés pour s'assurer d'avoir une qualité d'opération qui non seulement respecte les normes, mais également c'est un devoir pour nous de s'assurer de faire chaque chose en conformité et, par ricochet, nous avons un impact sur nos coûts d'opération.

1765

1770

Donc, si on fait quelque chose tout de suite de bien et de la bonne façon, avec un entretien approprié lorsqu'il se doit, à ce moment-là on s'assure d'une qualité d'opération qui, je ne dis pas que ça peut arriver, mais nous met à l'abri de certains dépassements de certains problèmes associés à l'opération.

**LE PRÉSIDENT :**

1775

Est-ce que les emplois sont volatiles?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1780

Les emplois ne sont pas volatiles, compte tenu que le cycle au niveau de la demande de l'apatite est plutôt stable. Donc, les opérations sont continues 12 mois par année, et malgré certaines variations de prix qui peuvent se produire au cours de la vie de l'opération, nous avons une marge pour absorber les variations possibles.

1785

C'est sûr qu'advenant une baisse drastique du prix de l'apatite à 50 \$ la tonne, à ce moment-là, on prendra des mesures beaucoup plus drastiques, mais ce ne sont pas des choses qui sont prévisibles à court et à moyen terme.

**LE PRÉSIDENT :**

1790

C'est quoi le prix plancher pour vous?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1795

Le prix plancher serait de l'ordre de, je vous dirais... je ne l'ai pas en tête, mais ce serait de l'ordre d'à peu près 125 \$ la tonne.

**LE PRÉSIDENT :**

1800

La tonne de?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1805

D'apatite.

**LE PRÉSIDENT :**

Pas de roches phosphatées?

1810

**M. FRANÇOIS BIRON :**

C'est la même chose, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

1815

O.K. C'est ça que je voulais clarifier. Donc, dans votre étude d'impact, roche phosphatée, c'est un synonyme d'apatite?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1820

Oui. En fait, le symbole chimique c'est  $P_2O_5$  qui correspond à de la roche phosphatée ou l'apatite.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

1825

Complément d'information simplement, à quelle concentration livrée, à 40 %?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1830

On le livre entre 39 et 41.

**LE PRÉSIDENT :**

1835

Ça répond?

**M. JEAN-PIERRE RENÉ :**

1840

Et en comparaison avec le marché du fer, la stabilité au niveau de l'apatite est plus stable, vous diriez ?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1845

Oui, beaucoup plus stable et moins cyclique que dans le temps.

**LE PRÉSIDENT :**

1850

En fait, vous avez utilisé une figure, je pense que vous l'avez même présentée hier dans le cadre de votre présentation, qui précise, je ne sais pas si c'est le coût de l'apatite ou encore la production de l'apatite à travers le monde? Je pense que c'est le coût de l'apatite.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1855

Non, c'est la production de l'apatite.

**LE PRÉSIDENT :**

1860

C'est la production.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

C'est la demande d'apatite dans le monde.

1865

**LE PRÉSIDENT :**

Non, la production.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1870

La production en fonction de la demande.



1875

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Et ça va jusque, je crois, en 2016. Je pense que oui, je...

1880

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui. Les dernières informations que j'ai.

1885

**LE PRÉSIDENT :**

Jusqu'en 2016. Et je voulais savoir, est-ce que vous avez une tendance qui va un peu plus que 2016? Est-ce que vous avez des projections?

1890

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Je n'ai pas de projection encore au-delà de 2016, c'est des éléments sur lesquels, qu'on devrait recevoir d'ici la fin de l'année et, par contre, notre partenaire, notre actionnaire qui est YARA, eux ont une vision plus large de la production et de la demande à plus long terme. Donc, c'est eux qui nous dictent un peu la tendance au niveau des consommations et des demandes.

1895

**LE PRÉSIDENT :**

1900

Mais en fait, je reviens là-dessus, parce que pour la production, entre autres, marocaine, on voit très nettement que – je pense que c'est en 2010, je ne peux pas me souvenir de toutes les années – en 2010, je crois, la tonne d'apatite produite au Maroc avait atteint un maximum de 350 \$, je pense que c'est 345 \$ et ensuite, deux ans après, il y a eu une baisse très, très importante où le coût de la tonne se situait en dessous de 188 \$. Donc, il y a eu quand même des fluctuations très importantes. Elles peuvent être ponctuelles, mais est-ce que finalement quand vous avez des projections, de telles fluctuations, vous les neutralisez dans un examen des tendances?

1905

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1910

Dans nos projections, Monsieur le président, nous avons surtout... oui, nos prévisions tiennent compte d'une variation de prix. Il est difficile de prévoir si le prix peut varier jusqu'à 400 \$, mais surtout se munir contre les prévisions à la baisse.

1915

**LE PRÉSIDENT :**

Et qu'est-ce qui explique cette chute brutale de la tonne de roche phosphatée?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

En fait, la période en question, c'est de 2008 à 2009. Je crois que c'est terminé en 2010, ça s'est stabilisé par la suite en 2010.

1920

**LE PRÉSIDENT :**

Ça a chuté en 2010.

1925

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, c'est ça. Donc, la hausse a eu lieu fin 2008 et au cours de 2009 suite à une forte demande des produits au niveau de la demande mondiale. Les pays émergents comme la Chine et l'Inde changent assez rapidement leurs habitudes alimentaires, délaissent les légumes et le riz pour manger de plus en plus de la viande, du poulet et du porc. Donc, pour nourrir les animaux ou engraisser les animaux, il faut des céréales. Donc, il faut mettre des champs en culture, d'où la demande au niveau de l'engrais.

1930

**LE PRÉSIDENT :**

Une dernière question parce qu'on peut s'étendre longtemps, mais je veux laisser la parole aux citoyens. La production agricole mondiale d'aujourd'hui comparativement à il y a dix ans, indépendamment qu'elle soit destinée à l'alimentation ou à la production de biocarburant, est-ce qu'elle a augmenté ou diminué par habitant à l'échelle mondiale?

1935

1940

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Je n'ai pas la statistique par habitant, Monsieur le président, mais je peux vous dire que l'ensemble de la production a augmenté jusqu'à un certain point et la demande aussi crée une pression sur l'augmentation de production. Cependant, il y a un bémol à ça. Tout à l'heure, vous m'avez posé la question sur certaines mines qui ferment. Il y a certains dépôts qui sont d'origine sédimentaire, qu'on retrouve en Floride principalement et au Maroc, dans lesquels il y a des contaminants et ces contaminants-là ne sont plus autorisés au niveau de l'EPA américaine entre autres et aussi en Europe. Donc, le produit ne peut plus être utilisé pour fabriquer des engrais. Donc, c'est pour ça que les mines de Floride vont fermer bientôt dans moins de deux ans. Toutes les opérations vont cesser parce qu'ils ne peuvent plus écouler leur production sur les marchés.

1945

1950

Le Maroc a aussi le même problème, par contre, les réserves sont tellement multiples et tellement grandes qu'ils peuvent choisir la meilleure qualité d'apatite pour répondre encore au marché. Et c'est pour ça aussi la justification du projet de Mine Arnaud, puisque nous avons

1955

accès à un dépôt qui ne contient pas de contaminants, favorise la mise en production de ce dépôt.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire,**

1960

Je pense qu'on a compris que la production qui se ferait ici à Sept-Îles, si le projet se réalise, ce n'est quand même pas une très grande proportion dans le cadre de la production mondiale, ça tourne autour de 1 %, c'est ça?

1965

**LE PRÉSIDENT :**

De la production canadienne. Elle est moins de 1 %.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1970

Ah, la production canadienne au niveau des roches phosphatées ou de l'apatite, elle est très faible. Elle n'est pas très importante, d'ailleurs il y a une mine en Ontario qui a fermé cette année.

1975

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire,**

En lien avec la question sur la volatilité, en quoi la mine ici serait propice à demeurer ouverte alors que d'autres fermentaient, alors qu'on est un tout petit marché ici?

1980

**M. FRANÇOIS BIRON :**

En fait, la production de la mine va être exportée à l'étranger pour répondre au marché mondial et n'est pas destinée à répondre à la demande du Québec ou la demande canadienne. Elle va être distribuée effectivement au Québec, elle va revenir en produit transformé au Québec et au Canada, et pour répondre aussi aux besoins de l'Est américain, mais aussi pour les pays émergents tels que la Chine et l'Inde, les produits vont être distribués dans ces secteurs-là.

1985

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire,**

1990

Mais c'est un petit marché, c'est une petite source d'approvisionnement dans l'ensemble.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

1995

C'est une petite source, mais avec une contribution importante au niveau de la qualité du produit.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire,**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que vous avez envisagé des scénarios selon lesquels la production chinoise ou la production américaine augmentent, et effectivement comme ma collègue vous le disait, avec une contribution inférieure à 1 % du Canada – j'ai pas fait la proportion pour la Mine Arnaud spécifiquement, mais on parle quand même de l'ordre de 0,5 % tout au plus –, jusqu'à quel point vous avez suffisamment confiance que les fluctuations du marché, n'importe quelle fluctuation du marché – demain matin la Chine déciderait d'y aller un peu plus loin avec son développement minier ou encore les pays africains comme le participant vient de le dire, certains pays africains décidaient d'exploiter des gisements d'apatite – jusqu'à quel point vous considérez que Mine Arnaud a les reins suffisamment solides pour faire face à la musique internationale?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Je vous dirais que la meilleure sécurité que nous avons à ce niveau-là, c'est le partenaire que nous avons qui est YARA International, qui possède, qui contrôle, du moins, presque la moitié de la production de fertilisants au monde. Donc, il a une capacité de pénétration dans plus de 60 pays pour écouler sa production.

Donc, comme il achète tout le concentré d'apatite produit chez Mine Arnaud, alors la mise en marché, elle est déjà réalisée. Donc, il n'y a pas de difficulté à écouler la production. Et je vous souligne encore une fois, la production de qualité, tous les producteurs d'engrais se tournent maintenant vers des gîtes comme celui de Mine Arnaud et qui sont de plus en plus rares.

Vous avez fait allusion à des pays comme l'Afrique, par exemple, ou la Chine, à ma connaissance, il y a très peu de gisements connus en Chine qui sont équivalents à celui de Mine Arnaud. Les autres qui sont connus ont tous des contaminants et ne sont pas exportables en dehors de la Chine.

**LE PRÉSIDENT :**

Considérant que les fertilisants qui seraient éventuellement vendus sur le marché sont destinés exclusivement à la production agricole, considérant le fait que, comme vous venez de le dire, que la production agricole par habitant a augmenté, en excluant la fraction qui va être consacrée à la production de ressources énergétiques, vous indiquez qu'un des paramètres qui expliquent cette croissance, donc c'est justement la gourmandise de la production des biocarburants de première génération, est-ce que vous avez fait une évaluation du

2040 repositionnement politique et des agendas politiques des pays qui avaient des objectifs d'éthanol,  
production d'éthanol, à partir bien sûr de biocarburants de première génération, qui avaient des  
objectifs et qui revoient actuellement ou qui ont déjà revu leurs agendas politiques en fonction  
des principaux résultats qui montrent que les biocarburants de première génération ne  
contribuent pas, comme c'était prévu, à une diminution des émissions de gaz à effet de serre ou  
elles tiennent compte justement des agendas politiques qui étaient en place il y a deux ans, trois  
ans?

2045 **M. FRANÇOIS BIRON :**

2050 Monsieur le président, la mise en marché se fait via notre partenaire. Ce n'est pas Mine  
Arnaud qui s'occupe de la distribution des engrais ni de la mise en marché des engrais, donc je  
ne peux pas vous renseigner aujourd'hui sur la proportion de qu'est-ce qui va au niveau de la  
production de maïs pour les carburants biodiesels. Par contre, la force de pénétration de notre  
partenaire, c'est au niveau de la production de céréales et de plantes, principalement. Il y a une  
certaine quantité qui va aussi pour le maïs, mais je ne peux pas aujourd'hui vous donner les  
proportions.

2055 **LE PRÉSIDENT :**

2060 Parce qu'en fait, j'aimerais ça que vous essayiez de nous fournir l'information d'ici quelques  
jours parce que c'est quand même un élément majeur que vous mettez dans votre étude  
d'impact, à l'effet que l'augmentation de la demande des plantes servant à la production de  
biocarburants est un élément majeur qui justifie la forte croissance. Et j'aimerais savoir si,  
aujourd'hui, cette justification-là ou ce paramètre-là reste valable.

2065 Très bien. Alors, écoutez on s'est étendu un peu sur votre question. J'appelle maintenant  
Monsieur Réjean Porlier.

**M. RÉJEAN PORLIER :**

2070 Bon matin.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur.

2075 **M. RÉJEAN PORLIER :**

Peut-être juste dans un premier temps, Monsieur Zayed, vous remercier d'avoir fait la  
précision que vous avez fait ce matin, d'entrée de jeu, au ministère. Parce que je vais être bien

2080 honnête avec vous et peut-être moins politiquement correct, mais moi, j'ai l'impression qu'on a  
joué dans un mauvais film, hier, puis j'ai même eu l'impression quelque part qu'on nous avait pris  
pour des imbéciles. Et là, ce n'est pas des reproches que je fais directement aux gens comme au  
ministère.

2085 Une fois qu'on s'est dit ça, puis je vais m'expliquer : d'abord, je voudrais vous demander, le  
rôle de la commission, si j'ai bien compris, c'est de se faire une tête sur le projet pour pouvoir  
faire des recommandations au gouvernement. Est-ce que je comprends bien aussi qu'il y a un  
rôle, dans cet exercice-là, d'essayer d'aider les citoyens à bien comprendre qu'est-ce qui se  
passe?

2090 **LE PRÉSIDENT :**

Absolument.

2095 **M. RÉJEAN PORLIER :**

Absolument. Bon, alors, je vais vous demander de m'aider.

**LE PRÉSIDENT :**

2100 Je vais faire mon possible.

**M. RÉJEAN PORLIER :**

2105 D'accord. Vous savez, hier, avant la commission, j'ai assisté, j'ai participé à une conférence  
de presse avec le Dr Notebaert, un professionnel de la santé, lequel disait, et il ne le disait pas  
sur le bout des lèvres, il le disait très clairement, que les ministères avaient été complaisants avec  
le promoteur au niveau des... pas de la caractérisation, mais des modélisations.

2110 Donc, d'abord, dans un premier temps, il nous disait ceci : « *Les ministères ont été très  
complaisants avec le promoteur dans les modélisations.* » Deuxièmement ce qu'il nous disait, et  
ça semblait sans équivoque : « *Il y aura des problèmes de santé très clairs associés au projet à  
cause de la répartition de poussières fines...* », et cetera.

2115 Vous savez, moi, j'essaie de me faire une tête dans ce projet-là depuis le début, ce qui  
n'est pas évident. Moi, ce que j'aurais pensé suite à ça, je me serais attendu, au minimum, à ce  
qu'ici on ait des gens du ministère de la Santé qui soient équipés solidement pour faire peut-être  
la démonstration que ce que le docteur ou le professionnel de la santé avait dit n'était peut-être  
pas aussi pire et auraient pu articuler quelque chose pour nous faire comprendre, aux citoyens :

2120 « Écoutez, on a des raisons de croire que ce n'est peut-être pas aussi pire que ce qu'il a affirmé ».

2125 Je n'ai pas vu de réaction, rien du tout de ça suite à ça et non seulement je n'ai pas vu de réaction, mais on se présente ici en venant essayer d'avoir quelques réponses, puis on n'a pas grand-chose. Et, au contraire, qu'est-ce que je reçois du ministère de la Santé, c'est plutôt des réponses du style et du MDDEFP de dire : « Écoutez, le promoteur nous dit qu'il n'y aura pas de problème ». J'ai rarement vu, et vous me corrigerez si je me trompe, j'ai rarement vu un promoteur débarquer pour un projet et dire : il va y avoir des problèmes.

2130 Deuxièmement, je pense que c'est assez important, ça a été mentionné hier, je me sens obligé de revenir dessus. Les ministères ont des spécialistes, ont des experts. Les ministères ont demandé à leurs experts, à tour de rôle, de regarder le projet, l'étude d'impact, et de l'analyser. J'ai cru comprendre ça, moi qui n'en suis pas un expert. Les analystes, les spécialistes, je dirais, du ministère de la Santé, MDDEFP et de Santé Canada ont effectivement analysé et ont dit, puis il y a quelqu'un qui vous l'a cité hier, je ne voudrais pas tout vous le réciter, je vais n'en reprendre qu'un, d'accord?

2140 *« Au niveau des émissions atmosphériques, l'initiateur doit présenter une caractérisation chimique et toxicologique des particules émises par la mine, ainsi qu'une évaluation des effets des particules et des constituants chimiques sur le milieu récepteur, soit sur la santé par exposition directe ».*

2145 Je m'arrête là. Ça, c'est les spécialistes du ministère qui recommandent ça au promoteur. Moi, je suis un citoyen qui suit ça depuis le début. Je prends connaissance des documents – puis si vous n'avez pas le document, je vais m'assurer qu'il vous sera déposé –, je prends connaissance des documents et là, je me dis : le ministère, les spécialistes du ministère font des recommandations à l'effet de faire ces choses-là. Ils ne disent pas : dépendamment si le promoteur pense que c'est nécessaire de le faire; ils disent : on recommande de faire ça et ce sont des experts. Donc, je m'attends au minimum à ce que les ministères, aujourd'hui ou hier, en début, aient leurs experts à portée de main et viennent nous expliquer comment après avoir fait ces recommandations-là très claires, les trois ministères, on se trouve dans une situation où est-ce les fonctionnaires – je m'excuse, là, ce n'est pas péjoratif du tout – fonctionnaires qui viennent dire : écoutez, on ne parlera pas de ce que nos experts ont dit, ont recommandé, on va plutôt dire, bien que le promoteur pense que ce n'est pas nécessaire de le faire.

2155 Alors, vous voyez que dans un... j'essaie de comprendre sincèrement la logique de la démarche, la logique de tout ça comme citoyen. Parce que moi, après, on est interpellé par tout ça puis on jase avec plein de monde, puis là, on se dit : bien, écoutez, on essaie, le ministère fait des recommandations pour ça, et là, le monsieur, hier, sincèrement, il me semblait quelqu'un de très, pas juste articulé, mais très compétent.

2160

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous permettez, je vais prendre vos commentaires et les traduire en question.

2165

**M. RÉJEAN PORLIER :**

D'accord.

2170

**LE PRÉSIDENT :**

Que j'adresserai au représentant du ministère de la Santé. Est-ce que la préoccupation manifestée à plusieurs reprises depuis le début de l'audience, surtout en matière de particules fines et de leur caractérisation, milite en faveur d'une étude approfondie ou, selon vous, la modélisation réalisée par le promoteur est suffisante.

2175

**M. MICHEL JULIEN :**

2180

Bien, suffisante, je ne pourrais pas vous dire qu'elle est suffisante. Le risque 0, ça n'existe pas, là. On s'entend là-dessus, là? Quelque part. Nous, ce qu'on a analysé, au niveau de l'évaluation environnementale, c'est si les émissions comme telles pouvaient poser un problème au niveau de la santé publique. Puis ce n'est pas les experts qui l'ont analysé, c'est moi qui l'ai analysé, en passant, puis une personne, la permanente, conseillère en santé environnementale de la direction de Santé publique.

2185

Avec les éléments en main, comme je vous disais au début tantôt, avec les éléments qu'on avait en main, on ne pouvait pas exiger du promoteur une étude toxicologique. On voulait s'assurer... par exemple, ils nous ont donné des réponses. La première fois, on l'a demandé effectivement, pas une étude toxicologique comme telle avec une évaluation de risque, mais de mieux identifier la composition des éléments atmosphériques pour s'assurer que les normes étaient respectées.

2190

2195

Bon. Comme je vous disais tantôt, nous autres on analyse un projet à partir de qu'est-ce qu'on a dans les mains et non pas qu'est-ce qui va arriver éventuellement ou des propositions, des suppositions. On essaie d'analyser le plus logiquement possible puis scientifiquement possible si on a des doutes. Ça fait qu'à ce moment-là, on a dit : bon, pas besoin d'étude toxicologique précise. Par contre, on a demandé à ce qu'il y ait un suivi, à la sortie de la mine, pour s'assurer qu'on soit au courant quotidiennement s'il y a des dépassements de normes, pour qu'on puisse prendre des mesures auprès de la population pour la... notre mandat, nous autres, c'est d'avertir la population s'il y a un danger quelconque pour sa santé et de prendre les moyens nécessaires pour se protéger.



2200

Puis en même temps, bien, le directeur de Santé publique a aussi le pouvoir de dire à l'entreprise, avec le ministère de l'Environnement, d'amener les correctifs immédiatement.

2205

Ça, c'est notre position, puis je ne peux pas, moi, arriver puis dire : bien regarder, on va exiger parce qu'un groupe de médecins va dire qu'il va y avoir un problème parce que les modèles ne sont pas bons. Moi, je ne suis pas un modéliste. On se fie sur ce qu'on nous donne puis il y a des analystes qui analysent les modèles, puis à partir de ça, bien nous, on prend des décisions.

2210

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je vous résume bien, vous dites que le promoteur a réalisé une modélisation selon une approche du pire scénario. Les résultats de cette modélisation ne justifieraient pas...

2215

**M. MICHEL JULIEN :**

Non, il n'y a pas eu d'approche du pire scénario. Ça, il faudrait poser la question aux gens du ministère.

2220

**LE PRÉSIDENT :**

C'est l'approche utilisée par le promoteur.

2225

**M. MICHEL JULIEN :**

O.K.

2230

**LE PRÉSIDENT :**

C'est probablement celle que vous avez lue. Ils l'ont appelée conservatrice, mais à quelques endroits, ils ont parlé de pire scénario, mais enfin, peu importe – que les résultats selon vous ne justifiaient pas d'étude toxicologique.

2235

**M. MICHEL JULIEN :**

Une étude toxicologique de risques, on s'entend, là. Parce qu'une étude toxicologique de risques, on part de loin puis on va loin aussi avec ça.

2240

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Voilà la réponse.

**M. MICHEL JULIEN :**

2245 Puis on est dans un cadre d'avant-projet, là. On n'a même pas le projet final sur la table. Puis on nous alimente quotidiennement ou régulièrement de nouvelles études de simulation puis il faut se repositionner là-dessus. Nous, on fait qu'est-ce qu'on a devant nous autres. Si on nous arrive avec l'acceptation du projet, puis il y a des modifications encore, on va encore émettre un avis de santé publique qui va prendre en considération qu'est-ce qu'on a devant nous autres.

**M. RÉJEAN PORLIER :**

2250 Écoutez, j'aimerais juste comprendre; ce que le professionnel de la santé nous a dit hier, est-ce que c'était faux? Ou est-ce qu'il nous a dit des choses très claires : il y aura des problèmes de santé associés aux particules fines qui vont être dégagées? C'est un professionnel de la santé qui nous affirme ça.

2255 Est-ce qu'il y a quelqu'un du ministère qui me dit : c'est faux ce qu'il a dit. Si on me dit que c'est faux ce qu'il a dit, bien – et monsieur, je comprends qu'il n'est pas spécialiste, d'accord? Mais par contre, il a fait appel à ses experts qui eux recommandent de faire ça. Là, moi, c'est difficile à démêler pour quelqu'un qui... je ne suis pas spécialiste, mais je ne suis pas tout à fait imbécile,

**LE PRÉSIDENT :**

2265 Je pense que monsieur a donné la réponse qu'il devait répondre. Le reste, l'interprétation ou la conclusion vous appartient.

**M. RÉJEAN PORLIER :**

2270 Je ne dois pas être tout seul à partager ça, mais je comprends ce que vous me dites. Mais honnêtement, c'est à s'y perdre. Pour moi, il n'y a pas de logique dans ça. Je comprends.

**LE PRÉSIDENT :**

2275 Il n'est pas rare, quand même, que dans la communauté scientifique, il peut y avoir divergence d'opinions, puis effectivement, moi aussi j'ai entendu ce matin à la radio qu'un groupe de médecins s'était positionné relativement à Mine Arnaud. Je pense que ce positionnement-là est correct, légitime. C'est un positionnement en fonction de préoccupations. Est-ce que ce sont des préoccupations uniquement conceptuelles, théoriques ou fondées sur une étude systématique du dossier? J'ai aucune idée. Mais, bien sûr, cette association de médecins, moi, je l'inviterai éventuellement à venir soumettre un mémoire parce que c'est la première chose à

laquelle j'ai pensé. Ça serait certainement intéressant pour la commission d'avoir tout l'argumentaire à la base de ce positionnement.

**M. RÉJEAN PORLIER :**

2285

Alors, j'espère qu'il le fera.

**LE PRÉSIDENT :**

2290

Je le souhaite, oui.

**M. RÉJEAN PORLIER :**

2295

Mais Monsieur Zayed, c'est juste qu'il n'y a pas opposition dans ce cas-là. Il n'y a pas d'opposition dans la pensée des experts. Cet expert-là en santé publique nous a dit une chose hier et les experts des ministères, moi, je lis ça, et je dis : ils me confirment parce qu'ils disent exactement la même chose. Je ne sens pas qu'il y a de divergence à ce niveau-là, pas du tout. Les experts des uns et des autres nous disent la même chose. C'est que le ministère, lui, nous dit : d'accord, mais on a demandé au promoteur qui nous a dit que ce n'est pas nécessaire de le faire. C'est ce que j'ai entendu hier.

2300

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, ce n'est pas du tout ce qu'il vient nous dire quand même.

2305

**M. RÉJEAN PORLIER :**

Non, mais...

2310

**LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas du tout ce qu'il vient de dire. Ce qu'il vient de dire, c'est que pour le ministère, il n'a pas été jugé nécessaire d'exiger d'étude toxicologique.

2315

**M. RÉJEAN PORLIER :**

Pour le ministère. Mais pour les experts du ministère, ils ne disent pas tout à fait la même chose.

2320

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, oui, oui. C'est autre chose.

2325

**M. RÉJEAN PORLIER :**

Alors, on s'entend, les experts disent la même chose.

2330

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, on ne sortira pas de ce débat-là.

**M. RÉJEAN PORLIER :**

2335

Non, d'accord. Je ne tiens pas à aller plus loin non plus, mais moi, à la lumière de ce que je reçois, c'est que les experts disent tous la même chose : il devrait y avoir ça. Mais ce n'est pas recommandé par le ministère, c'est ce que je comprends. D'accord?

2340

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**M. RÉJEAN PORLIER :**

2345

Je vais continuer sur ma deuxième question. Il a été question hier de l'eau, de l'eau potable, notre source d'eau potable. Je vous dirais que c'est un autre élément, moi, qui m'a créé beaucoup d'inquiétude puis qui je sais crée beaucoup d'inquiétude chez les citoyens.

2350

Comme citoyen, je me suis présenté quelquefois au Conseil municipal avec d'autres, et des fois complètement indépendants chacun de notre côté, mais pour aller poser les mêmes questions avec les inquiétudes, demander à la Ville : qu'est-ce qu'on fait avec ça? La Ville, à un moment donné, sous la pression, j'imagine, a décidé : on va produire une étude. Vous en avez entendu parler, hier, de l'étude. Les gens de la Ville ont dit : « On va faire une étude. » J'ai suivi ça assez sérieusement avec des gens qui connaissent ça. Moi, je ne suis pas un expert encore là-dedans. Et là, on a demandé, la Ville a demandé à l'OBV, qui j'imagine – l'Office des bassins versants – qui doit être un expert en la matière, de produire un devis.

2355

**LE PRÉSIDENT :**

2360

Ce n'est pas un office en passant, c'est un organisme.

**M. RÉJEAN PORLIER :**

2365

Ah, je m'excuse. C'est l'organisme. Vous voyez ma...

**LE PRÉSIDENT :**

2370

Non, allez-y.

**M. RÉJEAN PORLIER :**

2375

Donc, on lui a demandé de produire un devis pour faire une étude sur la condition du lac et notre source d'eau potable et avoir des résultats. Quand la Ville a reçu le devis en question, elle a modifié le devis. Je n'invente pas ça, là, et on va nous le confirmer sans doute, elle a modifié le devis. Elle a retiré du devis les polluants, les polluants acidifiants émis présentement. Donc, dans l'étude, il y avait quelque chose qui prévoyait d'aller mesurer les polluants émis acidifiant présentement la sensibilité du lac aux polluants acidifiants.

2380

Moi, ce matin – puis il y a d'autres choses aussi, les phosphores entre autres qui ont été retirés – moi, ce matin, sans être encore un grand connaisseur, mais hier on nous a donné un chiffre, monsieur Clements nous a dit le taux puis il a repris ce matin en disant : bon, bien finalement, ce n'était pas 5 point quelque chose, mais plutôt 4 point quelque chose.

2385

**LE PRÉSIDENT :**

Le pH.

**M. RÉJEAN PORLIER :**

2390

Le pH à 4 point quelque chose qui était... je pense que c'est très différent de 5 point quelque chose, 4 point quelque chose au niveau du pH là, et la tendance que rapidement – on a entendu des choses –, rapidement ce que j'ai cru comprendre, c'est que la tendance était quand même que ça s'acidifie avec le temps. Ça c'est acidifié avec le temps.

2395

**LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas ce que monsieur Clements a dit.

2400

**M. RÉJEAN PORLIER :**

Non, je ne dis pas qu'il a dit ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2405

O.K.

**M. RÉJEAN PORLIER :**

2410

Moi, je prends les chiffres puis en tout cas, puis on me dit, on me suggère qu'il y a une acidification du lac. Donc, la question : pourquoi avoir retiré des éléments aussi essentiels, je pense, du devis?

**LE PRÉSIDENT :**

2415

Très bien. Monsieur Clements?

**M. DENIS CLEMENTS :**

2420

Oui, écoutez, monsieur Porlier a entièrement raison, dans le sens que la Ville a demandé à l'OBV de lui préparer un devis pour aller en appel d'offres par la suite. Lorsqu'on a reçu la proposition de l'OBV, la Municipalité, considérant les délais et les sommes qui étaient nécessaires, a convenu avec l'OBV de retirer certains éléments, dont certains dont monsieur Porlier a fait allusion, mais tout simplement pour être capable d'avancer au niveau de l'étude et, dans une deuxième phase, on pourra revenir et compléter, si on veut, ces éléments-là.

2425

Malheureusement, monsieur Tardif, qui était avec nous hier soir, ne pouvait pas être avec nous cet après-midi. Si vous me permettez, Monsieur le président, je vais prendre la question en attente et aller chercher des précisions ce soir par monsieur Tardif.

2430

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Voilà.

**M. RÉJEAN PORLIER :**

2435

Peut-être juste, si vous permettez, parce que j'aimerais comprendre l'urgence pour aller plus vite. On a dit, on a soustrait des choses pour aller plus rapidement. Moi, ce n'est pas nécessairement la vitesse comme la rigueur qui m'importe dans un cas comme ça. Je tiens à vous le souligner, mais je pense que quelque chose qui est très important de savoir : c'est quoi le seuil critique de notre source d'eau potable? Il est où, le seuil critique, et est-ce qu'il y a des dangers de l'atteindre? Je vous remercie beaucoup.

2440

2445

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Je tiens à vous indiquer que le registre est fermé parce que je vais avoir, je pense, de la difficulté à passer à travers la liste cet après-midi, mais enfin, j'ose espérer que je pourrai le faire.

2450

Je vous invite vraiment à faire un effort additionnel pour réduire les préambules et surtout éviter l'argumentation. C'est toujours intéressant de vous écouter, mais l'argumentation pourra venir certainement le mois prochain lors de la deuxième partie de l'audience publique.

2455

Madame Louise Tanguay.

**Mme LOUISE TANGUAY :**

Bonjour.

2460

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour Madame.

2465

**Mme LOUISE TANGUAY :**

2470

Moi, je suis retraitée, j'habite Sept-Îles avec l'intention d'y rester. Ma question c'est : pourquoi vouloir à tout prix développer une mine en plein milieu de la ville, qui pose beaucoup de questions d'ordre écologique, à mon point de vue, puis qui veut finalement produire du phosphate? Moi, ça fait plusieurs années que j'essaie d'éviter les produits qui en contiennent pour éviter de créer des problèmes écologiques.

2475

Alors, je voudrais savoir pourquoi on a choisi un tel développement pour notre milieu alors qu'il y a des milliers d'autres possibilités de développement durable et écologique?

**LE PRÉSIDENT :**

2480

Monsieur Biron, est-ce que vous avez fait de l'exploration ailleurs au Québec, ou même si sans exploration, est-ce que selon vous, il y a des territoires potentiels avec des gisements potentiels d'apatite ailleurs? Quand je dis ailleurs, c'est loin des centres urbains, loin des villes. C'est ma première question.

2485

**M. FRANÇOIS BIRON :**

2490 Monsieur le président, nous n'avons pas fait d'exploration à l'extérieur de la région de Sept-Îles. Mine Arnaud, ce n'est pas sa mission de faire de l'exploration. L'exploration a été faite par la Société québécoise d'exploration minière, SOQUEM, qui elle fait de l'exploration à la grandeur du Québec, c'est sa mission de base. Et lorsqu'ils découvrent un gîte minéral ou une ressource, elle est identifiée et SOQUEM cherche un partenaire pour l'aider éventuellement à développer ou aller plus loin dans son exploration de cette ressource-là.

2495 Le dossier de Mine Arnaud est connu depuis 94, a subi diverses étapes au niveau de la progression. Les connaissances se sont améliorées au cours des années.

**LE PRÉSIDENT :**

2500 Monsieur Biron, je vais essayer d'aller vers des réponses très succinctes, donc vous avez répondu à la première partie de la question.

2505 Je demanderai au MRN, est-ce que selon vos connaissances, il existerait des gisements d'apatite ailleurs sur le territoire québécois et qui seraient situés en dehors des centres urbains ou loin des centres urbains?

**M. VINCENT FRÉCHETTE,**

2510 Je n'ai pas l'information exacte, cependant, je peux la prendre en délibéré et vous revenir le plus tôt possible avec l'information.

**LE PRÉSIDENT :**

2515 D'accord. Madame Goyer?

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

2520 On peut lire sur le site internet du ministère différentes fiches de gisement, connaissez-vous l'information concernant le gisement ou enfin l'éventuel site de Lac à Paul, au nord de Chicoutimi?

**M. VINCENT FRÉCHETTE,**

2525 Oui, effectivement. Excusez-moi, oui, c'est un projet qui m'a échappé. Oui, effectivement, puis présentement, ils sont à l'étape de mise en valeur, procèdent à un échantillonnage en vrac pour le gisement Lac à Paul.



**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Bon, d'accord.

2530

**LE PRÉSIDENT :**

La deuxième question, Monsieur Biron c'est : pourquoi avoir choisi cet emplacement? C'était ça, la question.

2535

**M. FRANÇOIS BIRON :**

L'emplacement est tout simplement parce que SOQUEM détenait les titres miniers qui ont été par la suite transférés à Investissement Québec. Et comme le dépôt appartient à SOQUEM et à YARA, à ce moment-là, c'est Mine Arnaud qui a été créée pour le développer. C'est tout simplement la possession du dépôt, tandis que le dépôt qu'on vient de faire allusion tout à l'heure, ce sont d'autres promoteurs qui le détiennent. Donc, nous, on n'a pas d'implication avec eux.

2540

2545

**LE PRÉSIDENT :**

Madame?

**Mme LOUISE TANGUAY :**

2550

Ça répond partiellement à ma question dans le sens que je ne comprends pas quelle... ce que je voudrais savoir c'est quelle étude on a fait pour penser au développement de notre milieu sur d'autres possibilités de développement avant de choisir cette formule-là d'une mine en plein centre de notre ville? D'après moi, y a-t-il eu une analyse de faite des possibilités de développement d'un milieu comme Sept-Îles?

2555

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, j'adresserais plutôt la question non pas au promoteur, mais à la Ville de Sept-Îles et à la MRC. Monsieur Clements?

2560

**M. DENIS CLEMENTS :**

Bien, écoutez, Monsieur le président, la mine étant située là, malheureusement on ne peut pas la déplacer. Nous, on n'a pas... ce n'est pas nous qui avons fait la découverte de la mine en soi, là. Je m'excuse, je ne comprends pas qu'est-ce que la Ville pourrait faire...

2565

**LE PRÉSIDENT :**

2570

Autrement dit, en fonction du Plan d'urbanisme, en fonction du schéma d'aménagement, tout à l'heure avec monsieur Gagnon, nous le verrons, est-ce que la présence d'une mine est compatible avec les affectations du territoire?

**M. DENIS CLEMENTS :**

2575

D'accord. Là, je comprends mieux la question, Monsieur le président. Je vais inviter Monsieur Denis Tétreault, directeur du Service de l'urbanisme, pour la réponse s'il vous plaît.

**M. DENIS TÉTREAULT :**

2580

2585

Bonjour, Monsieur le président. En fait, l'affectation au Plan d'urbanisme de la Ville de Sept-Îles est une affectation qui est forestière et ça n'empêche pas un développement minier. D'ailleurs, dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à l'article 246, si ma mémoire est bonne, il y a une primauté de la *Loi sur les mines* sur la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui fait en sorte qu'un projet minier, actuellement, peut s'implanter n'importe où sur le territoire sans qu'on puisse y faire obstacle par les documents de planification ou de réglementation d'une ville.

**LE PRÉSIDENT :**

2590

Allant à l'encontre même d'un schéma d'aménagement?

**M. DENIS TÉTREAULT :**

2595

Bien, exactement. D'ailleurs, le Plan d'urbanisme, lui, concorde avec les grandes orientations du schéma d'aménagement, donc il y a une complémentarité entre ces documents-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2600

2605

Quand on dit, par exemple, dans le schéma d'aménagement, que ce secteur-là, le secteur du site, il est à la fois agroforestier et récréoforestier, et que l'industrie lourde y est interdite, comment est-ce qu'on considère l'exploitation minière? Est-ce que ce n'est pas une industrie lourde ou... comment vous voyez la mine par rapport à la catégorisation de l'industrie.

**M. PHILIPPE GAGNON,**

2610

Je peux répondre à ça au niveau de la MRC. Au niveau de l'affectation, c'est une affectation écoforestière et l'industrie lourde est compatible avec l'affectation écoforestière, comme les autres industries.

**LE PRÉSIDENT :**

2615

Dans le tableau qui est présenté dans l'étude d'impact, l'industrie lourde est incompatible. Alors, est-ce que vous corrigez?

**M. PHILIPPE GAGNON,**

2620

Là, je corrige effectivement l'étude d'impact parce que le schéma... peut-être que l'étude d'impact a pris en compte le projet de schéma révisé qui date de 2002, qui n'est pas un document qui est en vigueur. Le document qui est en vigueur, c'est le schéma d'aménagement qui est en vigueur depuis 1988 et, à cette époque-là, l'industrie lourde était compatible avec l'affectation écoforestière.

2625

**LE PRÉSIDENT :**

2630

Est-ce que vous avez un document là-dessus?

**M. PHILIPPE GAGNON,**

Le schéma actuellement en vigueur a été déposé au BAPE.

2635

**LE PRÉSIDENT :**

Et cette information-là est indiquée?

**M. PHILIPPE GAGNON,**

2640

Oui. Elle est indiquée dans le schéma, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

2645

D'accord. Parfait. Bien merci, vous avez bien répondu. Madame, je ne pense pas qu'on puisse aller plus loin avec cette question.

2650

**Mme LOUISE TANGUAY :**

Est-ce que j'ai droit à une deuxième question?

2655

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, bien sûr.

2660

**Mme LOUISE TANGUAY :**

Moi, j'ai une grande préoccupation pour la Baie de Sept-Îles pour la simple raison des oiseaux migrateurs puis des animaux. J'ai vu des loutres danser dans la rivière Rapide et les animaux, c'est un élément extrêmement important à mon point de vue dans la Baie de Sept-Îles. Et je suis très inquiète de ce qui pourrait arriver aux oiseaux migrateurs qui passent et j'aimerais savoir si on va mettre en place ou on a fait une étude de la situation actuelle par rapport aux oiseaux migrateurs. Est-ce qu'on a des données sur combien d'oiseaux passent à chaque année, automne, hiver, printemps, les animaux qui nichent dans le coin, est-ce qu'il y a eu une étude formelle de fait pour évaluer la situation actuelle et voir l'impact après ou encore évaluer l'impact possible à ce niveau-là?

2665

2670

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron?

2675

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, Monsieur le président, c'est une préoccupation aussi à laquelle on est sensible, les oiseaux migrateurs, et nous avons fait effectuer une étude pour connaître l'impact du projet sur les oiseaux migrateurs. Alors, l'étude a été réalisée par la firme Genivar et on peut demander à monsieur Massicotte de nous fournir plus de détails.

2680

**LE PRÉSIDENT :**

Pas le détail méthodologique, mais quelles en sont les conclusions?

2685

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Je vais laisser résumer monsieur Massicotte, les conclusions.

2690

**M. BERNARD MASSICOTTE :**

2695 Bien, au niveau des conclusions, je vous l'ai dit toujours, on n'anticipe pas d'impact au niveau de la Baie de Sept-Îles. Les oiseaux migrateurs, évidemment, c'est un lieu très important, la Baie de Sept-Îles, de migration et de nidification sur certaines des îles, par exemple l'Île du Corossol, mais la conclusion est qu'on n'anticipe pas d'impact sur les oiseaux dans la Baie de Sept-Îles.

**LE PRÉSIDENT :**

2700 Pour aucune espèce?

**M. BERNARD MASSICOTTE :**

2705 Pour aucune espèce. Non, aucune espèce.

**Mme LOUISE TANGUAY :**

2710 Ma question c'est que si, toutefois, il y avait un problème? C'est un peu comme la santé, moi, il va être trop tard quand je vais voir avalé la poussière puis que je vais être malade. C'est la même chose pour les oiseaux. Ma question c'est que je suis inquiète, en tant que personne qui vit dans le milieu, que les choses arrivent puis qu'après on se dise : ah, bien oui, c'était finalement ça. Ça, ça m'inquiète beaucoup. Enfin, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2715 Je vous en prie. Monsieur Marcel Tremblay.

**M. MARCEL TREMBLAY :**

2720 Bonjour, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

2725 Bonjour, Monsieur.

**M. MARCEL TREMBLAY :**

2730 Mesdames les commissaires. Moi, j'ai deux questions, en fin de compte. Ma première question, ça concerne l'opération des « blasts », là, des explosions qui va avoir lieu sur la mine. Selon ce que j'ai su, ça va être au rythme d'un « blast » par jour. Moi, je voudrais savoir l'impact;

s'il y a quelqu'un qui peut me répondre sur ça, c'est l'impact des... ce qu'on appelle la distance que ça peut... l'onde de choc de pareils « blasts » à tous les jours. S'il y a des études qui ont été faites là-dessus, jusqu'à combien que ça peut se ressentir. Ça, c'est ma première question.

2735

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, Monsieur Biron?

2740

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, Monsieur le président. C'est une question que nous avons développée et analysée en profondeur au niveau des dynamitages. Donc, monsieur fait allusion aux vibrations occasionnées et les répercussions de ces vibrations-là du dynamitage autour du projet. Donc, hier, dans la présentation, j'ai fait allusion aux normes que nous envisageons, donc la...

2745

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense que ça vaudrait la peine de les répéter si monsieur n'avait pas été ici, de répéter la norme de 40 millimètres.

2750

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, j'y arrive. Donc la norme québécoise est de 40 millimètres/seconde. Hydro-Québec nous impose une norme de 25 millimètres/seconde et nous, Mine Arnaud, nous nous sommes fixé une norme de 12,7, donc environ 50 % de celle d'Hydro-Québec. Et pour les plus proches résidences qui sont situées à 800 mètres des dynamitages, nous prévoyons 5 millimètres/seconde de vibration à ces endroits. Donc, l'onde, à mesure qu'elle s'éloigne du dynamitage, elle diminue en intensité pour s'atténuer complètement.

2755

2760

**LE PRÉSIDENT :**

Quelle est la vibration qui peut porter atteinte à la structure des bâtiments?

2765

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Pour vous dire, Monsieur le président, pour briser un plâtre sec, un vieux plâtre, il faut une vibration de 70 millimètres par seconde.

2770

**LE PRÉSIDENT :**

Je ne parlais pas vraiment de situation extrême de briser, là, mais uniquement...

**M. FRANÇOIS BIRON :**

2775

Fissurer.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2780

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Pour le béton, je vais revérifier avec mon spécialiste, mais c'est beaucoup plus élevé si on veut induire une fissure... c'est 250 millimètres par seconde pour briser ou fracturer un béton.

2785

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, juste pour poursuivre sur la question, est-ce qu'il y a des effets sur la santé associés peut-être à une dimension plus psychologique de dire : bon bien, je sens une vibration, j'ai un inconfort? Selon vous, au ministère de la Santé, est-ce qu'il y a eu des études de lien de causalité entre un état de santé psychologique ou physique et ce vécu de vibrations quotidiennes.

2790

**M. MICHEL JULIEN :**

Moi, à ma connaissance, je ne sais pas s'il y a eu des études comme telles, mais je sais que l'Institut national de la santé publique a proposé un guide de sautage pour la protection des citoyens dans un rayon de 150 mètres du sautage.

2795

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc au-delà de 150 mètres?

2800

**M. MICHEL JULIEN :**

Au niveau des vibrations, je n'ai pas connaissance qu'il y ait des études là-dessus. Par contre, au niveau du CO monoxyde de carbone, qui est produit, il y a eu des incidents dans certains sous-sols de certaines résidences après des sautages qui avaient été manqués, et puis ça, il y a des études, c'est documenté, ça.

2805

**LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous être un peu plus détaillé dans cette information?

2810

**M. MICHEL JULIEN :**

2815

Bien, on a juste à regarder dans la région de Québec. Il y a quelques années, il y a eu un sautage pour des travaux d'excavation dans une rue et puis il y a eu des cas d'intoxication au monoxyde de carbone dans les résidences à proximité.

**LE PRÉSIDENT :**

2820

À quelle distance à peu près?

**M. MICHEL JULIEN :**

2825

En dedans de 150 mètres. Puis ce que la Santé publique à ce moment-là suggère comme mesure de protection, c'est que quand il y a des sautages, puis qu'il y a une problématique de proximité, c'est que le promoteur fournisse des détecteurs de monoxyde de carbone, ces choses-là.

2830

**LE PRÉSIDENT :**

La maison, la résidence la plus proche de Mine Arnaud serait située à 800 mètres ou à moins ou à plus?

2835

**M. FRANÇOIS BIRON :**

À 800 mètres environ, Monsieur le président. On parle de peut-être 760 exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

2840

760. Est-ce que selon vous, il devrait y avoir certaines protections qui devraient être mises de l'avant si les résidences les plus proches sont situées à 760 mètres?

**M. MICHEL JULIEN :**

2845

Je ne peux pas vous répondre là-dessus. Il faudrait que j'aille voir à l'Institut national de santé publique, si eux autres ont des recommandations là-dessus parce que c'est la première fois qu'on regarde, là, à une distance aussi longue.

2850

**LE PRÉSIDENT :**

Ça serait bien aimable à vous si vous pouviez y jeter un coup d'œil. Monsieur Duquette?



2855

**M. MICHEL DUQUETTE :**

2860

Oui, Monsieur le président, j'aimerais apporter un rectificatif sur les normes requises. Dans la directive 019, il est bel et bien question de 12,7 millimètres par seconde et non 40, qui découle du règlement sur les carrières/sablières qui est une autre donnée. Les données qu'on a, nous, concernant les maisons, les bris sur les murs secs de maisons modernes, bon, à des fréquences inférieures à 40 hertz, on a 19 millimètres par seconde et 12,7 pour les vieilles maisons. Donc ça a le même niveau, et pour des fréquences supérieures à 40 hertz de vibration, c'est 50,8 millimètres par seconde. Donc, c'est quand même élevé, là.

2865

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, le promoteur, selon ce que vous nous dites, est tenu de respecter la limite de 12,7.

2870

**M. MICHEL DUQUETTE :**

12,7, oui, au lieu du sautage.

2875

**LE PRÉSIDENT :**

Et donc, quand vous dites que vous allez respecter 12,7, j'imagine qu'il doit y avoir un niveau de variabilité, ça ne sera pas toujours un plafond? Quand vous nous dites que vous allez respecter, que vous, votre... en fait, vous ne l'avez pas mis comme norme, vous l'avez mis comme objectif à atteindre qui est 12,7 millimètres par seconde, mais il s'agit essentiellement d'une norme.

2880

**M. FRANÇOIS BIRON :**

2885

Oui, la norme est établie, Monsieur le président, et nous avons la technologie en fait de calcul pour arriver à respecter la norme. Parce qu'un dynamitage, on sait combien de charges, combien de roches sont impliquées. Donc, nous sommes en mesure d'évaluer, avant le sautage, les vibrations occasionnées par le dynamitage.

2890

J'aimerais inviter notre expert, monsieur Pierre Groleau, de la firme SNC-Lavalin, qui a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine et qui est un spécialiste des dynamitages.

2895

**LE PRÉSIDENT :**

Mais avant qu'il ne fasse sa présentation, je voudrais juste m'assurer d'une chose : dans votre présentation, vous montriez, au fond, l'intention de Mine Arnaud de montrer patte blanche en contribuant, entre autres, à dépasser de loin les exigences d'une norme, donc 12,7, est-ce

2900 que vous pouvez aller à une valeur inférieure à 12,7? Parce qu'effectivement, comparativement à la norme ou à ce qui est exigé par Hydro-Québec, ça peut sembler être très bien de dire : bien, on va être à peu près la moitié de ce qu'exige Hydro-Québec et à peu près le quart de ce qu'exige la norme, mais maintenant qu'on sait que la norme c'est exactement la valeur que vous avez fixée, est-ce que vous pouvez dépasser la norme?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

2905 Oui, je vais laisser notre spécialiste.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez dire votre nom pour la sténotypiste?

2910 **M. PIERRE GROLEAU :**

Mon nom est Pierre Groleau de la firme SNC-Lavalin, je suis expert en explosif.

2915 Alors, nous avons fait une étude assez exhaustive au niveau des travaux de dynamitage, au niveau des contraintes, au niveau des vibrations, des projections, et cetera. Pour la question qui est posée par monsieur pour les vibrations, la future norme qui va être en vigueur va être de 12,7. Nous avons composé tous nos paramètres en conséquence de cette future norme.

2920 Maintenant, votre question, c'est au niveau de est-ce qu'on vise 12,7 dans les études que nous avons faites? Nous avons travaillé pour essayer d'osciller autour des valeurs d'autour de 5 millimètres par seconde pour être plus sécuritaires, parce que les sautages, ce n'est pas une science qui est exacte, mais c'est quelque chose qui se prévoit.

2925 Puis dans notre étude on a parlé au niveau des... c'est une rigueur constante au niveau de l'application des méthodes. On a parlé de produits, d'équipements de production, aussi, qui sont de la dernière génération pour être le plus efficace possible. Pour expliquer aux gens comment qu'on contrôle des sautages au niveau vibration, je ne veux pas faire un cours long, mais je vous donne l'exemple : si je prends une grosse roche, je la lance dans un bassin d'eau, je vais faire une grosse vague; si on prend la même roche, qu'on la fragmente en plusieurs petites miettes puis on lance les miettes dans l'eau en rafale, on fait un paquet de petites vagues qui vont s'étaler.

2935 C'est le même concept qu'on utilise lors de l'application des explosifs. Alors, ce qu'on fait c'est qu'on va déterminer le nombre de kilogrammes d'explosifs qui va sauter à chacune des secousses pour pouvoir contrôler les vibrations. À chacun des sautages, les sautages doivent être filmés, doivent être « monitorés », aussi, au niveau des vibrations. On va mettre des

2940 sismographes au niveau des résidences les plus près des sautages pour pouvoir quantifier en fonction de tel type de sautage à telle vibration, je veux dire à telle distance, on a obtenu telle lecture de vibration, qui déterminent des constantes qu'on appelle des constantes sismiques. Puis on va utiliser ces constantes sismiques là pour un autre sautage qui va être à telle distance pour prévoir les vibrations.

2945 L'autre chose qui est mentionnée au niveau des... je vous parlais des accessoires de pointe, on va travailler exclusivement avec des détonateurs électroniques à haute précision pour pouvoir contrôler les sautages. Ça, ça permet, la beauté des détonateurs électroniques, d'une part, ça va permettre – c'est beaucoup plus cher, un détonateur électronique va coûter sept fois le prix d'un détonateur conventionnel, puis c'est un produit qu'on va détruire, mais ce qu'on valide, ce qu'on achète c'est une performance. Alors, au niveau des détonateurs électroniques, la beauté, c'est que lorsqu'on a fait le raccordement d'un sautage, avant de procéder à la mise à feu, s'il y a un détonateur qui ne répond pas, qui pourrait occasionner un sautage avec des ratés, à ce moment-là, on pèse sur la batterie de sautage de mise à feu, le sautage ne peut pas partir. Ça fait qu'on peut, avec ces produits-là, prévoir des inconvénients à l'avance pour éviter d'avoir des ratés qui pourraient avoir des conséquences pour des mauvais résultats de sautage.

2955 **LE PRÉSIDENT :**

Deuxième question?

2960 **M. MARCEL TREMBLAY :**

2965 Bien là, j'aimerais répondre à ce qu'il vient de dire. Moi, étant un ancien travailleur minier, j'ai travaillé 40 ans dans les mines du nord, ici, dont 15 années à Gagnonville qui est disparue, si je comprends bien, ils vont dynamiter ici 100 000 tonnes par jour de minerais. Est-ce que c'est ça? Et puis, ils vont dynamiter 100 000 tonnes de minerais, c'est ce qu'on faisait à peu près dans une semaine quand on était dans le Nord. Et puis lorsqu'on a atteint en bas du niveau du sol, les premiers dynamitages – moi, je travaillais dans les ateliers de mécanique qui étaient situés à presque trois quarts de kilomètre de la mine – le premier « blast » qu'on a eu, il y a quelques portes de garage qui sont tombées à terre et puis 10 % des fluorescents au plafond. Je ne parle pas de petites portes, je parle de portes de 35 pieds par 40 pieds de hauteur, puis très bien construites pour industriel.

2970  
2975 Donc, j'ai de la misère avec ça, qu'il n'y ait pas d'ondes de choc plus fort que ça. On a beau dire qu'on peut faire sauter de la dynamite en séquence, là, mais il reste que l'onde de choc est là et puis il y a des maisons tout le tour de ça qui sont collées, qui sont proches. Il y a des installations d'Hydro-Québec, des tours, des lignes à transmission, j'ai beaucoup de difficultés avec ça. Je ne sais pas, mais j'aimerais avoir quelque chose de plus éclairci que ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2980

Je pense que je ne peux pas demander au promoteur d'être plus clair, mais je comprends que vous, avec votre expérience, vous êtes en désaccord. C'est très bien et je souhaite juste que vous déposiez éventuellement un mémoire qui nous apporte un peu plus d'éclairage.

Deuxième question?

2985

**M. MARCEL TREMBLAY :**

Comme deuxième question, il va y avoir de la silice là-dedans? Je ne sais pas, est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut me répondre?

2990

**LE PRÉSIDENT :**

Et votre question... ah, d'accord. Vous voulez juste savoir s'il va y avoir de la silice.

2995

**M. MARCEL TREMBLAY :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3000

Bon. Est-ce qu'il y a de la silice cristalline ou de la silice, Monsieur Biron.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3005

Non, Monsieur le président, il n'y a pas de présence de silice dans le dépôt, qu'elle soit sous la forme cristalline ou autre, il n'y a pas de présence de silice. Et ça a été validé par les analyses que nous avons déposées.

**LE PRÉSIDENT :**

3010

Ça va?

**M. MARCEL TREMBLAY :**

3015

Oui, j'aimerais répondre là-dessus. Lorsqu'il y a dynamitage de roches, c'est assez rare qu'il n'y a pas de silice dedans, surtout sur la Côte-Nord ici. Puis s'il y a de la silice, j'espère que les gens sont conscients de ce que ça peut faire sur la santé des gens qui sont exposés à ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3020

Monsieur Fréchette, est-ce que dans le gisement actuel, on peut s'attendre à une présence théorique de silice?

**M. VINCENT FRÉCHETTE,**

3025

Je n'ai pas les connaissances pour répondre à cette question, Monsieur le président, mais je peux aller chercher l'expertise nécessaire auprès de mon ministère et vous revenir là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

3030

D'accord. Et selon vous, au ministère de la Santé, est-ce que vous pouvez vous prononcer là-dessus ou ça serait bien difficile?

**M. MICHEL JULIEN :**

3035

Ah, c'est sûr que s'il y a de la silice, il va y avoir des problèmes de santé.

**LE PRÉSIDENT :**

3040

Non, mais sur la présence potentielle de silice?

**M. MICHEL JULIEN :**

3045

Ah, bien là, je ne suis pas géologue, là, moi, puis ce n'est pas le département de la santé à évaluer s'il y a de la silice ou pas dans les produits. Nous, on est dépendants de qu'est-ce qu'on nous donne comme information. Je reviens encore avec le même discours de tantôt. Il faut bien départager c'est quoi les responsabilités de la Santé publique, du ministère de la Santé puis des Centres de santé. C'est trois choses bien différentes. Moi, je représente le ministère aujourd'hui, mais je parle au nom de la Santé publique. Nous, on s'occupe de la santé des populations, on ne s'occupe pas de la santé des individus. C'est différent.

3050

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Duquette?

3055

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, Monsieur le président, dans les éléments de réponse, dans le fond le promoteur a avancé que dans la caractérisation des roches, les roches ignées contenaient très peu de roches

3060

potentiellement chargées en silice, donc le niveau minimal, pour avoir des excédents de silice dans l'air, n'est pas atteint directement dans la roche. Donc, il n'y a pas vraiment de possibilité.

**LE PRÉSIDENT :**

3065

Mail il y a présence de silice dans la roche?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

3070

Bien, il y a toujours une présence minimale, mais elle est en dessous du seuil qui permettrait de croire à un problème. Et c'est ce qui a fait aussi qu'on n'a pas...

**LE PRÉSIDENT :**

3075

Mais il y a quand même présence de quartz?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui.

3080

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ce qui a été documenté.

**M. MICHEL DUQUETTE :**

3085

Effectivement. Dans le fond, il faudrait avoir des concentrations minimales de 60 % de CO<sub>2</sub> de silicium, pour qu'il y ait un excédent de silice qui pourrait entraîner la cristallisation du quartz dans les roches ignées. Dans le cas de Mine Arnaud, c'est de 51,2 % donc on est sous le seuil pour qu'il y ait cristallisation de la silice.

3090

**LE PRÉSIDENT :**

Même s'il y a présence de quartz?

3095

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Et c'est la silice cristalline qui est problématique.

3100

**LE PRÉSIDENT :**

Même s'il y a présence de quartz?

3105

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3110

D'accord. Voilà.

**M. MARCEL TREMBLAY :**

3115

Je peux-tu rajouter un petit quelque chose?

**LE PRÉSIDENT :**

3120

Bien, écoutez, je pense que je suis très tolérant, mais il faut vraiment y aller.

**M. MARCEL TREMBLAY :**

O.K. O.K., c'est correct, merci.

3125

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous allons prendre un dernier intervenant, ensuite nous ferons une pause. Monsieur Ugo Lapointe.

3130

**M. UGO LAPOINTE :**

Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Mesdames les commissaires. Bonjour tout le monde.

3135

Donc, en premier lieu, nous aimerions, si possible, déposer cette lettre à la commission qui est une lettre qu'on vous a transmise tard en avant-midi, malheureusement. On aurait aimé le faire plus tôt, mais la soirée d'hier s'étant terminée un peu tard, on n'a pas pu. Donc, dans cette lettre, nous exprimons notre préoccupation que, je pense, vous avez...

3140

**LE PRÉSIDENT :**

De la coalition?

3145

**M. UGO LAPOINTE :**

Oui, de la coalition, que vous avez exprimée aussi en début de commission à savoir que les réponses et l'information qui nous sont fournies de la part, notamment, des ministères de l'Environnement et de la Santé, nous sont insatisfaisantes jusqu'à maintenant et nous préoccupent beaucoup, surtout en regard des autres audiences auxquelles nous avons participé, dont certains de nos membres ont participé lors des dernières années, même à plus d'une dizaine d'audiences, et ça nous inquiète pour la crédibilité même du processus qui est en cours, votre travail et l'information qui est donnée à la population. Donc voilà la lettre qu'on remet.

3155

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3160

**M. UGO LAPOINTE :**

Cela étant dit, il y a plusieurs enjeux sur lesquels on aurait énormément de questions, mais je vais me limiter à deux questions, comme vous l'avez demandé. L'eau, l'air, des enjeux majeurs, si je peux me permettre, nous aimerions intervenir sur la question de l'air pour maintenant.

3165

Pour que ce soit bien clair pour tout le monde, est-ce que Mine Arnaud peut préciser quelles quantités de poussières fines et de poussières totales seront émises sur une base annuelle en tonnage, à partir des activités minières qu'elles vont faire à différentes étapes du projet minier, avec les mesures d'atténuation qui sont prévues et sans les mesures d'atténuation qui sont prévues?

3170

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, la demande est très claire. Je ne demanderai pas au promoteur, à moins qu'il ait déjà préparé un scénario comme ça, de répondre immédiatement, mais je lui demanderai de prendre en note cette requête, pour laquelle on demanderait le dépôt d'une réponse écrite. D'accord? Merci.

3175

Deuxième question.

3180



**M. UGO LAPOINTE :**

3185 Je vais partir de la première. Donc, sachant – et corrigez-nous si on se trompe, soit du côté  
des ministères ou du promoteur – sachant que ce seront entre 100 et 150 tonnes de poussières  
fines qui seraient émises sur une base annuelle à partir des activités minières, avec les mesures  
de mitigation prévues, sachant que ce serait autour de 1 000 tonnes par année de particules  
3190 totales qui seraient émises dans l'air avec les mesures de mitigation actuelles, et sachant que  
notamment les particules fines – c'est connu avec des études de santé publique – ont une  
incidence sur la santé, sur les systèmes respiratoires, les systèmes cardiaques, développement  
des enfants, n'y aurait-il pas lieu de connaître les niveaux de poussières fines et de poussières  
3195 totales déjà présentes sur une base annuelle moyenne, là où la population vit actuellement, Sept-  
Îles, surtout le quartier Ferland, et la population du Canton Arnaud, pour pouvoir bien modéliser la  
part de ces poussières-là et les risques que ça occasionne?

**LE PRÉSIDENT :**

3200 Très bien. Je demanderais à la Ville de Sept-Îles. Je sais qu'il y a eu beaucoup de  
réflexions et d'efforts qui ont été faits pour caractériser l'air, notamment à Sept-Îles, en fonction  
des particules totales et des particules respirables ou des particules fines, est-ce qu'il y a déjà des  
résultats à ce niveau-là. Quels sont les résultats.

**M. DENIS CLEMENTS :**

3205 Bien, nous, Monsieur le président, ce qu'on a demandé au ministère c'est de faire cet  
exercice-là parce que justement, il y avait des questionnements dans l'air par rapport à la qualité  
donc on a demandé au ministère. Je pense, malheureusement, ce n'est pas la Ville qui a fait  
l'étude, c'est le ministère.

3210

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Duquette, est-ce que vous avez réalisé l'étude?

3215

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, et d'ailleurs on vous fait part que monsieur Pierre Walsh pourrait faire une présentation  
sur les données qui ont été recueillies sur la dernière année.

3220

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez faire une présentation courte?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

3225

La présentation, je crois, elle dure environ 20 minutes. Mais par contre, je pense que monsieur Walsh peut venir aussi au micro ou monsieur Brière, un des deux de la Direction du suivi de l'état de l'environnement pour discuter peut-être de la question de l'émission des poussières fines et des particules totales.

3230

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lapointe, est-ce que vous y serez ce soir?

3235

**M. UGO LAPOINTE :**

Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

3240

Est-ce que ça vous dérange qu'on déplace la présentation pour ce soir?

**M. UGO LAPOINTE :**

3245

Ça va.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça irait? Très bien. On va attendre à ce soir, si ça ne vous dérange pas.

3250

**M. UGO LAPOINTE :**

Merci.

3255

**LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous poser une autre question?

**M. UGO LAPOINTE :**

3260

Absolument, si on m'en permet une autre.

3265

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ça va. Alors, nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes et nous reviendrons avec les autres intervenants.

3270

**PAUSE**

3275

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Louise Dionne.

3280

**Mme LOUISE DIONNE :**

Bonjour, Monsieur le président. Mesdames les commissaires.

3285

Je vais avoir juste une question à développement. C'est concernant les ouvrages de rétention, la digue du bassin de polissage, la digue de dérivation et la digue de confinement. J'aimerais que pour chacune, je puisse voir une image et qu'on me dise quelle hauteur elle va avoir et quel type d'ouvrage va être utilisé pour chacune des digues, et l'année de mise en service; c'est-à-dire qu'on parle de l'an 0, l'an 5, l'an 10, ça fait qu'elles, elles se situent où, chacune, où elles vont être fonctionnelles, la mise en service.

3290

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Biron?

3295

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3300

Alors, durant la période de construction, Monsieur le président, nous allons construire les digues de confinement de la cellule 1 et 2. Donc, nous débutons avec ces deux cellules, donc le confinement des résidus – on va avoir l'image qui va suivre dans quelques secondes. Je vais vous les indiquer sur l'écran. Durant la période de construction, on va avoir aussi la digue pour le bassin de sédimentation qui va servir à accumuler de l'eau. Donc, la digue... lui, c'est un barrage. C'est un barrage parce que c'est de l'eau qu'on accumule.

**Mme LOUISE DIONNE :**

3305 Excusez-moi, la digue de sédimentation, c'est laquelle? C'est-tu la digue de polissage ou ça en est une autre, ça en est une quatrième? Parce que moi, j'ai parlé de polissage, de dérivation et de confinement.

**LE PRÉSIDENT :**

3310 Monsieur Biron?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3315 De polissage, c'est la digue de sédimentation. C'est la même chose. Je m'excuse.

**Mme LOUISE DIONNE :**

O.K., merci.

3320 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3325 Oui. Alors, la première, la digue de confinement se trouve ici. Alors, les premières digues que nous allons réaliser sont celles-ci ainsi que la cellule qui est derrière. Donc, ça, ce sont des digues...

3330 **LE PRÉSIDENT :**

On parle de la digue de confinement des stériles?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3335 Des stériles et des digues...

**LE PRÉSIDENT :**

3340 Pourriez-vous donner un peu de précision quand vous allez les présenter un par un s'il vous plaît?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3345

Donc les digues de confinement des stériles de la cellule 1 et 2 sont ici, ainsi que les digues de confinement pour la cellule de magnétite derrière. Donc ça, ça se fait dans la phase construction. Elles ne sont pas réalisées pleine hauteur, elles sont réalisées avec un niveau de 5 mètres. Et, par la suite, elles sont augmentées, selon les besoins, d'un 5 mètres additionnel jusqu'à une hauteur ultime – ici, on parle de 31 mètres environ. C'est 31 mètres de hauteur.

3350

L'autre digue de type... selon les lois des barrages, c'est pour retenir de l'eau qui est dans le bassin de sédimentation ici. Alors, cette digue-là aussi va être construite lors de la construction pour la mise en service de l'usine. Et par la suite, une autre digue qui va être... c'est-à-dire la digue de dérivation va être construite un peu plus bas, de façon à dévier l'eau et les sédiments ou les résidus qui pourraient s'écouler, en cas de catastrophe, vers la fosse.

3355

Donc, tout ça se fait durant la période de construction pour être en mesure de réagir dès la mise en service de l'opération. Et à mesure que lehaussement va être complété, d'une cellule, nous procédons de la même façon avec les prochaines pour les types de digues de confinement. Nous ajoutons des cellules au cours des années d'opération.

3360

**LE PRÉSIDENT :**

Quelles sont les hauteurs des autres cellules?

3365

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Les hauteurs peuvent varier de 20 à 30 mètres selon l'endroit où se situe la cellule à cause de la topographie.

3370

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Avez-vous déjà déposé, dans le cadre de vos études ou des compléments, un tableau faisant la synthèse de l'ensemble de ces cellules dans le temps? C'est-à-dire l'an 1 à 5, c'est telle cellule, telle cellule, telle hauteur atteinte, un séquençage?

3375

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui. Dans l'étude d'impact, nous avons présenté les années de mise en service pour chacune des cellules.

3380

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

3385

D'accord. Si c'est fait, on validera.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3390

Oui, c'est disponible comme information.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

3395

La question de madame était : quel type de digue, selon le type de parc ou de halde ou de... dans le fond, il y a trois types de digues dans votre étude d'impact selon la nature du sol sur lequel elle sera aménagée. Dans le cas des digues et non pas du barrage, quel type envisagez-vous dans chacun des cas?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3400

Pour les digues de confinement des résidus miniers et de la magnétite, c'est un type de digue basé sur la condition des sols donc elles ont un design et un profil pour avoir un facteur de sécurité supérieure à 1.5.

3405

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Là, vous avez trois figures, je voudrais savoir dans quel cas, quelle figure?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3410

Bon ici, la digue de confinement de type A va s'appliquer dans ce secteur sud de la cellule 1, à chaque endroit où on trouve une dénivellation ou une cavité. Partout où on est sur le roc ou le roc est à proximité où il n'y a pas de cavité ou de petite dépression naturelle, ce sont des types B.

3415

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

O.K.

3420

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Pour ce qui est de celles de dérivation, ça, c'est une structure en béton. C'est différent des digues et des barrages, c'est vraiment une barrière, si je pourrais dire, pour permettre la dérivation de l'eau et des résidus. Donc, c'est un ouvrage en béton ancré au roc.

3425

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

D'accord. Donc, vous êtes en mesure de nous fournir quelque part la hauteur de chacun de ces... est-ce que c'est possible de le voir, ce tableau des hauteurs des différents aménagements dans le temps?

3430

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, on pourrait revenir sur les types A et B

3435

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Pendant que vous regardez les hauteurs de l'ensemble des... en fait, ce n'était pas la hauteur de la digue, c'est plutôt, la digue, elle, dans le fond, confine le parc, le parc lui-même va avoir une certaine hauteur dans le temps. Moi, c'était la hauteur totale du résidu dans le temps puisque la digue elle-même va être aménagée, si j'ai bien compris, en périphérie.

3440

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui.

3445

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

C'est ça. Alors, la hauteur, est-ce qu'il y a un tableau synthèse de la hauteur dans le temps de l'ensemble des résidus qui seront confinés durant la durée totale du projet? Donc, pour voir la progression, si vous voulez, des hauteurs dans le temps, selon les différents scénarios?

3450

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Ce tableau-là, Madame la commissaire, il faudrait le préparer.

3455

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Il n'est pas là, c'est ça?

3460

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Il est réparti dans l'ensemble de la documentation, mais il faudrait regrouper l'information pour le synthétiser.

3465

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Si vous me permettez, vous avez soulevé une question en répondant.

3470 **LE PRÉSIDENT :**

On vous demande de le déposer, s'il vous plaît.

3475 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

3480 Oui, s'il vous plaît. Vous dites, selon la nature des sols sous-jacents, il y aura des digues de type A ou de type B; dans le cas de roc, ce sera un tel, dans le cas de sol ce sera un autre. La nature des sols sous les digues, c'est sensiblement la même nature des sols sous les parcs à résidus? Bien, je veux dire, la digue est à côté, donc c'est le même sol?

3485 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui. Oui, oui, c'est le même type de sol. Ça varie un peu, mais ça ressemble.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

3490 Donc, vous soulevez la question qu'il est possible d'avoir à aménager des digues sur le roc?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3495 À certains endroits, oui, le roc est à proximité, à moins d'un mètre de la surface.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

3500 O.K. Alors, la question c'est : si on est sur le roc, si je comprends la directive sur l'aménagement des haldes et des parcs, on doit être sur un niveau imperméabilisé. Je veux dire, le minerai doit être lui-même sur un matériau imperméabilisé. Est-ce que les parcs où ce sera sur du roc seront imperméabilisés?

3505



**M. FRANÇOIS BIRON :**

3510 En fait, la base d'accumulation des résidus, nous, on ne va pas excaver au roc. Donc, les résidus vont être...

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

3515 Mais s'il est là? S'il est déjà là?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3520 Il n'y a pas, dans le secteur du parc à résidus, d'affleurements rocheux de grande surface ou qui exposent le roc au jour. Il y a un recouvrement dans le secteur de matériaux meubles, tels que l'argile ou le gravier, dans ce secteur-là.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

3525 Donc, à votre connaissance, il n'y a pas, dans ce secteur-là ou dans d'autres secteurs, de roc affleurant sous les parcs à résidus?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3530 De roc exposé au jour, là.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Oui, oui, c'est bien ce que je dis.

3535 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Affleurent en surface, exactement.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

3540 D'accord. C'est parce que les questions peuvent aller de deux façons. Je peux vous poser une série de questions ou je peux faire sortir une des figures que vous avez déposées dans le cadre de la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> étude hydrogéologique, en fait celle qui fait la synthèse de l'ensemble des emplacements des travaux. Elle s'appelle quelque chose comme carte 3 ou figure 3. Je vais la trouver. C'est une carte où on voit l'épaisseur 0,5 mètre des différentes épaisseurs de couches rencontrées sur le terrain. Ce n'est pas dans l'étude d'impact, c'est dans un complément dans  
3545 l'étude géologique, puis on voit tous les échantillons qui ont été pris par les différentes

compagnies qui ont fait de l'expertise pour vous. Alors, on voit la localisation des différents points de la compagnie Journeaux, par exemple, on voit tout ça.

3550

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, ce qui doit être soulevé ici, c'est que sur cette carte que vous avez déposée, on voit très nettement des affleurements rocheux.

3555

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

En fait, oui, il y a deux choses. On voit très nettement la localisation des échantillons servant à délimiter la nature des sédiments puis il y a une autre carte dans un de vos rapports où on voit carrément roc. Alors ça, c'est une carte... écoutez, j'aurais dû amener ma pile de feuilles, mais bon.

3560

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui. J'aimerais peut-être faire intervenir notre spécialiste qui, lui, a procédé justement aux travaux de caractérisation des sols géotechniques et il pourra vous indiquer, puis on va vous sortir la carte.

3565

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

D'accord. Pendant que vous faites ça, est-ce que je peux poser la question au ministère? J'aimerais, de la part du ministère du Développement durable et des Parcs, qu'on m'explique qu'est-ce que ça veut dire « on doit avoir... » dans quel cas on imperméabilise un parc à résidus miniers ou dans quel cas on ne le fait pas?

3570

3575

**M. MICHEL DUQUETTE :**

J'aimerais inviter monsieur Francis Perron à venir discuter de ça, ici.

3580

**M. FRANCIS PERRON,**

En fait, ce qui est demandé par la directive 019 c'est un critère de performance. Donc, ce qu'on veut éviter c'est qu'il y ait, en fait, une pénétration d'eau souterraine, une circulation d'eau souterraine en dessous de l'air d'accumulation de résidus miniers pour atteindre la nappe phréatique. Donc, le critère qu'on a de base dans la directive 019 c'est 3,3 litres par mètre carré par jour. Donc, c'est un critère de performance et l'entreprise doit nous démontrer qu'elle va respecter ce critère-là.

3585

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

3590

Ça, c'est un des aspects. Dans l'étude d'impact, on voit aussi qu'il faut se conformer à trois mètres d'épaisseur d'argile et une conductivité – je m'excuse, c'est le terme technique – une conductivité hydraulique de 10 moins 6 exprimée chez vous qui se convertit en 10 moins 8.

3595

**M. FRANCIS PERRON,**

En fait, oui, c'est ça. On a converti, dans le fond, ce que vous exprimez, donc la conductivité hydraulique, et cetera, la hauteur de sol d'argile en tant que tel, on a exprimé tout ça en critère de performance, en termes de quantité d'eau pouvant atteindre la nappe phréatique.

3600

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Mais ce que j'aimerais que vous clarifiiez pour la commission, c'est est-ce qu'il faut une présence de 3 mètres d'argile ou il faut une conductivité de 10 moins 8?

3605

**M. FRANCIS PERRON,**

Non, ce n'est pas comme ça qu'il faut le voir. Il faut le voir en termes... c'est un critère de performance; donc l'entreprise doit nous démontrer qu'en tout temps quand elle va opérer, elle va faire ses activités, qu'il n'y aura pas pénétration, si on veut, ou circulation d'eau souterraine au-delà de la quantité qu'on exprime dans la directive 019.

3610

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

3615

D'accord.

**M. FRANCIS PERRON,**

Elle peut y arriver en nous démontrant qu'effectivement le matériau en place est vraiment imperméable, comme de l'argile, par exemple, c'est imperméable, ou encore le roc n'est pas fissuré, qu'il ne permettra pas la pénétration d'eau souterraine au-delà de la quantité qui est exprimée.

3620

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

3625

D'accord.

3630

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Elle peut jouer aussi sur la hauteur d'eau. Donc, la colonne d'eau dans le parc à résidus miniers aussi. Elle peut donc évacuer l'eau du parc à résidus miniers pour faire en sorte de diminuer la charge hydraulique dans le parc à résidus miniers, ce qui ferait en sorte qu'on va atteindre le critère de performance qu'on a exprimé.

3635

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

D'accord. Je vous poserais maintenant la question, selon la directive ou l'expérience, combien il faut d'échantillons pour évaluer la représentativité ou la continuité d'un endroit qui doit rencontrer cet objectif de performance?

3640

**M. FRANCIS PERRON,**

Bon, c'est difficile à s'exprimer clairement sur cette question-là. En fait, c'est d'avoir suffisamment de données représentatives, effectivement, pour pouvoir porter un jugement sur ...

3645

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Ma question est précise : combien de données ça prend pour que ce soit représentatif? Faut-il, je me demandais s'il y avait simplement un maillage, par exemple. Si le parc à résidus a telle superficie, bien, pour représenter la validité, si vous voulez, la solidité du modèle, bien, ça prend un certain nombre de prélèvements ou de...

3650

**M. FRANCIS PERRON,**

Oui, on va essayer effectivement d'avoir une idée de l'ensemble de l'aire d'accumulation de résidus miniers, il va falloir l'identifier, et à tous les endroits où il pourrait y avoir accumulation de résidus miniers, de nous déterminer que le matériau qui est en place est suffisant pour pouvoir rencontrer ce critère de performance là.

3655

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Mais ça prend combien d'échantillons pour déterminer que c'est suffisant?

3665

**M. FRANCIS PERRON,**

Un nombre d'échantillons suffisant, bon, je dirais au moins... je dirais entre 5 et 30 échantillons, ça devrait être représentatif pour pouvoir avoir une idée.

3670

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Par parc à résidus?

3675

**M. FRANCIS PERRON,**

Par aire d'accumulation de résidus miniers.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

3680

Par aire?

**M. FRANCIS PERRON,**

3685

En fait, il faut avoir suffisamment de données pour pouvoir s'exprimer sur cette question-là.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

D'accord. Est-ce qu'on a trouvé? Est-ce qu'on a trouvé la figure 3?

3690

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Madame la commissaire, nous avons une figure qui reflète les travaux de monsieur Journeaux qui caractérise les sols...

3695

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Ce n'est pas suffisant.

3700

**LE PRÉSIDENT :**

Ce que nous allons faire, ce que nous allons faire, Monsieur Biron...

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3705

Je ne comprends pas très bien qu'est-ce que vous cherchez comme figure, Madame la commissaire.

3710

**LE PRÉSIDENT :**

3715 Ce que nous allons faire, Monsieur Biron, c'est que quand nous allons arrêter, nous allons  
arrêter nos travaux à 5 h pour reprendre à 7 h, quand nous allons arrêter à 5 h, un des analystes  
viendra vous voir pour vous dire exactement de quelle carte il s'agit, de telle sorte qu'on pourra  
reprendre en soir avec cette carte.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3720 D'accord.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

3725 Tout a fait ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3730 Et poursuivre la discussion.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

3735 Ça répond, Madame?

**Mme LOUISE DIONNE :**

3740 Non, pas du tout.

**LE PRÉSIDENT :**

3745 Ça ne répond pas du tout?

**Mme LOUSIE DIONNE :**

3750 Non. Non, non, c'est parce que j'ai juste une partie de ma question qui est répondue. La  
digue de confinement, j'ai vu l'image, la hauteur, le type d'ouvrage, on m'en a parlé puis l'année  
de service, je sais que, bon, au fur et à mesure que le temps va passer, mais les autres? Comme

la digue du bassin de polissage, je ne sais pas quel type de barrage. On a parlé de barrage, mais quel type de barrage?

3755

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron, pourriez-vous poursuivre?

3760

**M. FRANÇOIS BIRON :**

En fait, c'est le seul ouvrage qui correspond aux normes des lois sur les barrages. Donc, il va être construit en matériau imperméable avec un enrochement rocheux pour éviter l'érosion par-dessus.

3765

**Mme LOUISE DIONNE :**

O.K. Monsieur le président, je n'ai pas d'image associée, puis le type de barrage, ça ressemble à quoi? Est-ce qu'il a un nom quelconque? Si, moi, je veux aller le voir sur internet, je n'ai pas rien, là, parce que barrage, sur internet, je vais avoir un paquet de barrages, là, ça ne me dit rien, cette réponse-là.

3770

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez une information là-dessus, Monsieur Biron?

3775

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Je pourrais laisser répondre notre expert pour caractériser exactement le type d'ouvrage en question.

3780

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

3785

**M. NOËL JOURNEAUX :**

Premièrement, les deux barrages que vous voyez, le type 1 et les types 2, là? Types 2 c'est pour la construction sur un terrain solide; le type 1 c'est pour le barrage du ruisseau Clet.

3790

**LE PRÉSIDENT :**

3795

Pourriez-vous aller avec votre pointeur, s'il vous plaît, pour que nous puissions vous suivre avec une certaine aisance.

**Mme LOUISE DIONNE :**

3800

Monsieur le président, est-ce qu'on peut me dire, ce type de barrage là, est-ce que c'est la digue du bassin de polissage?

**LE PRÉSIDENT :**

3805

Est-ce que c'est bien ça, Monsieur Biron.

**M. NOËL JOURNEAUX :**

3810

Non, ce n'est pas celui-là.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Non, ce n'est pas celui-là.

3815

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il est présent dans l'étude d'impact?

**M. NOËL JOURNEAUX :**

3820

Je ne pense pas. Non, il n'est pas présent, hein?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3825

Il n'est pas présent dans...

**M. NOËL JOURNEAUX :**

3830

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pourriez nous déposer un document à cet effet?



**M. FRANÇOIS BIRON :**

3835

Je vais vérifier avec quelle rapidité on peut vous sortir le document et vous revenir ce soir, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

3840

Est-ce que vous pourriez au moins donner les caractéristiques à madame, en attendant le plan?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3845

Oui, Monsieur Journeaux.

**M. NOËL JOURNEAUX :**

3850

Bien, c'est un barrage qui a environ 20 mètres de hauteur puis il va être construit probablement avec une partie aval en enrochement, avec un noyau ou une couche imperméable en amont pour empêcher les fuites d'eau ou le « seepage ».

**Mme LOUISE DIONNE :**

3855

Monsieur le président, j'aimerais savoir si c'est un barrage qu'on appelle à crête débordante, ce qui vient de m'être expliqué?

**LE PRÉSIDENT :**

3860

Monsieur Biron?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3865

Vous parlez de la crête débordante, c'est ce qu'on appelle aussi l'évacuateur en cas d'accumulation importante d'eau dans les bassins d'accumulation des résidus. Donc ça, c'est requis par les normes sur la construction des digues de confinement, d'avoir cette sécurité-là pour éviter des problèmes de surpression sur la digue. Donc, l'eau qui s'accumule, si jamais il y a des fortes pluies et que le niveau d'eau monte, au lieu d'avoir une pression sur la digue, l'évacuateur va permettre d'évacuer le surplus d'eau. Alors, c'est construit en roche pour éviter aussi d'avoir une érosion au niveau de la digue de confinement.

3870

3875

**Mme LOUISE DIONNE :**

O.K. Ça fait que ce barrage-là s'appelle barrage.

3880

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3885

Les digues de confinement ne s'appellent pas barrage. Le seul ouvrage qui s'appelle barrage, c'est celui pour les retenues de l'eau du bassin de sédimentation.

**Mme LOUISE DIONNE :**

3890

C'est ça. Le bassin de sédimentation, le type de barrage c'est barrage?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui.

3895

**Mme LOUISE DIONNE :**

C'est ça que je comprends.

3900

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le ministère de l'Environnement pourrait nous éclairer là-dessus? Est-ce qu'effectivement, il y a une appellation spécifique pour ce type de barrage?

3905

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Mais dans le fond, ce que je peux dire c'est que le barrage en question est effectivement assujéti à la *Loi sur la sécurité des barrages*, donc c'est un barrage. C'est un ouvrage de retenue d'eau. Pour les autres digues dans le projet, c'est plutôt la directive 019 qui vient encadrer les autorisations.

3910

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Ça va, Madame?

3915

**Mme LOUISE DIONNE :**

3920 Puis la digue de dérivation, je n'ai pas la hauteur de la structure en béton. On m'a dit que c'était en béton, ça fait que je ne sais pas si c'est possible d'avoir la hauteur puis une image si c'est possible?

**LE PRÉSIDENT :**

3925 C'est votre dernière question. Parce que vous avez utilisé une stratégie assez intéressante. C'est une question, mais avec une série de rafales, là. Donc c'est...

**Mme LOUISE DIONNE :**

3930 Je n'ai pas de deuxième question, comme je vous dis, c'était une question à développement, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3935 Non, je sais, mais votre question vaut bien des questions.

**Mme LOUISE DIONNE :**

C'est beau. J'ai terminé après.

3940 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron?

3945 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Alors, pour celle-ci, Monsieur le président, oui, nous avons une image qui va arriver bientôt. Alors, c'est une structure en béton avec une ouverture qui permet un écoulement, mais qui va assurer la dérivation de la boue, principalement vers la fausse. La hauteur est de...

3950 **Mme LOUISE DIONNE :**

3955 Monsieur le président, je veux juste confirmer que j'ai bien compris les informations qui m'ont été transmises depuis le début. C'est que pendant que l'information, monsieur Biron va la chercher, la digue de confinement ainsi que la digue du bassin de polissage et la digue de dérivation, après la période de construction au temps 0, juste m'assurer que j'ai bien compris, elles vont être en fonction?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron?

3960

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, les digues de confinement des cellules 1 et 2 ainsi que le barrage pour la retenue de l'eau du bassin de sédimentation et la structure de béton également vont être réalisées durant la phase construction, donc avant le début des opérations.

3965

Alors, voici la structure de béton qui est profilée sur la topographie du lit du ruisseau Clet avec, au centre, un grillage qui permet de laisser passer une certaine quantité d'eau, mais limitée, et à la base, c'est ouvert justement pour assurer la libre circulation du ruisseau. Donc, c'est un obstacle créé pour s'assurer qu'en bas, en cas d'affaissement de digue ou de débordement majeur avec sédiments, qu'on puisse contrôler qu'est-ce qui va se rendre au niveau de la route 138 et des résidences plus bas.

3970

**Mme LOUISE DIONNE :**

Merci beaucoup, Monsieur le président.

3975

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous Madame. Madame Louise Gagnon?

3980

**Mme LOUISE GAGNON,**

Bonjour.

3985

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame.

3990

**Mme LOUISE GAGNON,**

Le ruisseau Clet nous cause beaucoup de problèmes pour un si petit ruisseau. Moi, j'ai regardé dans l'étude d'impact, puis sensément que le ponceau du ruisseau Clet, qui mesure 2,1 mètres de diamètre – il devrait avoir 2,4 mètres, mais le ministère des Transports dit : bon, c'est correct 2,1 mètres ça va. Eux autres, ils disent qu'avec l'augmentation du débit de l'effluent, ça prendrait un ponceau de six mètres de diamètre. Mais Mine Arnaud, dans ses calculs de modélisation, dit : 2 mètres, c'est en masse, en masse, en masse. Il n'y aura pas de problème,

3995

même en cas de marée haute, même en cas de tempête, jamais de problème. Moi, je me dis, entre deux mètres de diamètre puis six mètres de diamètre, il y a tout un problème. Qui a raison?

4000

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron pourquoi vous auriez raison?

4005

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Avec, Monsieur le président, avec les calculs du bilan d'eau et ce qui va être rejeté dans le ruisseau Clet, on l'a indiqué hier, on parle d'une fois et demie la moyenne du débit actuellement du ruisseau Clet. Donc, le ponceau sur la route 138 est fait pour une crue au-delà de 3,6 mètres cubes, pour absorber une crue de 3.6 mètres cubes. C'est selon les dires du ministère du Transport. Donc, n'ayant pas cette capacité-là qu'on va écouler dans le ruisseau, à ce moment-là, le diamètre actuel est satisfaisant pour le débit qui va être dans le ruisseau Clet.

4010

**Mme LOUISE GAGNON,**

4015

Bien, les gens du ministère des Transports, eux autres, ça veut dire qu'ils ont tort?

**LE PRÉSIDENT :**

4020

Écoutez, tout ce que je peux faire, c'est demander un avis au ministère de l'Environnement.

**M. MICHEL DUQUETTE :**

4025

Le ministère des Transports a été consulté dans le cadre du dossier et lorsqu'ils ont rendu l'étude recevable du côté transport, évidemment, ils ont mentionné qu'il y avait encore des discussions avec le promoteur à cet effet. Donc, les discussions se poursuivent et lorsqu'on reconsultera le ministère des Transports, ils devront nous aviser si les mesures prises sont acceptables. Donc, si effectivement le ministère des Transports est d'accord avec les calculs du promoteur.

4030

**LE PRÉSIDENT :**

4035

Donc, ce que je comprends c'est que pour le moment, le ministère des Transports n'est pas d'accord.

**M. MICHEL DUQUETTE :**

4040

Bien, ils doivent discuter. Ils avaient émis des réserves sur les quantités d'eau qui étaient prévues et de la capacité hydraulique du ponceau en question, mais après coup, il y avait peut-être un débat d'idée entre le promoteur et le ministère, mais eux, ils voulaient traiter ça quand même... dans le fond, ils voulaient le traiter, aller plus loin dans l'évaluation des calculs et l'estimation des calculs, et peut-être aussi, dans le but d'avoir une négociation, si jamais effectivement le ponceau n'était pas capable de prendre cette charge.

4045

**LE PRÉSIDENT :**

4050

Est-ce que vous souhaiteriez que la commission envoie une question spécifique au ministère des Transports?

**Mme LOUISE GAGNON,**

4055

Je n'en espérais pas autant, mais ça serait parfait parce que la route 138, c'est notre seul lien routier.

**LE PRÉSIDENT :**

4060

C'est entendu. La commission va adresser une question écrite.

**Mme LOUISE GAGNON,**

4065

C'est parfait. Ma deuxième question concerne ce que monsieur Julien a dit tout à l'heure concernant les légumes. Il a dit : si les normes sont respectées, il n'y aura pas de problème. Je me demandais de quelles normes il s'agit pour les laitues. C'est-tu les normes de qualité d'air ou c'est quoi les normes? De quelles normes vous parlez?

**LE PRÉSIDENT :**

4070

Monsieur Julien, est-ce que vous faisiez référence aux émissions atmosphériques ou à des valeurs de dépôt sur les légumes?

**M. MICHEL JULIEN :**

4075

Sur les émissions atmosphériques qui originaient de la minière. Donc, on retrouverait éventuellement sur le sol, effectivement.

4080

**Mme LOUISE GAGNON,**

Bien, sur ma laitue parce que quand ça prend 60 jours faire pousser une laitue, les dépôts atmosphériques, ce n'est pas des mètres cubes par jour. Vous comprenez ce que je veux dire?

4085

**M. MICHEL JULIEN :**

Oui, oui. Oui, oui.

4090

**Mme LOUISE GAGNON,**

C'est une surface puis ça se dépose pendant 60-70 jours. Comment vous allez faire pour entrer ça en ligne de compte pour une évaluation du risque toxicologique? Ce n'est pas des normes de qualité d'air, là.

4095

**M. MICHEL JULIEN :**

Non, mais c'est en fonction des dépôts atmosphériques, effectivement, qui vont se retrouver là. Ça veut dire qu'il faut les mesurer dans le sol sur le sol.

4100

**Mme LOUISE GAGNON,**

O.K.

4105

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il peut y avoir pénétration dans le légume par le derme?

4110

**M. MICHEL JULIEN :**

Ah, là, je ne pourrais pas vous répondre, mais il peut y avoir absorption, oui. Absorption, je ne le sais pas parce que je ne suis pas agronome, là.

4115

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce serait minimal que les personnes résidant autour de la mine rincent comme il faut les légumes ou est-ce qu'il y aurait des recommandations de cette nature-là ou ces recommandations-là ne peuvent pas être formulées avant d'avoir fait les prélèvements sur le terrain?

4120

**M. MICHEL JULIEN :**

J'aimerais ça...

4125

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le ministère de la Santé peut formuler déjà des avis de prudence?

**M. MICHEL JULIEN :**

4130

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4135

En attendant?

**M. MICHEL JULIEN :**

4140

Oui, on peut. Oui, on peut, c'est en fonction des contaminants qui va y avoir puis les quantités qui va y avoir.

**LE PRÉSIDENT :**

4145

Est-ce qu'à l'heure actuelle, le ministère serait à l'aise, suffisamment à l'aise pour formuler certaines recommandations?

**M. MICHEL JULIEN :**

4150

Si on nous donne les données de base pour formuler l'avis, parce qu'il faut savoir sur quoi qu'on va formuler l'avis aussi. Comme à Baie-Comeau, on a donné des avis justement pour les HAP, de ne pas laisser les enfants jouer dans les parcs, ces affaires-là, compte tenu des éléments qu'on avait d'informations à certaines périodes. C'est valable aussi pour ce genre de situation là au niveau de la méthodologie, effectivement. S'il y a des dépassements de normes, on va émettre des avis de conformité où les gens....

4155

**LE PRÉSIDENT :**

Et quelles sont les données dont vous auriez besoin? Est-ce que vous auriez besoin de...

4160



**M. MICHEL JULIEN :**

On a besoin de savoir les concentrations qu'il va y avoir dans le sol ou au sol.

4165

**LE PRÉSIDENT :**

Les concentrations au sol ou les quantités de dépôts?

4170

**M. MICHEL JULIEN :**

Bien, les quantités de dépôts c'est similaire, ça reflète les concentrations.

**LE PRÉSIDENT :**

4175

C'est parce que là, on...

**M. MICHEL JULIEN :**

4180

Disons qu'on prend cinq, six paramètres, le zinc, l'arsenic, le plomb, différents éléments, il y a des normes pour le ministère de l'Agriculture pour la culture, qu'on peut retrouver... passé telle quantité de ces éléments-là, ce n'est pas des sols qui sont aptes à la culture. Ça fait qu'à partir de ces données-là, si les concentrations qu'on observe sont supérieures à ce qui est apte à la culture, bien, ce n'est pas apte à la culture, là.

4185

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Duquette, est-ce que c'est prévu dans le suivi d'exiger éventuellement l'analyse des sols dans le territoire environnant de la mine?

4190

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Monsieur le président, je pense qu'on pourrait débiter un élément de réponse par notre expert en modélisation atmosphérique, monsieur Brière.

4195

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

4200

**M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE,**

4205

Monsieur le président, je pense qu'il est important de mentionner que généralement dans le cas d'une analyse de qualité de l'air, ce qu'on fait, nous, au ministère, c'est qu'on impose de respecter les normes de qualité de l'air qui sont des concentrations, comme la dame l'a indiqué tout à l'heure, des concentrations donc en microgrammes par mètre cube dans l'air ambiant. Ce n'est donc pas un dépôt, par contre le dépôt est toujours proportionnel à la quantité qu'il y a dans

4210

l'air; s'il n'y en a pas, il n'y a pas de dépôt, s'il y en a beaucoup, il y a plus de dépôts.

Donc, les normes, les critères sont établis de façon sécuritaire pour que le dépôt, justement, possible de particules soit sécuritaire pour généralement les cultures. Dans le détail des contaminants, il faudrait peut-être faire intervenir l'expert au niveau des critères, mais en général c'est le cas.

4215

**LE PRÉSIDENT :**

Mais les critères établis, que vous avez établis pour les concentrations maximales dans l'atmosphère, ce sont des critères environnementaux ou de Santé publique?

4220

**M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE,**

Ça fait intervenir les deux. Dans le fond, c'est basé sur une approche de protéger l'environnement ou la santé humaine ou peu importe, on prend le plus restrictif.

4225

**LE PRÉSIDENT :**

Et donc est-ce que vous avez vraiment considéré la transformation des concentrations en quantité de dépôts pour pouvoir apprécier l'exposition de n'importe quel citoyen ou de la population par voie orale via l'alimentation?

4230

**M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE,**

Non. En fait, le dépôt, on ne le considère pas parce que, comme je vous dis, on s'assure, en amont de ça, que la concentration dans l'air va respecter la norme et on sait que si cette concentration-là est respectée, bien le dépôt ne devrait pas causer de problème non plus. Donc, il ne devrait pas y avoir de problème au niveau des sols, au niveau des cultures, et cetera.

4235

**LE PRÉSIDENT :**

4240

Monsieur Julien, est-ce que vous êtes d'accord avec ce raisonnement?

4245 **M. MICHEL JULIEN :**

Disons qu'on serait plus sécurisés si on avait des analyses au sol.

**LE PRÉSIDENT :**

4250 D'accord, merci.

**Mme LOUISE GAGNON,**

4255 Je peux émettre des réserves aussi que la quantité en microgrammes par mètre cube par jour, je comprends que quand il y en a plus, il va y avoir plus de dépôts, mais le lien entre ma sécurité quand je respire ça puis la sécurité de ce que je mange ou la sécurité de ma laitue, si je veux caricaturer, en microgrammes par mètre cube de ce qu'elle respire, je ne suis pas sûre qu'il y a un lien tout à fait.

4260 **LE PRÉSIDENT :**

4265 Avant que vous partiez – Monsieur Biron, est-ce que dans le volet toxicologique que vous avez demandé et pour lequel nous attendons le dépôt du rapport d'ici quelques semaines, est-ce que vous avez demandé à votre firme de consultants d'évaluer l'exposition de la population environnante par voie orale via les dépôts de poussières qui seront faits sur les légumes?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

4270 Pour être plus précis Monsieur le président, nous avons remis la simulation que nous avons faite au niveau des émissions atmosphériques à la firme, de façon à ce qu'elle ait toutes les données en main pour évaluer l'impact sur la santé humaine, soit par respiration et je ne peux pas conclure s'ils vont aller jusqu'à voie orale, par ingestion, mais généralement lorsqu'ils produisent un rapport, ça couvre tous les aspects de la santé.

4275 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être que ce serait intéressant que vous vous assuriez que la voie orale soit aussi incluse dans le rapport.

4280 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, Monsieur le président.

4285

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

4290

**M. MICHEL JULIEN :**

Est-ce que je peux rajouter un commentaire, Monsieur le président?

4295

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Moi aussi.

4300

**LE PRÉSIDENT :**

Qui me parle?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Moi, j'aimerais ajouter un commentaire, mais je vais laisser monsieur Julien.

4305

**M. MICHEL JULIEN :**

J'aimerais savoir sur quelle base l'étude va être faite au niveau de l'étude toxicologique, est-ce que c'est en fonction des lignes directrices de la Santé publique pour les études toxicologiques en fonction des éléments de l'environnement?

4310

**M. FRANÇOIS BIRON :**

En fait, c'est tous les éléments émis dans l'air provenant de la roche, en fait du gisement, sont pris en compte. Et tous les éléments aussi émis par les combustibles.

4315

**LE PRÉSIDENT :**

4320

Moi, je vous inviterais vraiment, parce que cette question soulève une interrogation pour moi, mais qui m'amène vers une suggestion de profiter de l'occasion de la présence de monsieur Julien pour vous assurer que les paramètres que vous avez transmis à votre firme de consultants en matière d'étude toxicologique répondent aussi aux préoccupations ou aux intérêts du ministère de la Santé et des Services sociaux.

4325

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, on va le vérifier.

4330 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Vous aviez un commentaire?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

4335

Oui, j'ai un petit commentaire à rajouter. Monsieur le président, les simulations qui ont été faites respectent également la limite de propriété. Donc, les dépassements, s'il y en a, sont à la limite de propriété et nous avons travaillé avec les mesures d'atténuation pour éviter qu'il y ait des dépassements à la limite de propriété. La limite de propriété c'est quoi? C'est un périmètre de 300 mètres autour des infrastructures. Donc, avec un périmètre de 300 mètres au-delà des infrastructures, la simulation démontre qu'il n'y a pas de dépassement. Donc la santé humaine c'est une préoccupation pour nous et nous nous sommes assurés, avec les mesures d'atténuation, que les dépassements sont réduits ou sont inexistantes au-delà de la limite de propriété.

4340

4345

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Biron.

4350

**Mme LOUISE GAGNON,**

Monsieur Biron me lance une perche terrible avec ces mesures d'atténuation, mais je vais revenir.

4355

**LE PRÉSIDENT :**

J'ai l'impression qu'on va vous entendre ce soir. Monsieur Denis Bouchard. Bonjour, Monsieur Bouchard.

4360

**M. DENIS BOUCHARD :**

Monsieur le président et Mesdames les commissaires. Moi, je n'étais pas supposé de poser cette question-là tout de suite, mais vu qu'on parle beaucoup de modélisation, je vais aller sur la concentration initiale qui est litigieuse dans le sens où... méthode de limitation d'interférence locale et source de proximité. Ça fait que je vais vous poser la question. Avez-vous intégré la problématique de la topographie et du chauffage au bois pour le secteur du quartier

4365

4370 Ferland dont le rapport du MDDEFP 2010 demande des actions préventives pour les PM<sub>2,5</sub> dans ledit secteur, quand votre méthodologie de limitation des interférences locales donne comme concentration maximale que 15 microgrammes par mètre cube par 24 heures. Ce qui veut dire, c'est la concentration initiale du parc Ferland en tant que tel.

**LE PRÉSIDENT :**

4375 Monsieur Clements, je sais que ce soir vous nous aviez indiqué que... non, pardon, c'est le MDDEFP qui nous avait indiqué que ce soir votre expert va faire une présentation à partir des résultats obtenus aux deux stations d'échantillonnage. Juste un avant-goût, où sont localisées ces deux stations d'échantillonnage?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

4380 Je demanderais... peut-être que monsieur Brière peut répondre, mais plutôt monsieur Pierre Walsh de venir préciser cette réponse.

**M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE,**

4385 Donc, malheureusement, il n'y a pas eu de station directement dans le quartier Ferland. Il y en avait une, je crois, dans le parc Livingston et une sur la rue Gamache plus près du port, des activités portuaires.

**LE PRÉSIDENT :**

4390 D'accord. Et monsieur Clements, vous avez indiqué tout à l'heure que la Ville avait une préoccupation en matière de poussières respirables, ou poussières fines en fait, est-ce que la Ville a fait des démarches pour essayer de réduire les concentrations de particules fines dans l'air de Sept-Îles?

**M. DENIS CLEMENTS :**

4400 Bien, la sensibilisation a été faite beaucoup dans le secteur Ferland parce que c'est le secteur le plus indiqué, si on veut, le plus visé. Donc, il y a eu de la sensibilisation qui a été faite auprès des citoyens via la municipalité, via la Corporation de l'environnement. On a également...

**LE PRÉSIDENT :**

4405 Pour? Une sensibilisation pour?

**M. DENIS CLEMENTS :**

4410

Pour diminuer l'utilisation des poêles à bois. On fait partie d'un programme qui a été lancé, je m'excuse, j'oublie le... par rapport encore à l'aspect que les gens qui utilisent au moins les poêles à bois, qu'ils utilisent des poêles à bois qui respectent les normes et tout ça. Donc, on essaie, dans la mesure du possible, je ne dirais pas d'éduquer les citoyens, mais au moins de les orienter vers...

4415

**LE PRÉSIDENT :**

De les sensibiliser?

4420

**M. DENIS CLEMENTS :**

... de la sensibilisation et de faire des actions plus concrètes pour diminuer, si on veut, les effets sur la qualité de l'air.

4425

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur?

4430

**M. DENIS BOUCHARD :**

Ça ne répond pas à ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

4435

Je me doutais bien que vous alliez dire ça, parce que la majorité des gens qui se présentent, ils veulent absolument que la question aille au promoteur. Mais qu'est-ce que vous voulez savoir exactement?

4440

**M. DENIS BOUCHARD :**

Non, ce que je veux dire : pourquoi que la concentration initiale a été mise à 15 microgrammes par mètre cube par 24 heures quand on sait qu'il y a une problématique que le ministère a définie au niveau de  $PM_{2,5}$  ?

4445

**LE PRÉSIDENT :**

J'ai de la difficulté à comprendre la question parce que... en tout cas, je vais référer la question au promoteur, mais ma compréhension c'est que le promoteur a utilisé, comme données

4450 de base pour les poussières, à la fois pour les poussières totales et pour les poussières fines, les données de l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'air, mais peut-être que je ne comprends pas votre question.

**M. DENIS BOUCHARD :**

4455 Non, c'est parce qu'il a mis des capteurs d'air qui ont été situés au Canton Arnaud en tant que tel; un qui a été mis à 800 mètres au nord de la fosse et avec cela – puis un deuxième, je pourrais dire en... mais on reviendra sur le deuxième – et avec cela, il a défini la concentration initiale du Parc Ferland et du Canton Arnaud.

4460 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron, quelle est l'approche que vous avez utilisée?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

4465 Monsieur le président, ce qui a été mesuré, nous voulions avoir la qualité de l'air au site, en fait, et en périphérie du site où nous allons installer la fosse. Donc, il y a eu une première station d'échantillonnage qui a été installée dans l'extrémité est de la fosse et une autre du côté ouest, mais à l'extérieur de la fosse, plus près de la route 138, pour avoir vraiment une image de la qualité de l'air existante, une caractérisation qu'on appelle à l'an 0 avant l'arrivée du projet.

4470 Donc, avec les lectures qui ont été faites selon les paramètres demandés du règlement, nous avons obtenu deux lectures : une pour les particules totales qui était de 24 microgrammes par mètre cube et dont le ministère nous a rajustés à 38, compte tenu de la période d'échantillonnage. Pour les particules fines, la mesure réelle mesurée a été de 11 et corrigée à 15 par le ministère pour utiliser dans nos simulations.

4480 Donc, ce sont les paramètres de base qui ont été utilisés pour justement procéder par la suite aux simulations.

**M. DENIS BOUCHARD :**

4485 Ce que dit monsieur Biron, ça s'appelle une méthodologie de limitation, ça veut dire être loin des sources de proximité. Le Parc Ferland, il n'y a pas eu de capteur d'air qui a été mis à cet endroit-là. Donc, en définitive, ça a été mis dans la fosse pour réajuster parce qu'ils n'ont mesuré que cinq mois, ils ont mis un facteur de sûreté pour 15, exemple, pour les  $PM_{2.5}$ . Nous, c'est pour ça – c'est ça que les médecins disent, O.K., il faut comprendre, c'est que les médecins veulent –, nous, ont veu aussi qu'il y ait des capteurs d'air qui soient mis aux endroits où les gens respirent,



4490 où les gens vivent, donc c'est l'air ambiant. Donc, il y a une problématique au Parc Ferland, mais ça n'a pas été mesuré de cette manière-là.

**LE PRÉSIDENT :**

4495 Ça, vous pouvez nous le faire savoir évidemment lors de la deuxième partie de l'audience publique en demandant, même en suggérant à la commission de placer une station d'échantillonnage au Parc Ferland, si vous désirez que ça soit avant, pendant, vous avez toute la latitude pour nous l'indiquer à la commission.

**M. DENIS BOUCHARD :**

4500 Je peux-tu une deuxième question?

**LE PRÉSIDENT :**

4505 Bien sûr.

**M. DENIS BOUCHARD :**

4510 Ça serait au niveau des critères provisoires. Il y a des critères provisoires qui ont été émis par le MDDEFP, question 69, qui définit qu'il doit mesurer les critères provisoires en tant que tels. Donc, nous, on demande... ils ont été mesurés, exemple vous avez le manganèse, le fer, et cetera, et cetera, qui sont des critères provisoires à mesurer. Donc, le ministère en tant que tel, Mine Arnaud, on demande quand, on aimerait savoir, en fonction des critères provisoires, les probabilités au niveau des critères, qu'est-ce qui définirait quelle est la part du manganèse au  
4515 niveau de l'année de production 6, la production 10?

**LE PRÉSIDENT :**

4520 Vous parlez dans l'eau, là?

**M. DENIS BOUCHARD :**

Dans l'air.

4525 **LE PRÉSIDENT :**

Dans l'air toujours?

4530

**M. DENIS BOUCHARD :**

4535

Dans l'air, oui, oui. Ce sont des critères provisoires qui ont été considérés, que le ministère a dit qui devaient être considérés par le promoteur. Donc, nous, on aimerait savoir, pendant l'année 6, l'année 10 de production, sans mesure d'atténuation supplémentaire, en tant que telles les mesures d'atténuation, à la limite de propriété et aussi au récepteur sensible. Une chose que je voudrais préciser c'est quand le promoteur dit qu'il n'y a pas de dépassement de normes, ce n'est pas vrai. Il y a eu des dépassements de normes dans la simulation, je veux juste le dire pour que tout le monde comprenne.

4540

**LE PRÉSIDENT :**

Ça vous fait défouler, là.

4545

**M. DENIS BOUCHARD :**

Exactement, parce que j'en accumule puis... je fais des blagues, là.

4550

**LE PRÉSIDENT :**

Mais soyez très bref, s'il vous plaît.

4555

**M. DENIS BOUCHARD :**

O.K. C'est que dans la simulation qui a été faite par le promoteur, il y a eu des dépassements de normes pour les PM<sub>2,5</sub>, les PT, et en tant que tels pour le chrome. Dû à ça, le ministère lui a demandé une modélisation supplémentaire, donc atténuation supplémentaire, donc pas de transport des stériles. C'est dû à ça parce qu'il y a eu dépassement, donc. Et avec la nouvelle modélisation qu'il a faite, là, il répondrait avec cette nouvelle. Donc, ce n'est pas vrai qu'il n'y a pas eu de dépassement de normes.

4560

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, Monsieur Biron pour l'année 6 et 10, quelles seraient les concentrations de manganèse attendues dans l'air à la limite de propriété et à des endroits sensibles?

4565

**M. DENIS BOUCHARD :**

Les récepteurs sensibles, ça veut dire les citoyens. Où les citoyens habitent.

4570

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, d'accord.

4575 **M. DENIS BOUCHARD :**

Je m'excuse.

**LE PRÉSIDENT :**

4580

Et au niveau, mettons, des résidences les plus proches?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

4585

Alors, Monsieur le président, ce sont des données qui proviennent de la simulation, j'inviterais notre spécialiste à vous les sortir pour qu'elles soient factuelles. Et pour comprendre que veulent dire les récepteurs sensibles, ce sont les endroits à la limite de propriété où il y a des résidences, à proximité des résidences. Donc, ce sont ces paramètres-là qui ont été surtout vérifiés et validés pour s'assurer qu'il n'y a pas de dépassement à ces endroits-là.

4590

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

4595 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Alors, j'inviterais Monsieur Yvon Courchesne à nous présenter les données concernant le manganèse.

4600 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, nous avons besoin de quatre données.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

4605

Oui.

**M. YVON COURCHESNE :**

4610

Bonjour. On parle beaucoup depuis quand même quelques minutes des différents métaux et je me permets de présenter ce graphique-là qu'on a fait.

4615 Dans le fond, les métaux ce sont des composantes qu'on retrouve dans les poussières. Donc, ce qu'on a fait c'est qu'on a une série d'analyses qui ont été faites sur les différents composés, soit les minéraux, les stériles. Donc, tout le minerai qui va être sorti du site, on a établi quelle était la composition de ces roches et quelle était la proportion des différents métaux qu'on retrouvait là-dedans.

4620 Ça correspond à peu près à 20 % grosso modo du composé métallique, ça fait que j'ai mis dans un graphique, ici, simplement la répartition de ces fameux métaux-là qu'on retrouve dans les poussières. Donc, on voit qu'essentiellement, ils sont composés de fer, de titane et d'aluminium. Donc, c'est sûr qu'il y a une petite fraction qui est relativement faible, et ce qu'on fait quand on fait les calculs de concentration dans l'air ambiant pour les comparer aux normes du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, c'est qu'on fait un ratio entre les concentrations de particules totales modélisées, donc l'ensemble des poussières, et on fractionne cette proportion-là selon les différents métaux qu'il y a là. Et pour le bénéfice du bureau d'audiences, aussi les valeurs qu'on a utilisées pour chacun de ces métaux, c'est la valeur maximale mesurée. Donc, c'est quand même assez conservateur.

4630 **LE PRÉSIDENT :**

Et pour le manganèse?

**M. YVON COURCHESNE :**

4635 Oui. Si je réponds pour le manganèse, on le retrouve dans notre rapport. Vous voulez, au niveau du scénario, mettons l'année 10?

**LE PRÉSIDENT :**

4640 6 et 10.

**M. YVON COURCHESNE :**

4645 6 et 10, les deux?

**LE PRÉSIDENT :**

4650 Ce qui a été demandé, c'est 6 et 10.

**M. YVON COURCHESNE :**

4655

Bon, d'accord. On prend, au niveau du scénario 6, au niveau des résidences, si on prend le manganèse, la valeur la plus élevée – vous voulez la norme 24 heures et annuelle? Les deux?

**LE PRÉSIDENT :**

4660

S'il vous plaît.

**M. YVON COURCHESNE :**

4665

Donc, on le retrouve dans le fond au tableau...

**LE PRÉSIDENT :**

Pour le total ou fin?

4670

**M. YVON COURCHESNE :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

4675

Ce sont les poussières totales ou fines, la fraction? Fines?

**M. YVON COURCHESNE :**

4680

C'est-à-dire pour faire cette répartition-là, c'est toujours basé sur les particules totales.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, allez-y.

4685

**M. YVON COURCHESNE :**

Donc, c'est un fractionnement des particules totales à partir du contenu en métaux qu'on retrouve dans ces particules.

4690

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**M. YVON COURCHESNE :**

4695

D'accord? Donc les valeurs qu'on a au niveau du manganèse que vous nous demandez, au niveau des résidences on est autour de  $1,48E-1$ .

**LE PRÉSIDENT :**

4700

1,48, c'est parce que c'est un jargon, c'est 0,1... c'est quoi l'unité?

**M. YVON COURCHESNE :**

4705

C'est ça, c'est des microgrammes par mètre cube.

**LE PRÉSIDENT :**

4710

Donc 0,148 microgramme par mètre cube.

**M. YVON COURCHESNE :**

4715

C'est ça et au niveau annuel, on a celle à moins 2. Donc, 2,35 à la moins 2. Donc, ça fait point 00...

**LE PRÉSIDENT :**

0,02.

4720

**M. YVON COURCHESNE :**

C'est ça. 0,00235.

**LE PRÉSIDENT :**

4725

C'est 2 par 10 à la moins 2?

**M. YVON COURCHESNE :**

4730

C'est ça. 2 par 10 à la moins 2 ou 2,35 par 10 à la moins 2. C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Point 02 microgramme par mètre cube sur une base annuelle.

4735

**M. YVON COURCHESNE :**

Oui.

4740

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Duquette, quel est le critère ou la norme qu'il faut respecter?

4745

**M. MICHEL DUQUETTE :**

J'inviterais Monsieur Pierre Walsh à venir discuter des critères.

4750

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Walsh? Bon. J'aurais aimé avoir une information additionnelle, est-ce que c'est lui?

4755

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Non, je ne le vois pas, là. Visiblement, il est à l'extérieur de la salle.

4760

**LE PRÉSIDENT :**

J'aurais aimé avoir cette information additionnelle. Selon vous, Monsieur Biron, est-ce que ce sont des valeurs qui dépassent les critères ou les objectifs fixés par le MDDEFP?

4765

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Non. Ces valeurs-là sont sous le seuil des critères.

4770

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez les critères?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, on est en train de vérifier.

4775

**LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous nous les indiquer?

**M. YVON COURCHESNE :**

Les critères?

4780

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. DENIS BOUCHARD :**

4785

C'est 0,025.

**LE PRÉSIDENT :**

4790

Pardon?

**M. DENIS BOUCHARD :**

C'est 0,025, les critères.

4795

**LE PRÉSIDENT :**

Sur une base annuelle?

4800

**M. DENIS BOUCHARD :**

Oui. Nous, on voulait avoir la sixième et la dixième année.

**LE PRÉSIDENT :**

4805

Je préfère avoir l'information soit du promoteur ou...

**M. YVON COURCHESNE :**

4810

Dans le fond, dans l'étude de dispersion, nous, on regarde ces résultats-là en fonction des normes du règlement. Donc, comme il n'y a pas de normes dans le règlement d'assainissement de l'atmosphère sur le manganèse, on a mis les concentrations qu'on a identifiées, mais on n'a pas de chiffre de référence non plus.

4815



**LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas de normes pour l'air?

4820

**M. YVON COURCHESNE :**

Exact, c'est ça.

4825

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez comparé, en absence de normes sur l'air dans le Règlement sur l'assainissement de l'air, est-ce que vous avez regardé les banques de données internationales?

4830

**M. YVON COURCHESNE :**

Non, pas dans ce cas.

4835

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le ministère du Développement durable procède de cette façon? S'il n'y avait pas de normes québécoises, est-ce que vous avez recours à des banques de données internationales?

4840

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Monsieur Pierre Walsh vient d'arriver, on pourra lui transmettre la question.

4845

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, Monsieur Walsh, bonjour. La question porte sur le manganèse. Est-ce qu'il y a une valeur limite pour la contamination de l'air?

4850

**M. PIERRE WALSH :**

Oui, on a publié, le mois dernier, une liste de critères et normes de qualité de l'air sur le site web du ministère.

4855

**LE PRÉSIDENT :**

Quelle est la valeur pour le manganèse?

**M. PIERRE WALSH :**

4860

De mémoire, c'est 0,025 annuel microgramme/mètre cube. Il faudrait que j'aïlle vérifier.

**LE PRÉSIDENT :**

4865

Ce qui confirme ce que monsieur disait. Donc 0,025 microgramme par mètre cube.

**M. DENIS BOUCHARD :**

C'est parce que je n'ai pas les mêmes...

4870

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez la valeur journalière également?

**M. PIERRE WALSH :**

4875

Non, il n'y a qu'une seule annuelle, il me semble.

**LE PRÉSIDENT :**

4880

D'accord. Donc, au fond, vous êtes, à toutes fins pratiques à...

**M. YVON COURCHESNE :**

4885

Dix fois moins. Moi, je suis à 0,0...

**LE PRÉSIDENT :**

C'est quoi la valeur que vous avez?

4890

**M. YVON COURCHESNE :**

O.K. Je vais vous la donner en...

**LE PRÉSIDENT :**

4895

Ce que vous avez dans votre rapport c'est quoi?

**M. YVON COURCHESNE :**

4900

Ça, est-ce que Monsieur Walsh parle d'une norme annuelle ou d'une norme...

**LE PRÉSIDENT :**

4905

Une norme annuelle.

**M. YVON COURCHESNE :**

4910

C'est une norme annuelle?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

4915

**M. YVON COURCHESNE :**

Bon, au niveau des résidences, on a 2.35E-2.

**LE PRÉSIDENT :**

4920

Ça fait 0,02.

**M. YVON COURCHESNE :**

4925

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

4930

En disant 0,002 vous faites une erreur. Donc, au fond, vous êtes 0,05 microgramme par mètre cube moins élevé que le critère ou que la norme.

**M. YVON COURCHESNE :**

4935

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur?

4940

**M. DENIS BOUCHARD :**

C'est parce qu'on avait demandé aussi la... mais je veux la limite de propriété, aussi, l'année 6, l'année 10.

4945

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais on avait l'année 6, l'année 10.

4950

**M. DENIS BOUCHARD :**

Oui. Mais la limite de propriété aussi on avait demandé au niveau des citoyens puis au niveau...

4955

**M. YVON COURCHESNE :**

Bon. Dans le fond, pour expliquer, pour le bénéfice de tout le monde, dans le fond, c'est qu'on a fait des calculs à deux endroits, donc aux limites de la propriété qui est à peu près à 760 mètres des habitations puis on a fait aussi des calculs au niveau des premières résidences. Ça fait que c'est pour ça qu'on a deux chiffres. Ça fait que je vais donner le chiffre pour aux limites de la propriété...

4960

**LE PRÉSIDENT :**

Les chiffres que vous nous avez donnés, ce sont des chiffres?

4965

**M. YVON COURCHESNE :**

Au niveau des résidences.

4970

**LE PRÉSIDENT :**

Au niveau des résidences.

4975

**M. YVON COURCHESNE :**

Pour l'année 6.

4980

**LE PRÉSIDENT :**

Pour l'année 6. Mais continuer au niveau des résidences pour l'année 10.

**M. YVON COURCHESNE :**

Au niveau de... vous voulez que je continue?

4985

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y comme vous voulez.

**M. YVON COURCHESNE :**

4990

O.K. Donc, on parle encore du scénario année 6, scénario 1 : au niveau du manganèse, à ce moment-là, les chiffres au niveau de la limite de propriété pour 24 heures, c'est 1,77E-1; pour l'annuel c'est 3,07E-2.

4995

**LE PRÉSIDENT :**

Donc c'est 0,17 microgramme par mètre cube et c'est 0,3 quoi?

**M. YVON COURCHESNE :**

5000

3,07

**LE PRÉSIDENT :**

5005

3,07 microgrammes sur une base annuelle.

**M. YVON COURCHESNE :**

Oui. Ça, c'est pour l'année 6. Est-ce que vous voulez les chiffres pour l'année 10?

5010

**LE PRÉSIDENT :**

Il y a quelque chose qui ne marche pas.

5015

**M. DENIS BOUCHARD :**

Oui, c'est ça, ça ne marche pas. C'est les chiffres, ce n'est pas ceux qu'on a.

**LE PRÉSIDENT :**

5020

Répétez les chiffres?

**M. DENIS BOUCHARD :**

Est-ce que je peux aller puis ils me les redonneront, on pourra en...

5025

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Allez-y Monsieur, répétez les chiffres.

5030

**M. YVON COURCHESNE :**

Vous voulez que je répète les chiffres? Pour le manganèse 24 heures maximum donc la valeur maximale obtenue c'est 1,77E-1.

5035

**LE PRÉSIDENT :**

Donc c'est 0,17.

5040

**M. YVON COURCHESNE :**

0,17 puis manganèse annuel c'est 3,07E-2.

5045

**LE PRÉSIDENT :**

E-2, O.K. 0,03.

5050

**M. YVON COURCHESNE :**

Oui. Dans le fond, pour ces valeurs-là, donc c'est la valeur maximale des cinq années modélisées aux limites de la propriété.

5055

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. L'année 10?

5060

**M. YVON COURCHESNE :**

L'année 10, au niveau des résidences encore et au niveau du...

5060

**M. DENIS BOUCHARD :**

Limites de propriété qu'on avait...

**M. YVON COURCHESNE :**

5065

Limites de propriété, vous voulez?

**M. DENIS BOUCHARD :**

5070

Oui. Je pense que oui. Je m'excuse, Monsieur, je ne veux pas me...

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non, ça va.

5075

**M. YVON COURCHESNE :**

Les limites de propriété, c'est ça? D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

5080

Mais en fait, par curiosité, est-ce que vous les avez ces données?

**M. DENIS BOUCHARD :**

5085

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est quoi l'objet de les...

5090

**M. DENIS BOUCHARD :**

5095

Bien, pas qu'on les a, c'est parce qu'il y a tellement de modélisations, comme un intervenant, ça, celle du premier juin 2013, ça fait que je veux savoir s'il y a eu une autre modélisation.

**M. YVON COURCHESNE :**

5100

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez être sûr de la dernière?

**M. DENIS BOUCHARD :**

5105

Oui, c'est ça, si c'est la dernière.

**M. YVON COURCHESNE :**

5110

Oui, tout à fait.

**M. DENIS BOUCHARD :**

5115

Est-ce qu'il y a eu une nouvelle...

**M. YVON COURCHESNE :**

Non.

5120

**M. DENIS BOUCHARD :**

5125

Non. C'est parce que je les ai et le but de cet exercice c'est qu'il y a des dépassements de critères. O.K.? Le ministère définit qu'il considère qu'il ne doit pas y avoir de dépassement de critère pour le manganèse, c'est-ce qu'il a décidé, ce qu'il avait fait à la question 69. Peut-être que j'ai mal posé ma question au début, je m'excuse, mais c'était ça l'idée. C'est de faire ressortir qu'il y a dépassement de critères.

**LE PRÉSIDENT :**

5130

D'accord.

**M. DENIS BOUCHARD :**

5135

Donc qu'est-ce que le ministère fait?

**LE PRÉSIDENT :**

5140

Pour le moment, moi, je n'ai pas de dépassement de critères. À moins que les données de l'année 10, il y ait un dépassement de critères? Non, il n'y a pas de dépassement de critères. Pour le ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a un dépassement de critères pour le manganèse.



5145

**M. PIERRE WALSH :**

Bien, si je comprends bien, on parle pour l'année 2013, on obtiendrait une valeur de 0,03 microgramme/mètre cube en moyenne annuelle à un point X à l'extérieur des limites de propriété. Est-ce que c'est bien ça?

5150

**LE PRÉSIDENT :**

Ah oui. 0,03 au lieu de 0,025, c'est ça?

5155

**M. PIERRE WALSH :**

C'est ça.

5160

**M. DENIS BOUCHARD :**

C'est ça, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

5165

Comment vous considérez ce dépassement?

**M. PIERRE WALSH :**

5170

Les dépassements sont considérés au cas à cas, selon les substances, selon l'importance des dépassements.

**LE PRÉSIDENT :**

5175

Et dans ce cas?

**M. PIERRE WALSH :**

5180

Dans ce cas-là, on va regarder... on essaie de qualifier l'importance du risque qui est associé à ce dépassement-là.

**LE PRÉSIDENT :**

5185

Comment vous le faites?

**M. PIERRE WALSH :**

5190 En regardant la base du critère sur lequel c'est basé. Il y a des critères, il y a des normes. Il y a des critères qui sont basés sur l'effet directement, c'est-à-dire qu'il y a un risque 0, alors que dans d'autres cas, les normes peuvent accepter un certain risque, là. C'est comme par exemple pour les particules en suspension, on sait que l'effet part des plus faibles concentrations et augmente graduellement.

5195 Évidemment, si on voulait avoir effet 0, il faudrait presque avoir une concentration 0 de particules en suspension, mais on sait tout le monde que c'est impossible à réaliser et c'est pour ça qu'on a mis, au niveau canadien, une norme à 30 qui est maintenant diminuée à 28 dans un processus de diminution graduelle comme ça.

5200 Pour le manganèse, c'est un critère basé sur effet 0. Donc, ça ne veut pas dire que s'il y a un faible dépassement qu'il y a un énorme risque. Par contre, c'est un signal, donc ça serait un signal pour avant de dire qu'on accepte un dépassement, il faut regarder qu'est-ce qui peut se faire au niveau de la compagnie, au niveau des émissions pour se conformer au critère. Mais on comprend là que c'est une année, donc on n'est pas de l'ordre d'un très grand dépassement, là. Il y a peut-être quelque chose à faire au niveau des émissions.

5205

**LE PRÉSIDENT :**

5210 Mais en termes d'exposition chronique, le fait que vous ayez déterminé un critère annuel qui se rapproche beaucoup plus de l'exposition de la population, ce n'est pas juste un pic d'une journée ou d'une heure.

**M. PIERRE WALSH :**

5215 Non. Non, non absolument, c'est quelque chose de plus long terme.

**LE PRÉSIDENT :**

Je comprends. C'est juste pour comprendre votre approche. Ça va?

5220 **M. DENIS BOUCHARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

5225

Merci beaucoup. Madame Nicole Kirouac.

**Mme NICOLE KIROUAC :**

5230 Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Alors, mon préambule et la question se rattachent principalement au principe de la santé et la qualité de vie.

Alors, compte tenu de la déclaration ou l'affirmation du promoteur à l'effet que le projet n'aura aucun impact sur la santé ou la qualité de vie des citoyens de Sept-Îles;

5235 Attendu qu'à la lumière des informations qui sortent depuis hier et surtout de celles qui manquent des trous béants au niveau d'expertises scientifiques qui vont peut-être se rajouter, mais qui nous semblent essentielles et qui vont être révélatrices de certains éléments perturbateurs et ayant un impact sur la santé et la qualité de vie;

5240 À la lumière également des interrogations et des questions très sérieuses que certains citoyens ont posées en regard de leurs préoccupations, entre autres, un producteur maraîcher, le monsieur qui a un problème avec la calvette, et cetera. et qui pourrait provoquer effectivement certains désastres et des préjudices très importants;

5245 Également, compte tenu que Mine Arnaud nous a dit qu'elle ne renonçait pas aux titres miniers qu'elle avait limitrophes à son actuel projet, et si vous avez regardé sur la carte, ça s'approche à ce moment-là beaucoup plus des zones et de la nappe et du Lac des Rapides, également de la zone habitée;

5250 Alors également, compte tenu du document de cadre d'entente et d'acquisition du promoteur, je ne sais pas si le promoteur l'a déposé à la commission, c'est un document, comme juriste, dont j'ai pris connaissance, parce que je travaille là-dessus depuis près de quatre ans et il m'apparaît que c'est un document totalement inéquitable pour les citoyens;

5255 Attendu que la compagnie, le promoteur a déterminé lui-même la zone d'impact – il dit qu'il n'y en a pas, mais il a quand même déterminé une zone à partir de son évaluation personnelle, et j'avoue que j'ai perdu un peu de naïveté, probablement; ayant passé 22 ans devant les tribunaux, je sais qu'un expert répond à une commande et à celui qui le paie – alors donc, c'est une évaluation personnelle et partisane, donc, et que probablement des zones potentiellement qui pourraient être affectées et qui n'apparaissent pas dans ce document-là et qui causeraient des préjudices importants;

5265 Attendu que, je prends juste l'exemple au niveau des décibels : actuellement, Mine Arnaud nous a présenté, en prenant même pour acquis qu'ils sont exacts, ils sont limitrophes, et je ne vous apprend rien en vous disant que ça peut changer. À titre d'exemple, je vous dis que, parce que vous avez posé beaucoup de questions, Monsieur le président, hier, sur la question des

décibels, qu'est-ce qui arrive sur... et j'avoue que c'est quelque chose que j'ai appris à connaître beaucoup depuis trois ans.

5270

Dans le projet Osisko, la norme était de 45 le jour, 40 la nuit. Quand la minière est arrivée à la fin de la zone de préparation de son terrain et au moment d'obtenir son certificat pour l'exploitation, en février 2011...

**LE PRÉSIDENT :**

5275

Madame Kirouac?

**Mme NICOLE KIROUAC :**

5280

...le ministère lui a dit on ne peut pas. Vous dépasser les normes, donc vous ne pourrez pas. Alors, à ce moment-là, ils ont dézonné la zone limitrophe où il y avait des citoyens, ils ont changé le zonage pour augmenter à des décibels montant à 55 le jour et 50 la nuit. Et actuellement donc une compagnie peut demander, par décret, que ces normes-là s'appliquent dorénavant à toute la ville. Alors, si ça devait se faire, vous pouvez imaginer, quand la santé mondiale dit que c'est 30 la nuit, 40 le jour, on n'est plus du tout dans une absence d'impact et de préjudice importants.

5285

5290

Alors conséquemment, à tous ces préambules, ma question : alors, je demande, Monsieur le président, compte tenu que c'est un projet pour 28 ans ou 25 ans, c'est majeur, je demande s'il était possible que le MDDEFP demande une expertise indépendante, autonome, financée par le promoteur, pour dresser un portrait de la situation actuelle et de déterminer les zones qui sont affectées et qui pourraient subir un impact, de déterminer les dédommagements qui pourraient être possibles – et vous avez également posé la question, Monsieur le président, hier, même aujourd'hui à Monsieur Duquette, quand il vous a dit que c'est le Code civil qui s'applique et que c'est le citoyen qui doit se débrouiller seul devant la Justice, donc à toutes fins pratiques, ils n'ont pas les moyens de poursuivre une minière. Donc, il faut prévoir ce mécanisme-là, d'en prévoir les coûts et d'en prévoir un mécanisme de règlement, soit par soutien juridique, arbitrage ou médiation. Parce que le comité de suivi, vous l'avez compris, monsieur le promoteur vous l'a expliqué, c'est un comité consultatif qui n'a aucun de ces pouvoirs-là. Donc, ça prend un mécanisme pour pouvoir, sinon on risque de projeter peut-être des centaines et des centaines de citoyens qui vont subir des préjudices à se défendre et à subir des préjudices très importants.

5295

5300

**LE PRÉSIDENT :**

5305

Merci Madame. Alors, Monsieur Duquette, est-ce que le ministère a le pouvoir d'embaucher une contre-expertise afin de l'éclairer dans l'analyse du dossier?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

5310

Monsieur le président, c'est sûr que c'est la possibilité du ministère de faire ce genre de demande là. Il faut voir si c'est requis. Il faut s'assurer que c'est vraiment essentiel à l'analyse...

**LE PRÉSIDENT :**

5315

Qui détermine si c'est requis ou pas?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

5320

5325

Bien, dans un premier temps, c'est sûr que c'est les personnes qui sont consultées auprès des autres ministères et organismes qui vont dire, dans la période d'acceptabilité, si effectivement il manque soit des données ou qu'il y a de la fiabilité des données ou il y a des études essentielles qui ne sont peut-être pas à la hauteur de leurs attentes, qui permettraient de rendre acceptable ou d'émettre des conditions ou de refuser le projet, et à la lumière de ces demandes-là, le ministère va faire une analyse et recommander au ministre, dans son rapport, de faire appel peut-être à des contre-expertises pour compléter. Mais d'emblée, il n'y aura pas de contre-expertise demandée si ce n'est pas jugé requis par les divers...

**LE PRÉSIDENT :**

5330

Mais c'est une possibilité?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

5335

C'est une possibilité, et ce n'est pas... comme je disais hier, il y a déjà eu, dans certains cas, des contre-expertises.

**LE PRÉSIDENT :**

5340

Et est-ce que dans le cadre de votre travail d'analyse, les mécanismes de dédommagement sont également couverts?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

5345

Les mécanismes de dédommagement, comme je disais, c'est beaucoup le cas du Code civil. Il y a dans certains domaines, de la réglementation où il y a déjà des articles et des règlements qui viennent définir des pouvoirs au ministre. Entre autres, dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il y a certains articles qui viennent définir des pouvoirs au ministre d'exiger des choses en réparation, mais effectivement il y a des parties... c'est un chevauchement de

5350 plusieurs lois et règlements, donc à certains moments ça peut être, oui, le Code civil, à d'autres moments, ça peut être déjà défini dans les règlements et lois des divers ministères qui les appliquent.

**LE PRÉSIDENT :**

5355 Je pense que c'est clair. Madame Kirouac?

**Mme NICOLE KIROUAC :**

5360 Je déposerai évidemment, le Comité de vigilance ne sera pas présent au moment des mémoires compte tenu de la distance, mais nous allons déposer un mémoire et je déposerai un texte du ministre lui-même de l'Environnement qui dit qu'à ce stade-là, c'est le Code civil qui s'applique.

5365 Ma deuxième question.

**LE PRÉSIDENT :**

J'espère qu'elle sera plus courte, Madame.

5370 **Mme NICOLE KIROUAC :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

5375 J'espère qu'elle sera plus courte parce que vous avez...

**Mme NICOLE KIROUAC :**

5380 Elle est très courte.

**LE PRÉSIDENT :**

5385 D'accord.

5390

**Mme NICOLE KIROUAC :**

On a parlé, hier, qu'on avait contacté les gens de la Santé publique; on les avait contactés pour s'assurer d'un mécanisme de protection ou de prévention. J'ai vu un tableau, hier, de la part du promoteur.

5395

Alors, en regard, je voulais savoir de la Santé publique, compte tenu qu'à Malartic actuellement, il y a eu une première recherche de l'UQAT qui parle justement des problèmes de santé qui ont surgi après la naissance du projet, donc si le promoteur et la Santé publique, particulièrement, de Sept-Îles étaient au courant de cette recherche de l'université?

5400

Deuxièmement, la Santé publique a dit qu'ils préféreraient travailler en amont qu'en aval, et je pense que c'est souhaitable; actuellement, l'Institut national de la santé publique fait une recherche justement à Malartic pour mesurer tous les impacts du bruit, de la poussière et on a éliminé le gaz toxique du dioxyde d'azote parce que c'était trop complexe.

5405

Mais je veux savoir, compte tenu qu'à Malartic on travaille maintenant en aval, est-ce que la Santé publique ici ne pourrait pas contacter le directeur de la Santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, le Dr Réal Lacombe, pour travailler en amont, et je pense qu'il y a une partie de mesures qu'on pourrait immédiatement mettre en œuvre ici.

5410

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Julien?

5415

**M. MICHEL JULIEN :**

Oui, on est au courant de l'étude. Le résultat devrait paraître cet automne, je crois, sur les éléments que vous avez parlé là. Effectivement, on va les contacter pour savoir exactement c'est quoi qui pourrait être au niveau préventif, à mettre comme exigences lorsqu'on va recevoir le projet de recevabilité final du projet, mais on n'a pas les éléments en main pour l'instant. Mais c'est quelque chose qu'on ne négligera pas, ça, c'est sûr.

5420

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Julien.

5425

**Mme NICOLE KIROUAC :**

Merci.

5430

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Monsieur Raynald Roy.

5435 **M. RAYNALD ROY,**

Bonjour, Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Alors, j'ai deux questions qui portent sur le comité de suivi. Pour moi, le lien de confiance est rompu avec Mine Arnaud et aussi avec plusieurs citoyens.

5440

Lors d'une réunion qu'on a eue en janvier 2011, Mine Arnaud nous avait promis que le projet allait être plus vert que vert et plus blanc que blanc. Ça fait deux ans de ça, bon. Depuis ce temps, on essaie de nous faire avaler une couleuvre. On ne veut pas savoir, donc on ne mesure pas. Et vous l'avez entendu hier à plusieurs reprises. Ma première question : est-ce que Mine Arnaud pourrait vraiment démontrer sa bonne foi et sa transparence en mettant en place un comité de suivi indépendant avec un budget de fonctionnement satisfaisant pour qu'il fasse des analyses indépendantes d'eau, d'air et de chair?

5445

**LE PRÉSIDENT :**

5450

J'aimerais couper la question en deux. Est-ce que, Monsieur Biron, Mine Arnaud a l'intention de mettre sur pied un comité de suivi doté d'un budget pour commencer?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

5455

Alors, Monsieur le président, nous l'avons mentionné hier et nous y avons aussi fait allusion dans la présentation, c'est un engagement que Mine Arnaud a pris de créer un comité de suivi pour justement garder le lien entre la communauté et les activités du projet Mine Arnaud. Le comité va être indépendant et va être financé par Mine Arnaud. Par contre, les besoins exprimés par le comité vont être discutés avec Mine Arnaud et c'est en consensus que les décisions vont être prises.

5460

**LE PRÉSIDENT :**

5465

À quel niveau de financement, on parle?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Le niveau de financement n'est pas encore établi, Monsieur le président.

5470



**LE PRÉSIDENT :**

5475 Hier, nous avons commencé à discuter de la composition du comité. Est-ce que vous vous assurez que le comité de suivi va avoir en son sein des expertises dont il aura besoin et notamment des représentations du ministère de l'Environnement et du ministère de la Santé?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

5480 La composition du comité, Monsieur le président, est surtout une représentativité des gens du milieu auxquels ils pourront faire appel à des experts sur certains cas précis. Cependant, ce n'est pas une batterie d'experts que nous voulons, mais ce sont des gens qui représentent toutes les activités, toutes les couches de la société, justement pour avoir une interaction de l'ensemble des gens qui habitent le milieu.

5485

**LE PRÉSIDENT :**

5490 Je comprends très bien, mais si vous voulez vraiment donner à ce comité de suivi, je dirais, le punch qu'il faut comme vous le souhaitez, est-ce qu'il ne serait pas prudent ou indiqué qu'on puisse également inclure des personnes qui ont un minimum d'expertise? Sinon, à chaque fois que le comité de suivi va être confronté à une situation donnée, il va devoir prendre son financement pour embaucher des expertises. Est-ce que c'est quelque chose pour vous de concevable?

5495

**M. FRANÇOIS BIRON :**

5500 Bon, ce qui reste à faire c'est la sélection des gens qui vont participer au comité et les critères vont être établis – ils ne sont pas encore complétés – de façon à avoir justement un équilibre entre la représentativité du milieu et certaines qualifications, je dirais, de certains représentants pour assurer, comme vous dites, une certaine force d'analyse au niveau du comité.

**LE PRÉSIDENT :**

5505 Monsieur Duquette jusqu'où le ministère dans son analyse peut aller pour imposer une structure pour un comité de suivi?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

5510 C'est un petit peu difficile à répondre. C'est sûr que c'est vraiment un comité que le promoteur a pris l'engagement de mettre sur pied lui-même. Cet engagement doit être suivi effectivement d'un cadre, donc qu'il va lui-même définir. On va analyser ce cadre-là quand il va être déposé. On va effectivement sûrement avoir notre opinion à donner. Probablement que les

ministères concernés vont nous donner également leur opinion, donc probablement le ministère de la Santé et d'autres ministères qui pourraient être intéressés par le cas.

5515

Et puis effectivement, on va émettre nos opinions à savoir, bien peut-être qu'au niveau de la représentativité des divers intervenants et suite à ça, bien évidemment, le promoteur, il aura le loisir de peut-être choisir ses intervenants et prendre en considération ce qu'on va demander. Par contre, s'il n'en tient qu'à ça pour aller vers une partie de l'acceptabilité sociale, bien peut-être qu'on aura un peu plus de... on ira plus loin dans nos demandes et peut-être qu'on en fera une condition. Mais d'emblée, le comité, il y a des compositions typiques qui sont déjà connues. La représentativité, c'est les gens du milieu, les divers intervenants et ça, ça fait déjà partie des avis qu'on a reçus des experts dans le domaine de l'accessibilité sociale.

5520

5525

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous devez ce document, non?

5530

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, les avis sont déjà déposés.

5535

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Madame Drapeau.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire,**

5540

On parlait d'indépendance au niveau du comité. Comment ça peut s'exprimer, cette indépendance-là, sachant que la composition serait déterminée par Mine Arnaud et les responsabilités aussi?

5545

**M. FRANÇOIS BIRON :**

En fait, la composition, le choix des représentants va se faire par le milieu, ce n'est pas Mine Arnaud qui va choisir chacune des personnes. On choisit les catégories de gens qu'on veut avoir présents au comité, mais chaque milieu va désigner une personne ou va se choisir une personne.

5550

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire,**

Et de quelle façon? Il va y avoir un président nommé qui va faire la démarche? Comment ça va se passer dans le concret.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

5555

Effectivement, le comité va s'élire un président parmi les membres qui vont composer le comité et le comité fonctionne sur une base indépendante. Donc, l'information est transmise au comité par Mine Arnaud, les gens la discutent et font des recommandations, des suggestions ou peuvent poser aussi des besoins, peuvent exprimer des besoins pour aller plus loin sur certains aspects.

5560

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire,**

Est-ce que le comité pourrait mandater des experts pour réaliser des mandats avec lesquels, peut-être même, que Mine Arnaud ne serait pas nécessairement en accord?

5565

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Comme je vous l'ai dit, les décisions au comité vont être prises en consensus avec Mine Arnaud. Pour qu'une telle probabilité arrive sur laquelle on ne soit pas d'accord, je veux dire c'est des choses qui présentement, pour nous, on n'est pas rendu là. Alors, mais on va régler les problèmes lorsqu'on va les avoir au comité.

5570

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire,**

Je comprends. Ce qu'on cherche, en fait, c'est d'établir l'indépendance même du comité et rassurer les citoyens.

5575

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Mais l'indépendance... oui, oui.

5580

**LE PRÉSIDENT :**

Il faut comprendre, Monsieur Biron, si nous nous préoccupons de cet aspect-là, c'est qu'on a vu d'autres dossiers et dans certaines situations, les comités de suivi ont carrément échoué dans leur mission, notamment en raison d'aspects comme ce dont on parle. Je vous laisserai une dernière question à ce niveau-là, c'est quoi le lien que vous voyez entre comité de surveillance et le comité de suivi?

5585

5590

**M. FRANÇOIS BIRON :**

C'est le même comité. Le comité de surveillance et de suivi a la même fonction.

5595

**LE PRÉSIDENT :**

Ce sera le même comité?

5600

**M. FRANÇOIS BIRON :**

C'est la même fonction. Donc nous avons travaillé le document, Monsieur le président, qu'on va vous soumettre bientôt, de façon à ce que le comité de surveillance et de suivi de Mine Arnaud soit un comité exemplaire. Nous voulons que le comité fonctionne bien. Nous avons observé l'expérience passée d'autres comités et nous allons intégrer les bonnes pratiques, les bonnes recettes pour s'assurer que ça fonctionne.

5605

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, juste pour clarifier, j'aimerais demander à Madame Goyer de poursuivre.

5610

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Simplement pour clarifier. Il y a plusieurs objets de surveillance, il y a le comité de suivi; les objets de surveillance étant des activités à l'interne avec des rapports qui sont fournis à différents organismes et ministères. Ce qu'on voudrait voir, c'est est-ce que toute l'information découlant des surveillances des activités sera disponible au comité de suivi et discutée par lui?

5615

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, Madame la commissaire. Toutes les informations recueillies au niveau des stations d'échantillonnage, au niveau...

5620

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Tous les programmes de surveillance.

5625

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Que ce soit au niveau de l'eau, l'air ou les vibrations, tout va être mis la table.

5630

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire,**

Merci.

5635

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur.

5640

**M. RAYNALD ROY,**

Je ne comprends pas comment quelqu'un peut être indépendant puis qu'il doit consulter la compagnie. Le comité est indépendant, mais il consulte Mine Arnaud.

5645

**LE PRÉSIDENT :**

Je ne peux pas transférer la question. C'est un commentaire que vous m'exprimez, je peux le partager, je peux... Mais est-ce que ces documents-là, Monsieur Biron, seront rendus publics? Toutes les informations relatives au suivi, surveillance et suivi seront rendues publiques?

5650

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui. Tous les comptes rendus des comités vont être mis sur notre site web et vont être diffusés aussi par...

5655

**LE PRÉSIDENT :**

Puis les résultats de la surveillance?

5660

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Les résultats de surveillance également, nous allons produire, sur une base annuelle, un document qui résume toutes les analyses qui ont été faites et aussi nous allons indiquer dans le document, c'est un document de développement durable, donc s'il y a eu des dépassements ou des avis d'infraction, ils vont être notés dans ce rapport annuel.

5665

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Drapeau?

5670

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire,**

Une question pour le ministère de l'Environnement. Est-ce qu'il est possible de documenter ou est-ce que vous avez déjà documenté le fonctionnement de certains comités de suivi au cours des cinq dernières années?

5675

**M. MICHEL DUQUETTE :**

5680 Il faudrait vraiment que je vérifie auprès de notre expert à l'interne. Je pourrais vous revenir avec une réponse sur un suivi de comité.

**LE PRÉSIDENT :**

5685 Monsieur Julien?

**M. MICHEL JULIEN :**

5690 Oui. C'est parce que moi, j'ai regardé les avis qu'on a envoyés au ministère de l'Environnement par le biais du ministère de la Santé à Québec le 11 février 2013, et c'est toutes des questions, nous, qu'on avait soumises au promoteur, mais qui se sont probablement perdues quelque part dans la ligne hiérarchique, et puis on mettait une mise en garde sur justement ce que madame Kirouac tantôt mentionnait, sur le dédommagement. C'est-à-dire on posait des questions sur, sur quoi était basé le 1 000 \$ qui accompagnait, quand un citoyen voulait... disons, pour des frais d'avocat, pour des litiges qui pourraient y avoir puis on trouvait ça, au taux horaire des avocats, que c'était disons David contre Goliath.

5700 Ça fait que ça, on se posait des questions là-dessus et puis l'autre point, on soumettait au promoteur une analyse qui a été faite, les résultats d'un colloque qui a été fait en 2003 à l'Université du Québec et qui réunissait 500 intervenants dans différents comités de santé et d'environnement comme ça, et on leur soumettait les recommandations qui avaient été émises à l'intérieur de ça. Je ne suis pas un spécialiste des comités de consultation, j'ai déjà siégé dessus, par exemple, puis je connais un peu la dynamique et puis quelque part, effectivement, c'est problématique au niveau de l'indépendance puis au niveau de la possibilité d'aller chercher de l'expertise extérieure, surtout quand que les ministères ou bien les différents conseillers des différents ministères ne siègent pas sur ces comités-là.

5705 Ça fait que ça, on s'est fait répondre qu'on en prenait bonne note, éventuellement, mais moi, c'est pas une réponse qui me satisfait de ce côté-là, puis on va revenir avec ça dans un mémoire éventuellement qu'on va présenter.

5710 **LE PRÉSIDENT :**

5715 Merci Monsieur Julien. Monsieur?

**M. RAYNALD ROY,**

5720

Ma deuxième question, on sait que les plus impactés dans le projet, ça va être les citoyens les plus proches, les un peu moins proches, Place Ferland, Uashat et les gens de Sept-Îles. En tout cas, en gros, là. Comment Mine Arnaud va définir la représentativité de tous ces gens-là pour équilibrer le pouvoir de décision du comité indépendant? Hier, on a parlé de deux citoyens qui allaient être là-dessus, ce n'est pas ça qui va équilibrer les gens du Canton Arnaud puis les gens de Place Ferland dans ce comité-là, qui vont avoir à vivre quotidiennement avec les impacts.

5725

**LE PRÉSIDENT :**

5730

D'accord. Alors hier, effectivement, vous avez indiqué qu'il y aurait deux représentants des citoyens. Comment vous assurer que ces deux citoyens sont représentatifs de la variété des citoyens qu'il y a à Sept-Îles et à Canton Arnaud?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

5735

Alors, avant de répondre, Monsieur le président, j'aimerais apporter une précision à ce que monsieur Julien a mentionné dans son intervention au sujet du 1 000 \$ dans le programme d'entente et d'acquisition. Le 1 000 \$ est une somme qui est mise à la disposition des gens auxquels ils pourront consulter sur une offre d'acquisition. Alors, ce n'est pas pour un litige, c'est pour aller consulter un expert pour leur dire : est-ce que l'offre correspond ou est raisonnable selon les normes? Alors, ce n'est pas dans le but d'initier un litige ou les gens peuvent consulter un avocat, s'ils veulent, ou un notaire, mais surtout s'assurer que l'offre correspond minimalement au cadre d'entente et aussi aux bonnes pratiques d'acquisition. Donc, j'aimerais apporter cette précision.

5740

5745

Pour les deux représentants du comité, et je reprecise consultatif et de suivi, donc le mot « surveillance » ne fait pas partie du nom du comité, c'est un comité consultatif et de suivi. Un des deux citoyens va provenir du Canton Arnaud et l'autre de la population en général, de Sept-Îles. Donc, il va y avoir des critères de sélection qui vont être établis pour avoir une représentativité spécifique pour le Canton Arnaud et le reste de la population de Sept-Îles.

5750

**M. RAYNALD ROY,**

5755

Ce n'était pas tout à fait ça ma question. Ma question c'est : comment le citoyen qui est seul au Canton Arnaud va faire pour avoir un pouvoir par rapport...

**LE PRÉSIDENT :**

5760

Non, ce n'était pas ça votre question, je regrette, Ça ne me dérange pas de la prendre, mais ne me dites pas que c'est la même question. Vous m'aviez posé la question : comment s'assurer de la représentativité des citoyens?

**M. RAYNALD ROY,**

5765

Pour qu'elle soit équilibrée.

**LE PRÉSIDENT :**

5770

Pardon?

**M. RAYNALD ROY,**

5775

Pour qu'elle soit équilibrée en termes de pouvoir?

**LE PRÉSIDENT :**

5780

Oui, bien, la réponse c'est ça. La réponse, elle peut vous plaire, elle peut ne pas vous plaire, vous pouvez considérer qu'il n'y a aucune représentativité, mais le promoteur a indiqué qu'il y aura un citoyen de Canton Arnaud et un citoyen de Sept-Îles. Et donc, les Innus, dans tout ça?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

5785

Oui, il y a une place réservée aux Innus, un représentant innu.

**LE PRÉSIDENT :**

5790

Donc, ce serait trois citoyens.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

5795

En fait, oui. Madame Jourdain me précise quelque chose. Donc, ce que Madame Jourdain me précise c'est qu'il y aura une possibilité d'aller jusqu'à trois, selon la composition du comité. Donc, avec le représentant de la communauté innue, il y aurait quatre citoyens.



5800

**M. RAYNALD ROY,**

Quatre citoyens?

5805

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, je pense qu'on va vous laisser continuer parce qu'hier, ça a commencé à un, ensuite deux, là c'est trois, là c'est quatre...

5810

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur le président, vous allez avoir dans le document les fonctions ou, enfin, les champs respectifs pour avoir une bonne représentativité du comité.

5815

**LE PRÉSIDENT :**

Et quand est-ce que vous allez nous le déposer?

5820

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Bien, le document, je pense qu'on vous a indiqué hier que d'ici deux semaines, le document va être disponible pour vous.

5825

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Drapeau?

5830

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire,**

Juste pour ma bonne compréhension, outre ce comité-là, est-ce qu'il y a d'autres comités qui sont mis en place sous l'égide, en fait, de Mine Arnaud?

5835

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, nous avons créé ce qu'on appelle la Table municipalité entreprise qui regroupe la ville de Sept-Îles, la ville de Port-Cartier et la MRC. Nous avons également, nous siégeons aussi avec une initiative de logement populaire et nous avons... nous avons le comité sur le logement, le comité consultatif de suivi, comité sur la maximisation des retombées économiques également, nous allons siéger sur ce comité.

5840

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire,**

5845 Est-ce que ça serait possible, probablement que l'information est un peu partout dans les documents, mais de regrouper, mettons pour chacun, la composition et les responsabilités de chacun de ces comités, si c'est possible?

**M. FRANÇOIS BIRON :**

5850 Oui, certains comités existent déjà, donc ils ont leur statut, on peut vous déposer l'organisation des comités auxquels nous allons nous joindre.

**LE PRÉSIDENT :**

5855 Et leur composition.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui.

5860 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Roy. Écoutez, il est 5 h. Madame Prévost juste me faire signe de la tête, est-ce que vos deux questions sont courtes? Non, elle a quitté? O.K. Donc, ça règle mon problème.

5865 Écoutez, il y a quand même plusieurs intervenants encore qui ont donné leur nom, il y en a encore 14-15. Évidemment, nous ne pouvons pas les prendre avant d'arrêter. Ce que je vais faire, je vais conserver les listes et ce soir, bien sûr, il va y avoir quand même une période de réponses à des questions qui sont résiduelles, puis ensuite on amorcera la soirée avec les personnes qui se sont inscrites cet après-midi. Si les personnes ne sont pas là, évidemment, on procédera avec la nouvelle liste.

5870 Nous avons progressé très légèrement, je vous avouerai, très légèrement avec les questions de la commission. Bien sûr, on en a abordé plusieurs. Donc, je veux bien vous laisser de la place, mais évidemment vous avez pu constater que les mises en contexte des fois prennent du temps. Les questions ont des sous-questions et je veux vraiment vous donner la possibilité d'avoir complète réponse à vos interrogations, mais il est possible que la commission prenne une décision qui serait plus tardive, peut-être une séance spéciale tard à la fin de la semaine, où la commission, si elle juge, elle le jugera à propos, aura un certain nombre de questions pour lesquelles il faudra qu'elle obtienne réponse.

5880

5885 Bien sûr, la possibilité d'envoyer des réponses par écrit reste, mais les réponses par écrit ont le désavantage de nous faire attendre trois jours ou deux jours pour avoir la réponse. Ensuite, formuler une autre question pour laquelle nous attendons encore deux jours pour avoir la réponse, alors qu'ici on a une occasion inespérée d'avoir tous les experts dont nous avons besoin.

5890 Mais je reviendrai là-dessus et je vous rappelle pour les personnes qui ne seront pas ici ce soir et qui voudraient participer à la sortie publique terrain demain, que le départ aura lieu à 9 h 15. Donc, nous pourrions nous rencontrer vers 9 h au lieu indiqué.

Les travaux de la commission reprendront dont à 7 h.

Merci pour votre participation.

**AJOURNEMENT**

5895 \* \* \* \* \*

5900 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

5905 ET J'AI SIGNÉ :

5910 \_\_\_\_\_  
Yolande Teasdale, s.o.